



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2022

Rapport d'activité
des services de l'État
en Meurthe-et-Moselle



Photo haut : action de sensibilisation au risque de sécheresse menée par le secrétaire général de la préfecture, Julien LE GOFF, et les services de la direction départementale des territoires.

Photo bas : visite de Bruno LEMAIRE, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et Roland LESCURE, ministre chargé de l'Industrie, chez Solvay à Dombasle-sur-Meurthe sur le thème de la décarbonation dans le cadre de France 2030.



En premier lieu, je souhaite adresser mes plus vifs remerciements aux forces de sécurité. En 2022, comme lors de ce premier semestre, la police et la gendarmerie nationales ont été fortement mobilisées pour protéger nos concitoyens. Leur professionnalisme et leur exemplarité, dans un contexte caractérisé par des contestations sociales et des violences urbaines, sont à saluer. Leur engagement exceptionnel au début de cet été pour contenir la forte poussée destructrice que nous avons traversée doit être mentionné avec toute notre considération et notre reconnaissance.

L'année 2022 a constitué une année de rupture. D'abord, l'invasion de l'Ukraine a non seulement marqué le retour de la guerre en Europe mais a aussi eu des conséquences très concrètes en Meurthe-et-Moselle. La crise énergétique, l'accueil de réfugiés ukrainiens, la hausse de l'inflation ont appelé des réponses fortes de la part des services de l'État.

Dans ce contexte le département a, une nouvelle fois, été fidèle à sa tradition de solidarité. Ce sont 1700 Ukrainiens et Ukrainiennes qui ont été accueillis et pour lesquels un guichet unique a été mis en place par la préfecture. De surcroît, grâce au soutien de nombreuses collectivités territoriales et de la société civile, des aides matérielles (logement, ressources), et d'intégration (apprentissage du français, emploi, scolarisation, activités sportives) ont pu être proposées.

Ensuite, face à l'inflation et aux coûts de l'énergie, une réponse forte a été apportée en soutien aux entreprises à travers différents dispositifs portés par l'État : bouclier tarifaire pour les TPE, guichet d'aide au paiement des factures de gaz et d'électricité (près de 5 millions d'euros de subventions attribuées lors du premier semestre 2023), médiation. Les particuliers ont également pu bénéficier du bouclier tarifaire et de chèques énergie pour les ménages aux revenus les plus modestes.

Au-delà de cette crise géopolitique, le réchauffement climatique continue de produire des effets visibles dans le département : sécheresses, incendies, canicules.

Toutefois, les crises sont aussi des périodes qui permettent de se réinventer, d'accélérer les transitions et ainsi de construire un meilleur futur. Les services de l'État sont pleinement mobilisés dans ce sens avec la double exigence de réindustrialiser le pays, favoriser l'émergence d'innovations de rupture, tout en respectant nos objectifs climatiques.

Le plan « France 2030 » contribue localement à cette ambition. Depuis son lancement, près de 100 millions d'euros d'aides ont été accordés à des projets industriels et de recherche portés par des structures implantées en Meurthe-et-Moselle. Plus globalement, je me félicite que la situation économique du département soit favorable. Elle le doit à la force des synergies entre l'État, les collectivités territoriales et le monde économique. Si des défis perdurent notamment pour résoudre les tensions sur le marché du travail, la pleine mobilisation des acteurs doit nous permettre de répondre à l'objectif de plein emploi.

S'agissant du défi environnemental, l'État a su s'adapter à ces mutations à travers de nouveaux dispositifs tels que le fonds vert qui accompagne les collectivités territoriales en matière de sobriété énergétique, d'appui à l'ingénierie ou pour des projets d'encouragement au covoiturage. Un pôle interservices d'appui aux mutations énergétiques a également été créé avec pour objectif de mieux accompagner les projets d'énergies renouvelables. Un comité ressource en eau œuvre pour faire face à cette préoccupation majeure pour nos concitoyens et plus encore pour les générations futures.

Par ailleurs, en réponse aux attentes des collectivités, une démarche de reconquête du foncier bâti est proposée aux communes rurales à travers un appui technique et financier. Un pôle habitat dégradé a été mis en place à l'initiative de mes services afin d'accompagner les élus dans cette démarche.

Enfin, je veux rappeler que l'État reste attaché à accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets. Ainsi, les dotations d'investissement ont représenté près de 30 millions d'euros en 2022 générant des investissements de l'ordre de 120 millions euros.

Je voudrais remercier les élus dont l'engagement est essentiel pour assurer la vitalité de notre démocratie. Les outrages et violences auxquels ils sont parfois confrontés sont intolérables et je veux les assurer que l'État sera présent pour garantir leur sécurité.

Ce document est pour moi l'occasion d'adresser mes remerciements à celles et ceux qui servent au quotidien le bien commun à travers l'État. La richesse de ce document qui relate nos actions est la preuve tangible de l'engagement des agents publics au service des habitants, des collectivités territoriales et des entreprises de Meurthe-et-Moselle.



Arnaud COCHET
Préfet de Meurthe-et-Moselle

SOMMAIRE

La Préfecture de Meurthe-et-Moselle et les Sous-Préfectures, le Secrétariat Général Commun.....	3
La Direction Départementale des Finances Publiques.....	59
La Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.....	65
La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.....	68
La Direction Départementale de la Sécurité Publique.....	73
Le Groupement de Gendarmerie Départementale.....	87
La Direction Départementale des Territoires.....	98
La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités	112
La Direction Départementale de la Protection des Populations.....	124
La Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement et l'Unité Départementale de la DREAL.....	129
L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine.....	135
La Direction interdépartementale des routes de l'Est.....	144
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours.....	145
Le Service Départemental des Archives.....	151

LA PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Préfet : Arnaud Cochet
Secrétaire général, sous-préfet : Julien Le Goff
Directrice de cabinet, sous-préfète : Anne Carli

LE CABINET DU PRÉFET

L'activité du cabinet a été marquée fortement par la levée des mesures sanitaires et par les enjeux de sécurité publique liés à la reprise progressive de la vie économique et sociale, avec des attentes fortes de retour à une vie normale après deux années de tension. Les chiffres de la sécurité routière reflètent malheureusement un relâchement du comportement de certains automobilistes puisque 36 morts sont à déplorer en 2022, seuil qui n'avait pas été atteint depuis 5 ans et une consommation d'alcool ou de stupéfiants dans plus d'un accident mortel sur deux.

Le cabinet s'est également mobilisé durant le premier semestre dans la gestion coordonnée de la crise migratoire Ukrainienne.

Sont mis en exergue, ci-après, les dossiers significatifs complétés par les chiffres clé de l'activité du cabinet du préfet.

Direction des Sécurités

Directrice : Anne Lise Fuchs

Bureau de la prévention et de la sécurité publique (BPS)

Les politiques de sécurité intérieure menées sur le terrain par les forces de l'ordre sont pilotées en préfecture, avec fixation et suivi des objectifs assignés sur les axes prioritaires, à travers les réunions de sécurité hebdomadaires et les réunions de l'état-major de sécurité.

La préfecture -autorité administrative- et les parquets - autorités judiciaires- ont autorité sur les forces de l'ordre et coordonnent leurs actions, chacun dans leurs domaines de compétences.

Le BPS suit l'ensemble des événements en lien avec l'**ordre public** dans un contexte marqué par la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance, le continuum de sécurité renforcé, la poursuite des engagements du Grenelle des violences conjugales et la politique de lutte contre les dérives sectaires, la prévention de la radicalisation et la lutte contre le séparatisme et le repli identitaire.

Les dossiers significatifs suivis

Même si 2022 a vu s'éteindre la contestation anti-passe sanitaire et son rassemblement hebdomadaire, les manifestations sont restées régulières avec quelques manifestations de type gilets jaunes en début d'année et pas moins de 148 manifestations sur l'année, sans aucune violence policière malgré les tensions sociales fortes et certaines réactions exacerbées de manifestants.

Les arrêtés de périmètre interdisant la place Stanislas au plus fort des manifestations de 2019 n'ont pas été reconduits après février 2022 et les forces de l'ordre ont su s'adapter aux nouvelles tentatives de perturbation des manifestants (blocage de rond-points pour bloquer les entrées de l'agglomération ...)

Il est à noter la dissolution de l'association du Bloc Lorrain par arrêté du ministre de l'Intérieur le 23 novembre 2022.

Depuis le mois de mai 2022, et plus encore après les dramatiques événements d'août 2022, une action forte relative à la répression des rodéos urbains a été mise en œuvre en zone police, comme en zone gendarmerie.

Par ailleurs, plusieurs événements sportifs ont marqué l'année. Le passage en Meurthe-et-Moselle en juillet dernier de 2 étapes du Tour de France masculin et d'une étape du tour de France féminin a été parfaitement négocié. Il faut citer également les épopées des équipes de France et du Maroc lors de la récente coupe du monde de football qui ont montré la ferveur des supporters lors des rassemblements spontanés d'après match sur la place Stanislas que la police nationale a dû canaliser.

Concernant la thématique des gens du voyage, le recrutement d'une médiatrice départementale en début d'année permet de développer la médiation et de travailler à limiter les installations illicites de gens du voyage, même si 11 arrêtés de mise en demeure ont été pris. L'objectif affiché pour 2023 est d'avancer sur les aires de grands passages et de diminuer le nombre de mises en demeure pour occupation illicite.

Enfin, 48 concours de la force publique ont été accordés, 2 logements squattés évacués dans le cadre de la nouvelle procédure administrative accélérée d'évacuation forcée et plus de 800 mesures SDRE (soins à la demande du représentant de l'État) signées.

Prévention de la délinquance

En 2022, la Meurthe-et-Moselle a bénéficié de 648 000 € au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR). 99 projets ont, ainsi, pu être accompagnés par l'État contre 67 en 2021

35 % de cette enveloppe a été fléchée vers des actions visant à améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et en faveur de l'aide aux victimes soit 225 800€.

Les actions financées pour améliorer la tranquillité publique ont augmenté également de 43 % avec 4 dossiers retenus et 28 dossiers de vidéo-protection de voie publique ont été financés à hauteur de 189 350 €. De même, 6 structures ont pu être subventionnées pour des actions visant à prévenir la radicalisation ou le repli communautaire.

Dans le cadre du partenariat renforcé avec les collectivités, la signature du contrat de sécurité intégré 2022-2026 avec la Métropole du Grand Nancy le 29 août 2022 a été l'occasion de concrétiser la collaboration forte dans les domaines de la sécurité, de la justice et au-delà de l'éducation et de la politique de la ville qui préexistait.

Ce contrat complète le contrat métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance de la Métropole du Grand Nancy signé également l'année passée et qui s'appliquera pour la période 2022-2027.

Les polices municipales jouent également un rôle de première importance dans la sécurisation du territoire communal et dans la protection des biens et des personnes. Elles participent à une présence dissuasive aux abords des sites sensibles, notamment les établissements scolaires. 3 conventions ont été renouvelées. Le département de la Meurthe-et-Moselle compte ainsi au total 40 conventions de coordination de police municipale.

Prévention de la radicalisation

La menace reste à un niveau élevé et requiert une forte réactivité des services. Le traitement des signalements et leur suivi fait toujours l'objet d'un travail rigoureux, grâce notamment à l'expertise des services de renseignement et une parfaite collaboration inter services.

Bilan chiffré :

- 43 réunions du Groupe d'évaluation départemental (GED)
- 6 réunions de la cellule de suivi CPRAF : en moyenne une vingtaine de personnes suivies, dont des fratries, en grande majorité des mineurs. Depuis septembre 2021, des personnes présentant des signes de perturbation du comportement altérant leur discernement et des signes de radicalisation non convictionnelle sont suivies en CPRAF avec une tendance à la hausse
- Actualisation continue du FSPRT par les services membres du GED
- Liens renforcés avec les échelons zonal et central (avec le SG-CIPDR) notamment dans le cadre de réunions thématiques et la complétude de tableaux mensuels de suivis

Lutte contre les séparatismes et les dérives sectaires

La dimension de lutte contre les séparatismes a complété le travail mené depuis 2014 en matière de prévention de la radicalisation.

L'objectif est de lutter davantage contre ce qui relève des comportements et des pratiques de type communautariste, en visant essentiellement des personnes morales telles que des associations, des clubs sportifs, des salles de prières clandestines, des mosquées, des commerces mais également l'enseignement à domicile et l'évitement scolaire.

Ce travail nécessite l'intervention de plusieurs services de l'État (forces de l'ordre, services d'inspection et de contrôle, DSDEN, SDJES, DDFIP...), autour du préfet. La cellule départementale des services de l'État en charge de la lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR) qui a été installée le 4 juin 2020, s'est réunie à 5 reprises en 2022. Des groupes de travail thématiques ont été mis en place.

En 2022, 20 objectifs ont été suivis pour l'ensemble du département et les résultats intermédiaires peuvent être considérés comme encourageants. Une synthèse mensuelle est adressée au SG CIPDR.

Concernant la lutte contre les dérives sectaires, 4 signalements ont fait l'objet d'une analyse et d'un suivi des partenaires dans le cadre de la CLIR.

Mission de lutte contre les addictions (MILDECA)

La MILDECA soutient chaque année plusieurs établissements scolaires et associations développant des programmes de prévention et de sensibilisation à l'usage des stupéfiants, en complément de l'action du Policier formateur anti drogue et de la BPDJ (gendarmerie).

En 2022, 21 dossiers ont été déposés dont 16 ont été soutenus pour un montant total de 102 500 €.

Bureau des polices administratives

Le BPA a vu une reprise de l'activité sur les manifestations sportives, aériennes et nautiques (185 manifestations organisées en 2022 contre 91 en 2021) avec le déploiement de la plate-forme dématérialisée pour l'instruction des dossiers (SIMS) qui a nécessité un travail important de préparation (visioconférences hebdomadaires, réunion d'information avec les services de l'État, information des mairies, création des adresses mails de tous les acteurs concernés...)

Concernant les débits de boissons, l'activité a également été en progression sur les contrôles des déclarations d'ouverture, mutation ou translation de débits de boissons (+ 25%), qui se sont ajoutées aux fermetures administratives au titre du code de la santé publique, toutefois en nette baisse par rapport à 2022 (2 c/4 en 2021 et 10 avertissements prononcés).

Les chiffres clé :

- 89 542 armes à feu en circulation dans le département pour 26 407 détenteurs (en constante augmentation)
- 4 535 détentions d'armes accordées par le Préfet pour 17 dessaisissements (-64%). Les inscriptions au fichier des interdits d'armes par l'autorité judiciaire continuent d'augmenter (+ 23 % soit 320 interdictions en 2022)
- 903 détentions d'armes de catégorie C accordées dans le SIA
- 194 récépissés de déclaration de spectacle pyrotechnique
- 541 vols de drones traités qui attestent de l'activité très soutenue sur cette thématique (stabilité par rapport à 2021)
- 412 dossiers de vidéoprotection dont 300 autorisations (1^{re} demande) représentant une hausse de 30 % des sites qui se sont équipés.

Les dossiers marquants suivis par le BPA

dans le domaine des armes :

La première étape du déploiement du Système d'Information des Armes (SIA) a eu lieu le 8 février 2022 avec l'ouverture de la création de compte aux chasseurs et s'est poursuivie par l'ouverture du module « armes héritées – armes trouvées » en novembre 2022. Cette seconde étape s'est accompagnée d'une opération nationale d'abandon simplifié d'armes à l'État du 25 novembre au 2 décembre 2022. Cette action, qui a mobilisé l'ensemble des agents du BPA mais également des agents de sous-préfectures, a rencontré un vif succès auprès du public, puisque 204 comptes SIA ont été créés pour des particuliers permettant l'enregistrement de 386 armes, et 878 armes longues et 356 armes de poing ont été abandonnées à l'État à cette occasion.

dans le domaine des explosifs :

Le BPA a repris, en mars 2022, la mission « explosifs » initialement rattachée au SIDPC ce qui a engendré pour le service une forte activité. En effet, d'une part, l'instruction des dossiers de déclarations de spectacles pyrotechniques (près de 200 pour l'année 2022) a nécessité une vigilance particulière dans un contexte de sécheresse et de canicule.

D'autre part, il a été mis en place des plans de contrôles, en lien avec les forces de sécurité intérieure, pour les spectacles pyrotechniques, la commercialisation des artifices de divertissement et la commercialisation des précurseurs d'explosifs.

Dans le domaine des manifestations sportives :

Le passage du Tour de France en Meurthe-et-Moselle les 7 et 8 juillet 2022, avec deux étapes, la première avec une arrivée à Longwy et la seconde au départ de Tomblaine, a fortement mobilisé les agents en charge du dossier, avec la tenue de nombreuses réunions de pilotage et une coordination renforcée avec les services de l'État concernés, le conseil départemental, la Métropole du Grand Nancy et les communes traversées.

Le BPA s'est engagé dans une démarche d'archivage numérique, en lien avec les archives départementales. Dans un souci de cohérence, de rationalisation et d'optimisation de l'espace de stockage, un diagnostic a été établi, permettant de distinguer les pistes d'amélioration en matière de classement numérique : arborescence, dénomination des fichiers, pertinence des documents à conserver, etc.

Ce travail, engagé en septembre 2022 avec l'ensemble des agents du service, est amené à se poursuivre tout au long de l'année 2023.

Service interministériel de défense et de protection civile

L'entraînement à la gestion de crise des acteurs de la sécurité intérieure et de la sécurité civile est une des composantes de la préparation aux formes d'agression et de crise, qui peuvent toucher le territoire national. En Meurthe-et-Moselle, huit exercices ont été organisés en 2022 pour tester les capacités opérationnelles des acteurs, la coordination entre services et pour réfléchir à des améliorations des procédures existantes, notamment 3 exercices ORSEC NOVI sur les thématiques suivantes : mouvement de foule au stade Marcel Picot (Tomblaine), explosion-intrusion à la BA 133 (Ochey), un exercice « nombreuses victimes » sur la thématique « tuerie de masse » dans un centre commercial préparé et piloté par le RAID (Frouard). Le plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC) de la cathédrale de Nancy a également fait l'objet d'un exercice. Au titre des exercices « cadre », le plan particulier d'intervention (PPI) du barrage de Pierre Percée a été testé en lien avec les Vosges.

Outil de gestion de crise à la disposition du préfet, **le centre opérationnel départemental (COD)** est activé, quand un événement majeur a lieu (importantes manifestations, épisodes climatiques impactant la sécurité routière...). Le COD rassemble l'ensemble des acteurs de la sécurité civile, la police et la gendarmerie nationales, les services de l'État concernés et, le cas échéant, les représentants des collectivités. Le département a connu en 2022 **11 activations du COD** (3 en 2021), dont 2 pour des exercices (exercice de test du PPI du barrage de Pierre-Percée et test technique « SIRIUS » concernant les opérations de délestage électrique le 09/12/2022). Les autres activations l'ont été pour des manifestations majeures ou pour un épisode climatique, notamment pour le Tour de France cycliste et le Tour de France féminin, la Fête nationale à Nancy, le défilé de la Saint-Nicolas à Nancy et à Saint-Nicolas-de-Port, lors d'une alerte météorologique « orange neige-verglas », le 14/12/2022 et pour la demi-finale de coupe du monde de football France-Maroc puis pour la finale de la coupe du monde de football France/Argentine en décembre.

Dans le cadre de l'accompagnement en termes de sécurité des organisateurs de manifestations d'ampleur de nature culturelle ou festive, une quinzaine de réunions préparatoires ont été organisées pour déterminer les dispositifs de sécurité civile et publique à mettre en place.

Une douzaine de notes de sécurité ont été produites à l'occasion par le service pour formaliser ces dispositifs (festival « Le jardin du Michel » à Toul, « les 24 heures de Stan » à Nancy , « Le livre sur la place », « Les Nocturnes étudiantes », « Le festival NJP », « Les défilés de la Saint-Nicolas », « Octobre Rose »...)

Le service a sollicité **284** fois en 2022 (268 demandes en 2021) le déminage pour l'enlèvement d'engins de guerre ou d'engins suspects sur demande des maires du département.

L'État dispose d'un ensemble de plans sectoriels, développés au niveau local ou national, en prévision de crises de grande ampleur et de catastrophes. Chacun correspond à un risque ou à une menace préalablement identifiée. Tous ces plans font l'objet d'une réactualisation à chaque fois que les circonstances l'exigent et de nouveaux plans sont créés lors de la survenue de nouveaux risques majeurs. En 2022, le service a réactualisé les plans suivants : plan particulier d'intervention pour un site SEVESO « seuil haut », plan « Grand Froid » et plan particulier d'intervention du barrage du Vieux pré à Pierre-Percée.

Par ailleurs, les services de la préfecture accompagnés par ceux de l'État-major interministériel de la zone de défense Est ont mené un contrôle préventif (procédure de sécurité interne du site) d'un point d'importance vitale, installation qui fournit des services ou des biens indispensables à la vie de la Nation.

La politique de la protection du secret a pour objectif la protection des intérêts fondamentaux de la Nation. Dans ce cadre, 591 demandes d'enquêtes administratives ont été transmises aux services enquêteurs et instruites en 2022 (495 en 2021) pour autoriser l'accès de personnes physiques à des sites sensibles.

Le nombre d'habilitations niveau «secret» délivrées a toutefois diminué de près de 50 % en 2022.

Initié par les maires, le dispositif de **reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle** organise l'indemnisation des sinistrés, dont les biens assurés ont été endommagés par un phénomène naturel intense. 38 dossiers de demande de reconnaissance ont été instruits en 2022, dont 20 pour inondations (faits d'avril 2022) et 18 au titre de la « sécheresse 2021 » qui ont fait l'objet d'une reconnaissance par la commission nationale interministérielle « catastrophes naturelles ».

Le sous-préfet de Val de Briey a été nommé « référent à la gestion des catastrophes naturelles et à leur indemnisation » auprès du préfet. Il a pour mission d'accompagner les communes du département dans l'instruction des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, dans la mobilisation de tous les dispositifs susceptibles d'être mis en œuvre après la survenue d'un phénomène naturel intense et il participe à l'information des élus sur la prévention et la gestion des conséquences des catastrophes naturelles.

S'agissant de la **sécheresse**, le département connaît depuis 2018 des épisodes de plus en plus sévères dans leur intensité et dans leur longueur, les niveaux d'étiage mesurés en 2022 correspondant aux scénarii connus les années les plus critiques (2003). Le comité départemental de ressources en eau (CRE), auquel le service participe activement, s'est réuni six fois en 2022 en situation de crise (une seule réunion en 2021) afin de proposer au préfet d'élever les niveaux de vigilance concernant les trois unités hydrologiques du département, en cohérence avec les orientations envisagées par les départements limitrophes à l'échelle des bassins versants, ou de les diminuer. 57 mesures de restriction à l'usage de l'eau ont ainsi été mises en place envers le grand public, les collectivités locales, les entreprises comme les exploitations agricoles (interdiction de l'arrosage des pelouses et jardins privés, du lavage des véhicules pour des motifs autres que sanitaires ou

techniques ou encore réduction de l'amplitude horaire de l'irrigation pour la profession agricole) et ont donné lieu à des contrôles par les forces de l'ordre.

L'activité du service s'exerce en matière de **prévention des risques « incendie »** en étroite collaboration avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Meurthe-et-Moselle. À ce titre, **220 visites de la commission de sécurité** de l'arrondissement de Nancy ont été réalisées et 29 sous-commissions départementales ou commissions de sécurité plénières se sont tenues dans les locaux du SDIS, soit un total de 249 commissions en 2022 (contre 205 commissions en 2021). Dans le cadre du suivi des établissements recevant du public (ERP) en avis défavorable, 153 courriers de relance (53 en 2021) ont été adressés aux collectivités territoriales et 98 levées d'avis défavorable ont pu être constatées pour l'année 2022 (contre 57 en 2021). 126 ERP restent encore sous avis défavorable au 31/12/2022 à l'échelle départementale.

Afin de soutenir et de développer **la politique de sensibilisation au secourisme**, le service a délivré 63 diplômes concernant la pédagogie appliquée à l'emploi de formateurs de premiers secours et de formateurs en prévention et secours civiques (PAE-FPS et PAE-FPSC) et 7 arrêtés portant composition des membres de jury ont été publiés. 7 agréments de formation ont été délivrés en 2022, notamment en faveur des associations agréées de sécurité civile (ANIMS, FFESSM, FNMNS, SNSM, UDPS, UDSP et UNASS) et 1 habilitation pour un organisme public (Métropole du Grand Nancy).

Bureau de la sécurité routière

L'année 2022 a été marquée par une activité soutenue avec la prise de 3 074 arrêtés de suspension de permis de conduire suite à des infractions au code de la route (1378 pour usage de stupéfiants, 730 pour excès de vitesse et 787 pour alcoolémie) soit 14 % de plus qu'en 2021.

179 EAD (véhicule équipé d'un éthylotest antidémarrage) ont été accordés.

La consommation de stupéfiants est présente dans 45 % des suspensions de permis de conduire. Quant à la consommation d'alcool, elle représente 25 % des suspensions

L'activité de la commission médicale des permis de conduire qui en découle a été de fait soutenue avec 3 806 usagers reçus en préfecture suite aux 2 208 décisions judiciaires de suspensions (c/3406 en 2021 soit + de 12 %).

545 arrêtés d'annulation de permis ont été enregistrés par le service en 2022 contre 428 en 2021 (+25%)

Le nombre d'usagers reçus en visite médicale augmente ainsi chaque année depuis 2019 en raison du durcissement de la réglementation qui prévoit un suivi médical des contrevenants sur une plus longue période, mais aussi en raison de l'augmentation du nombre d'arrêtés de suspension, d'annulation pour défaut de points ou de sanctions judiciaires.

Le BSR apporte une assistance aux usagers via notamment une permanence téléphonique : 5 104 appels de particuliers (+6%), 2340 appels d'institutionnels (police, gendarmerie, parquets, autres préfectures ou services...) soit + 40 % et une réponse à 942 courriels (+40%).

Le nombre de recours gracieux augmente également de 20 %.

Près de 562 usagers (+65%) ont été orientés vers le service par les hôtes ou les agents du point numérique et 541 relevés de points ont été établis.

Enfin, le service a répondu à 845 réquisitions contre 447 en 2021 soit une augmentation de près de 50 %.

La seule stabilité par rapport à l'année précédente concerne les fiches médicales de conducteur pour les professionnels du transport de personnes (564) et l'**activité "taxis" et "VTC"** avec la délivrance de 77 cartes professionnelles aux conducteurs de taxi et 76 cartes professionnelles aux conducteurs de véhicules de transport avec chauffeur (VTC).

Enfin, le service a été particulièrement mobilisé sur le renouvellement du contrat de concession relative aux opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules légers et des poids-lourds sur le réseau des autoroutes non concédées et voies express du département de la Meurthe-et-Moselle et l'agrément d'entreprises pour 2023 à 2029.

L'activité du BSR va évoluer avec la mise en place du nouveau logiciel ODAC (outil des droits à conduire) en lieu et place du FNPC (fichier national du permis de conduire).

Services du cabinet

La sécurité routière

Si on la compare à l'année 2021, l'année 2022 est marquée par de mauvais résultats du point de vue de la sécurité routière :

- une hausse des accidents corporels de 10 % (de 556 à 564 accidents) ;
- une augmentation de 10 % des tués (de 33 à 36 tués) ;
- une augmentation de 15 % des blessés graves. (524 blessés légers et 167 blessés graves soit + 15 %)

36 personnes ont perdu la vie sur les routes de Meurthe-et-Moselle en 2022, un chiffre qui n'avait pas été atteint depuis l'année 2014 où 41 décès avaient été à déplorer. Il s'agit principalement de cyclistes (8 décès) et d'accidents mortels sur autoroutes (7). La présence d'une vitesse excessive et de l'usage de stupéfiants dans plus d'un accident mortel sur deux est relevée.

Voitures-radar :

Le 23 août 2021, la Meurthe-et-Moselle a été le premier département à mettre en service les voitures-radar en Grand Est. En 2022, le taux de verbalisation dépasse les 20 % sur certaines infrastructures accidentogènes. Le taux moyen de verbalisation est de 11 % en Meurthe-et-Moselle alors qu'il n'est que de 8 % en France métropolitaine.

Radars automatiques :

Le nombre d'infractions constaté a augmenté de 44 %, en lien avec l'activité des radars fixes qui ont vu leur résultat être multiplié par 4. Cette augmentation exponentielle s'explique essentiellement par la modernisation de quelques radars existants remis en service et/ou modernisés en 2022.

Bureau de la représentation de l'État

L'année 2022 a été marquée par l'organisation de l'élection présidentielle et des élections législatives. Le BRE est en responsabilité de la mise à jour des données de référence, des essais (notamment avec les communes engagées sur EIREIL, en nombre croissant), des répétitions, des nuances des candidats, des notes de prévision électorales, de la remontée des taux de participation et de l'estimation des résultats, de la centralisation des résultats, du rapport électoral et des mises à jour du Répertoire National des Élus à l'issue des scrutins.

Le bureau maintient également son objectif d'apporter des réponses et un suivi à toutes les demandes d'intervention des élus comme des particuliers.

Concernant les visites officielles, la Meurthe-et-Moselle aura accueilli 12 membres du gouvernement dont le ministre de l'Intérieur à l'occasion du congrès national des sapeur-pompier.

Hors gouvernement, le département a également accueilli les personnalités suivantes : la présidente de l'Assemblée nationale, le délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, le délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement, la porte-parole du ministère de l'Intérieur et le secrétaire général pour l'investissement en charge du plan FRANCE 2030.

Concernant les distinctions honorifiques, le suivi et traitement des dossiers de la Médaille d'Honneur du Travail et la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale constituent à elles deux presque 4 000 dossiers par an.

À noter une augmentation des demandes de distinction pour actes de courage et de dévouement, amenant l'instruction d'une trentaine de cas.

Quant aux distinctions des grands ordres nationaux, les propositions meurthe-et-mosellanes continuent à être régulièrement entérinées par la Grande Chancellerie.

Enfin, en 2022, le ministère de l'Intérieur a créé la Médaille de l'Administration Territoriale de l'État (MATE), ce qui a fait l'objet d'une remontée de 4 mémoires meurthe-et-mosellans.

Au niveau de la représentation de l'État, la rédaction de 80 discours, pourtant dans une année électorale comprenant 2 périodes de réserve, montre que l'activité est revenue à son niveau d'avant COVID.

Toutes les cérémonies ont également pu se tenir comme en 2020. On notera le retour du 14 juillet place de la Carrière, qui a nécessité de repenser tout le processus. Par ailleurs, le BRE reste co-organisateur/organisateur de la commémoration du génocide arménien, de l'hommage aux victimes du terrorisme et de la cérémonie Erignac.

Le BRE assure les invitations et tous les aspects protocolaires des cérémonies nationales.

Enfin sur le volet de la lutte contre les discriminations, l'appel à projet DILCRAH représentant 14 demandes a été complété par une mesure exceptionnelle en faveur des associations LGBT+ en fin d'année.

Service départemental de la communication interministérielle

L'année aura été marquée par un redéploiement des missions du service et la création de contenus toujours plus nombreux et variés (vidéos, dossiers de presse, bilans thématiques, contenu web, infographies, photographies, ...).

En 2022, le SDCI a continué à développer la présence de l'État en Meurthe-et-Moselle sur les réseaux sociaux, aujourd'hui principaux vecteurs de communication étatique auprès des citoyens.

Les comptes Instagram et Youtube ont été réactualisés alors qu'un compte LinkedIn a été créé, portant ainsi à 5 le nombre de réseaux sociaux sur lesquels les services de l'État en Meurthe-et-Moselle sont présents.

Cette montée en puissance s'est accompagnée d'un suivi statistique et d'une veille affinés, permettant une adaptation pertinente des lignes éditoriales en fonction du réseau, contribuant à une meilleure information des usagers.

La reprise des comptes Instagram et Youtube n'aurait pas été possible si elle n'avait été accompagnée d'une importante production vidéo. Ainsi, 15 vidéos ont été réalisées en 2022, sans compter les captations vidéos sans montage, retransmises sous forme de stories Instagram. Ces vidéos ont généré près de 10 000 vues sur Youtube. 2 sujets ont été au cœur de la production vidéo 2022 : l'engagement des jeunes (4 vidéos) et le devoir de mémoire (1 vidéo à l'occasion du 14 juillet, la plus vue de l'année, et de nombreuses stories Instagram).

Au total, l'animation des réseaux sociaux représente 1 470 publications sur les 5 canaux confondus, soit une moyenne de 122 publications par mois.

A noter également la bascule du site internet de l'État en Meurthe-et-Moselle vers le nouveau modèle conçu par le service d'information du Gouvernement. La préfecture a été la préfiguratrice de cette bascule, choisie au niveau national pour la qualité de la gestion de son site Internet, réalisée en novembre, et qui a nécessité plus de 400 mises à jour en moins d'un mois. Cet important travail de migration ne doit pas faire oublier l'activité constante de mise à jour quotidienne du site puisque durant l'année, ce ne sont pas moins de 700 autres interventions (pour le seul périmètre préfecture) qui ont été traitées, dans un délai moyen de 0,89 jour.

Guerre en Ukraine, élections présidentielle et législatives, crise énergétique, l'année 2022 aura enfin été riche en actualité et en sollicitation du SDCI de la part de la presse. Plus de 230 questions de journalistes ont ainsi trouvé une réponse, dans un délai moyen inférieur à 1 journée, au cours de l'année écoulée.

LE SECRETARIAT GENERAL

La direction des collectivités locales et de la citoyenneté

Directeur : Olivier BECKER

La direction des collectivités territoriales et de la citoyenneté est constitué de trois bureaux chargés respectivement des affaires financières et budgétaires des collectivités territoriales, du contrôle de légalité et de l'intercommunalité, et des élections et de la vie associative

La direction de la citoyenneté et des collectivités territoriales comptait 30 agents en 2022.

Les grands chantiers de 2022

L'organisation d'élections

Les élections politiques

L'année 2022 a été marquée par l'organisation des élections présidentielles et législatives. Les travaux de mise sous pli de la propagande électorale des candidats et de colisage de leurs bulletins de vote ont été réalisés par une société de routage. 65 candidats aux législatives sont été reçus en préfecture par le bureau de la citoyenneté afin de déposer leur candidature

Nombre de candidatures aux premiers tours des élections législatives (2012-2022)

	1ère circonscription	2ème circonscription	3ème circonscription	4ème circonscription	5ème circonscription	6ème circonscription	Total
2012	15	18	11	8	10	10	72
2017	15	12	15	12	12	16	82
2022	12	10	13	11	9	10	65

Les élections professionnelles

Les services du bureau de la citoyenneté ont été chargés de la préparation et de la remontée des résultats des élections professionnelles dans la fonction publique territoriale ainsi que de l'organisation d'une élection partielle des juges des tribunaux de commerce de Nancy et de Val de Briey.

La modification des limites d'arrondissement

L'année 2022 a vu une modification du découpage géographique des quatre arrondissements qui composent le département. Un projet a été établi au cours du premier semestre, qui prévoyait un changement d'arrondissement pour 27 communes du département. Puis une vaste consultation a été menée auprès de ces communes, des intercommunalités du Département et des services de l'État.

L'objectif de cette modification était de faire coïncider autant que possible les établissements publics de coopération intercommunale avec les limites d'arrondissement, afin de faciliter les échanges entre les EPCI et leurs communes membres d'une part et les services préfectoraux d'autre part.

Par arrêté du 9 décembre 2022 de la préfète de la région Gand-Est, les limites territoriales des arrondissements de Meurthe-et-Moselle ont été modifiées :

- 13 communes qui faisaient partie de l'arrondissement de Briey ont intégré l'arrondissement de Toul,
- 2 communes de l'arrondissement de Nancy ont intégré l'arrondissement de Toul,
- 8 communes de l'arrondissement de Toul ont intégré l'arrondissement de Nancy
- 3 communes de l'arrondissement de Lunéville ont intégré l'arrondissement de Nancy
- une commune de l'arrondissement de Nancy a intégré celui de Lunéville

Nombre de communes par arrondissement

2022	Nb de communes	2023	Nb de communes
Briey	128	Val-de-Briey	115
Lunéville	164	Lunéville	162
Nancy	188	Nancy	196
Toul	111	Toul	118

De ce fait, il n'y a plus d'EPCI à fiscalité propre dont le territoire s'étendrait sur plusieurs arrondissements, sauf les cas d'EPCI interdépartementaux.

Le renforcement de la mission de conseil aux collectivités : le développement des réunions à 360°

Dans son rôle d'assembler du territoire, le préfet propose, au travers de ses services, une offre en matière d'ingénierie financière et procédurale pour conseiller et soutenir les communes et les EPCI dans leurs démarches et les accompagner le plus en amont possible dans la réalisation de leurs opérations.

C'est dans ce cadre qu'ont été instituées en 2022 des réunions dites à 360°. Ce nouveau rendez-vous propose en une réunion unique de rassembler tous les services concernés par les sujets de développement d'une commune dont les projets d'envergure font intervenir plusieurs services. Cette rencontre, dont l'ordre du jour est défini conjointement avec la commune, a pour objectif de partager une seule fois les informations sur les projets, de permettre un échange direct entre services instructeurs ou financiers avec les équipes communales, de favoriser une meilleure compréhension des projets de la collectivité et réduire le temps des réponses attendues, de travailler dans les limites de ce qui est possible en droit, en toute transparence dans la réalisation directe avec la collectivité, et d'éviter les injonctions contradictoires en faveur d'une cohérence globale sécurisant la réalisation des projets.

La première réunion à 360° qui s'est tenue en préfecture fin novembre 2022 a rassemblé 12 services et opérateurs dont la mobilisation et les interventions ont permis d'apporter des conseils et des solutions concrètes sur une quinzaine de projets en cours ou à venir. Ce type de réunion à vocation à se décliner dans les arrondissements. Il est prévu 6 à 9 réunions à 360° par an dans le département.

L'activité du service en quelques chiffres

L'exercice du contrôle de légalité

Le contrôle administratif des actes des collectivités territoriales conserve toute son importance et sa pertinence dans un environnement juridique de plus en plus complexe.

En 2022 :

- 837 lettres d'observation ont été envoyées aux collectivités locales,
- 167 observations ont été produites suite à la réception de documents budgétaires.

La télétransmission des actes des collectivités locales

Pour l'année 2022, le nombre d'actes reçus au titre du contrôle de légalité se situe aux environs de 86 000. Le taux de télétransmission des actes via la plate-forme de télétransmission ACTES se maintient à un niveau de plus de 90 %.

Nombre d'actes télétransmis par les collectivités locales

Arrondissements	Nombre de communes non reliées à ACTES
VAL-DE-BRIEY	9
LUNEVILLE	22
NANCY	18
TOUL	5
Total	54

La perspective pour 2023 est un accroissement significatif de la télétransmission des actes d'urbanisme, seul domaine encore en retrait en termes de télétransmission, grâce à la généralisation attendue de la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'occupation des sols (système Plat'AU). Ce dispositif a connu en 2022 une phase de rodage.

Nombre d'actes télétransmis par les collectivités locales

Arrondissements	2021	2022	Evolution
BRIEY	15020	17607	17,22 %
LUNEVILLE	9021	10045	11,35 %
NANCY	45234	48079	6,29 %
TOUL	9916	10797	8,88 %
Total	79191	86528	9,26 %

La vie associative et les réglementations spéciales

Les déclarations d'option des bi-nationaux

En vertu d'accords internationaux (accord franco-algérien, accord franco-suisse, accord franco-israélien par exemple), un droit d'option est prévu pour les jeunes possédant la double nationalité pour remplir leurs obligations militaires dans l'un des pays dont ils ont la nationalité. En 2022 une augmentation de plus de 50 % de demandes traitées par rapport à 2021 a été enregistrée avec 125 déclarations d'option.

L'application de la réglementation funéraire

- 1 autorisation de création de chambre funéraire (4 en 2021),
- 23 demandes de renouvellement d'habilitations ont été instruites (stable),
- 171 autorisations de rapatriements de corps à l'étranger ont été délivrées (moins 20 %

par rapport à 2021 2021),

- 374 demandes de dérogation de délais d'inhumation ou de crémation ont été traitées (+270 % par rapport à 2021).

L'activité associative pour l'arrondissement de Nancy

Une augmentation de l'activité par rapport à 2021 est constatée avec :

- 408 déclarations de création enregistrées (plus 10% par rapport à 2021) dont 83 % par télédéclaration,
- 1731 déclarations de modification (plus 12 % par rapport à 2021) dont 54 % par télédéclaration,
- 126 déclarations de dissolution (plus 10% par rapport 2021) dont 33 % par télédéclaration.

Dans la cadre de la mise en œuvre œuvre de la loi du 24 août 2021 confortant les principes de la République diverses actions ont été initiées en 2022 : vérification de l'obligation de signature d'un CER (contrat d'engagement Républicain) pour les associations qui reçoivent des financements publics, recensent des associations culturelles et vérifications du respect de leurs obligations légales par exemple.

Les dotations d'investissement aux collectivités territoriales

En 2022, le bureau des affaires budgétaires et financières des collectivités territoriales a géré près de 81M€ en faveur des projets des collectivités territoriales.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Pour l'année 2022, sur 501 dossiers déposés et déclarés éligibles, 362 ont été soutenus. Ainsi, près de 75 % des demandes ont fait l'objet d'un accompagnement à la DETR. L'enveloppe DETR qui avait été allouée pour 2022 était de 13 349 412 €.

La part de l'enveloppe DETR consacrée aux dossiers relatifs aux bâtiments communaux est passée de 11,1 % en 2019 à 42,1 % en 2022 (soit + 31 % en quatre ans). Cette dynamique de cofinancement, par l'État, des dossiers relatifs aux bâtiments communaux sur la période 2019-2022 permet, en outre, d'accompagner des dépenses relevant de la transition écologique et ainsi de répondre à un besoin d'entretien et de rénovation thermique, au travers d'opérations coûteuses et nécessaires. Les dossiers relevant de la transition écologique, dont les dossiers de rénovation thermique de bâtiments communaux ou des structures destinées à l'enfance (écoles, crèches), représentent ainsi plus de 1,2M€ en 2022 (42 dossiers financés).

Enfin, la part de l'enveloppe DETR consacrée aux dossiers scolaires est passée de 12,1 % en 2021 à 18,3 % en 2022 retrouvant ainsi un niveau comparable à ceux des années 2017 et 2018. Les projets scolaires représentent désormais 20 % de l'enveloppe départementale.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

9 405 627 € ont au total été engagés pour la DSIL en Meurthe-et-Moselle en 2022. Tout arrondissement confondu, 51 projets ont été financés sur l'enveloppe DSIL.

Près de la moitié des crédits de l'enveloppe DSIL 2022 (48%) a été prioritairement mobilisée pour soutenir les dépenses de rénovation thermique et de transition écologique. Cette catégorie de travaux constitue le premier poste de dépenses en DSIL. Enfin, plus d'un quart des crédits a été mobilisé en faveur des opérations scolaires.

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)

2 801 484 € ont été engagés en faveur de 4 projets portés par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle : 3 opérations concernant des établissements scolaires et un projet de maison départementale des solidarités à Tomblaine.

Le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

En 2022, au titre du FNADT – CPER Grand Est, 9 projets ont été soutenus pour un total de subventionnement s'élevant à 2 031 531 €.

Hors CPER, le programme 112 a permis de financer 38 opérations pour un montant total de subventions attribuées de 1 016 135 € se répartissant comme suit :

- 19 Maisons France Services de Meurthe-et-Moselle ont bénéficié du dispositif qui permet d'appuyer par un forfait au fonctionnement le développement des services publics en milieu rural (555 000 €);
- 1 poste d'animateur départemental Maison France Services a été subventionné à hauteur de 25 000 € ;
- 12 postes de chefs de projets Petites Villes de Demain (PVD) ont été cofinancés pour un montant global de 245 135 € ;
- 3 recrutements de volontaires territoriaux en administration (VTA) ont été possibles grâce à un investissement de l'État à hauteur de 45 000 € ;
- 2 Fabriques des Territoires ont reçu un versement d'aide au fonctionnement pour un montant de 100 000€ ;
- 1 opération présentée au titre de l'appel à projets Destination France a bénéficié d'un soutien de l'État s'élevant à 46 000 €.

Au titre du FNADT Massif des Vosges, 687 621 € ont été mobilisés pour soutenir 3 opérations.

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Le FCTVA est un prélèvement sur les recettes de l'État qui constitue la principale aide de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissement. C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, assurant une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que les collectivités supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

En 2022, 40 252 574,56 € ont été versés au titre de la procédure automatisée et 11 281 201,76 € au titre de la procédure papier (dernière année), soit un total de 51 533 776,32 € (en progression de +4,8% par rapport à 2021).

La direction de l'immigration et de l'intégration

Directrice : Martine CHENG

Placé sous l'autorité de la directrice de l'immigration et de l'intégration, elle est constituée de trois bureaux : le bureau de l'admission au séjour, le bureau de l'asile et de l'éloignement la plateforme interdépartementale des naturalisations

Le bureau de l'admission au séjour

L'année 2022 a été marquée par la poursuite du déploiement de l'appliquatif ANEF notamment pour les demandes de titre de voyage (21/03/22), les bénéficiaires de la protection internationale (18/04/2022), et les citoyens européens (28/09/2022).

Le module ANEF, destiné à prendre en charge l'intégralité des titres « vie privée et familiale », devait être initialement déployé en septembre 2022. Ce déploiement a finalement été reporté au mois d'avril 2023.

Soucieux d'anticiper ce passage à la dématérialisation et d'accompagner les usagers dès à présent, la préfecture s'est engagée dans la poursuite du déploiement d'un téléservice pour les autres natures de titres via la plateforme « demarches-simplifiees.fr ».

Deux démarches simplifiées concernant les demandes d'admission exceptionnelle au séjour (au titre de la vie privée et familiale et au titre du travail) ont été ouvertes le 24/11/2022, permettant aux usagers de déposer directement leur dossier en ligne.

À partir de mars 2022, la crise ukrainienne a fortement impacté le fonctionnement du bureau de l'admission au séjour. En effet, la directive européenne relative à la protection temporaire avait été adoptée en 2001 mais n'avait jamais encore été appliquée. Ce texte prévoyait notamment d'accorder, sous certaines conditions, une protection temporaire avec des droits spécifiques en cas d'arrivée massive de population dans l'Union Européenne. Ce dispositif a été approuvé par le Conseil de l'Union Européenne le 03/03/2022 suite au conflit entre l'Ukraine et la Russie. Cette protection a été transposée dans le droit au séjour français sous la forme d'une autorisation provisoire de séjour (APS) d'une durée de six mois renouvelable.

Dans ces conditions, et en quelques heures, le bureau de l'admission au séjour a pré-figuré un guichet unique d'accueil des déplacés ukrainiens permettant de centraliser tous les acteurs qui allaient jaloner le parcours de ce public vulnérable (CPAM, CAF, DSDEN, DDETS, OFII, acteurs de la vie associative).

Au 13/02/2023, ce sont plus de 1087 personnes accueillies dont 1059 autorisations provisoires de séjour délivrées. Les retours vers l'Ukraine demeurent à la marge avec 70 départs comptabilisés.

En 2022, 13 433 demandes de titres ont été déposées en préfecture de Meurthe-et-Moselle (11 426 en 2021) parmi lesquelles 4845 premières demandes (36,1%) et 8588 demandes de renouvellement (63,9%)

Les demandes à titre humanitaire représentent 2710 demandes soit 20,2% des demandes de titres déposées. Il est à noter l'augmentation exponentielle de ce type de demandes qui ne représentaient que 610 demandes en 2021 soit 5,3% du total des demandes.

Les demandes au titre de la vie privée et familiale s'élèvent à 2670 (19,9%) contre 3370 demandes (29,5%) en 2021.

La demande estudiantine demeure en proportion similaire avec 2614 demandes (19,5%) pour 2335 demandes (20,4%) l'année précédente.

Enfin les demandes au titre professionnel ont représenté 1530 demandes (11,4%) pour 1224 demandes (10,7%) en 2021.

Le délai de traitement moyen (en jours) a été réduit de 59 jours à 47 jours en un an.

367 refus de séjour ont été pris en 2022 (3,3%) contre 435 refus en 2021 (3,9%)

Le bureau de l'asile et de l'éloignement

Section asile

Les agents de la section asile ont en charge le traitement des demandes de titre de séjour pour les bénéficiaires de la protection internationale (BPI) et les personnes ayant le statut de réfugié. La section gère également les demandes de titre de voyage pour les BPI, les réfugiés et leurs ayant-droits ainsi que les documents de circulation pour étrangers mineurs. Elle s'occupe enfin du suivi des personnes déboutés d'asile avec la rédaction des arrêtés d'obligation de quitter le territoire français lorsque l'OFPRA ou la Cour nationale du Droit d'Asile ne reconnaissent pas le statut de BPI ou de réfugié.

	2021	2022	Variation
Titres de séjour (1ères demandes et renouvellement)	390	441	+ 13 %
Titres de voyage	625	656	+ 5 %
Document de circulation étrangers mineurs (BPI)	5	142	

Section éloignement

Les personnels de la section éloignement traitent les procédures transmises par les forces de l'ordre, rédigent les mesures d'éloignement ou d'assignation à résidence, gèrent les relations avec les autorités consulaires et mettent en œuvre de manière opérationnelle les éloignements.

Nombre de mesures d'éloignement édictées (y compris OQTF déboutés d'asile) :

	2021	2022	Variation
Arrêtés portant obligation de quitter le territoire français	980	895	- 9 %
Arrêtés portant assignation à résidence		314	

Mise en œuvre des éloignements :

	2021	2022	Variation
Éloignements forcés	64	76	+ 19 %
Éloignements – aide au retour volontaire	85	65	- 24 %
Total des éloignements	149	141	- 5 %

La plateforme interdépartementale de naturalisation de Nancy

La plateforme interdépartementale de naturalisation de Nancy traite les demandes d'acquisition de nationalité française pour les 4 départements lorrains (Meurthe-et-Moselle, Moselle, Meuse et Vosges).

Après 2 années impactées fortement par la crise sanitaire et les instructions de la ministre SCHIAPPA sur le traitement prioritaire des demandes des étrangers engagés en première ligne pendant la crise, l'année 2022 a été marquée par une activité soutenue et une maîtrise des délais et stocks en conformité avec les objectifs ministériels.

Année	2020	2021	2022
Dossiers reçus	2889	4260	4387
Naturalisations (toutes procédures et hors effets collectifs des mineurs)	1101	1809	1339

L'année 2022 a été aussi marquée par la préparation de la dématérialisation des demandes de naturalisation par décret via ANEF (NATALI) et la déconcentration de l'enregistrement des déclarations de nationalité, mesures devenues effectives au 06/02/2023.

L'année 2023 sera donc une année majeure pour la plate-forme qui va devoir s'adapter aux nouvelles modalités de gestion des demandes de naturalisation et des déclarations de nationalité.

La plate-forme est pleinement mobilisée pour mettre en œuvre ces changements majeurs et participer à leur pleine réussite.

Le service de la coordination des politiques publiques

Le service de la coordination des politiques publiques (SCPP) est placé sous l'autorité du secrétaire général de la préfecture et regroupe en son sein 15 agents exerçant leurs missions dans deux bureaux distincts : le bureau de la coordination interministérielle (BCI) et le bureau des procédures environnementales (BPE).

Bureau de la coordination interministérielle (BCI)

Le développement économique

L'accompagnement des entreprises

Un comité de développement économique (CODEV) a été installé en janvier 2022 en vue de soutenir et d'accompagner, sur les plans réglementaires, procédurales, financiers, les projets de développement des entreprises.

Cette instance réunit ainsi les services et opérateurs de l'Etat (préfecture, DDETS, ADEME), l'agence de développement économique Sud 54 "Lorr'up", le conseil régional, le conseil départemental, les chambres consulaires et les filières professionnelles concernées.

Elle se décline sous un format restreint d'examen des projets d'entreprises et un format plénier d'information des dispositifs existants et d'actions spécifiques de filières.

A l'aide des outils et financements, notamment France 2030, proposés par l'Etat et la Région, l'objectif est de répondre aux enjeux locaux de réindustrialisation, de modernisation des outils de production, d'innovation, de décarbonation et d'adaptation des emplois et formations aux nouvelles compétences.

Pour l'heure, 16 entreprises ayant répondu à des appels à manifestation d'intérêt (AMI) ou des appels à projets (AAP) France 2030 ont été retenus dans le département dans les domaines de l'agriculture, de l'automobile, de la recherche et de la santé. Quelques entreprises ont également été bénéficiaires des dernières actions du dispositif "France Relance" en 2022.

Le soutien aux entreprises en difficultés

Le suivi des entreprises en difficulté s'est poursuivi dans le cadre de la cellule de veille économique (CVE), dont le bureau assure le secrétariat, réunissant mensuellement l'ensemble des services et opérateurs de l'Etat (commissaire au redressement productif-CRP, UD DIRECCTE, DDFIP, Banque de France, URSSAF, sous-préfectures, services de renseignement, douanes, Pôle Emploi).

Cette cellule contribue à détecter et à proposer un accompagnement aux entreprises touchées par la sortie de crise sanitaire et par la crise énergétique.

Dans ce cadre, le comité départemental de sortie de crise (CDSC) et le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) se sont réunis sous l'autorité du préfet.

Ce dernier comité s'est prononcé sur l'attribution d'aides, d'avances remboursables et d'analyse financières comme outils d'intervention complémentaires aux mesures de soutien mises en place massivement pour les entreprises par l'État lors de la crise sanitaire. Les secrétariats du CODEFI et du CDSR sont assurés par la DDFIP.

S'agissant plus particulièrement des conséquences de la crise énergétique sur les entreprises, le bureau a participé à la diffusion auprès des TPE et PME des mesures de soutien mis en place progressivement par le gouvernement (guichet d'aide aux factures d'énergie, du bouclier tarifaire, plafond de prix pour les TPE, amortisseur électricité) et répondre, avec la DDFIP aux demandes de conseils des petites entreprises, des commerçants et artisans.

L'accompagnement des entreprises en matière d'emploi et de formation

L'accompagnement par les services et opérateurs de l'État (DDETS, Pôle emploi,etc...) intègre le volet emploi et formation, puisque les difficultés de recrutement dans l'industrie font partie des freins forts signalés par les entreprises.

Ainsi, sous l'autorité du secrétaire général, une expérimentation a été menée par une équipe projet spécifique en 2022 pour mobiliser tous les acteurs de l'emploi, les collectivités, l'éducation nationale et l'OPCO21 sur le plan de recrutement de St Gobain. Cette action multi-partenariale a d'ores et déjà permis de répondre en grande partie aux besoins de l'entreprise. Elle va être proposée à une dizaine d'entreprises ayant de forts enjeux de recrutement.

En parallèle, une démarche a été engagée fin 2022, en lien avec l'UIMM, la DDETS, Pôle Emploi et les autres acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle, pour la création d'un hub de formations interprofessionnelles visant à répondre de façon graduée à un fort besoin en matière de maintenance numérique et robotique. Le projet

candidatera aux aides de l'AMI « Compétences et métiers d'avenir » France 2030, l'objectif de l'équipe projet étant de proposer ces formations en 2024.

Enfin, un besoin spécifique en matière de main d'œuvre qualifiée dans l'installation de panneaux photovoltaïques a conduit à réunir les professionnels de la filière et de la formation pour expérimenter, sur un territoire volontaire, une formation et un recrutement spécifique en lien avec les projets de développement d'EnR de l'intercommunalité.

La transition énergétique et l'éco-responsabilité

Faciliter et accélérer le développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)

Dans le contexte lié à la lutte contre le changement climatique accentué par la crise énergétique actuelle, le préfet de Meurthe-et-Moselle a souhaité dès le début de l'année 2022 que soit mis en place un pôle départemental inter-services d'appui aux mutations énergétiques.

Au terme d'une période de préfiguration engagée entre les services et opérateurs de l'Etat, le pôle a été lancé et présenté le 23 septembre 2022 lors d'une réunion regroupant plus de 60 acteurs institutionnels agissant en faveur de la transition énergétique dans le département (collectivités territoriales, parlementaires, chambres consulaires, gestionnaires de réseaux, ...).

Ce pôle se fixe ainsi comme objectif principal de faciliter et d'accélérer le développement de projets d'EnR&R respectueux de l'environnement dans toutes ses composantes (enjeux naturels, patrimoniaux, agricoles, etc.) et s'inscrivant dans une stratégie territoriale concertée.

6 projets d'ampleur ont ainsi déjà été présentés par des développeurs en revue de projets et accompagnés sur des enjeux prégnants.

Le pôle est co-animé par le BCI et le service "Aménagement, Mobilité, Energie, Juridique" (AMEJ) de la DDT et peut être saisi via la boîte mail suivante :

pref-pole-energies@meurthe-et-moselle.gouv.fr



Réunion de lancement du pôle d'appui aux mutations énergétiques (PAME)

L'écoresponsabilité dans les services préfectoraux

L'exemplarité environnementale des services de l'État constitue l'une des politiques prioritaires du Gouvernement afin que les efforts demandés à chacun de nos concitoyens s'appliquent aux premiers chefs aux services publics.

Dans ce contexte, les services de la préfecture et des sous-préfectures ont adopté en octobre 2022 un plan d'actions "administration écoresponsable" visant à limiter leur impact sur l'environnement dans leur fonctionnement au quotidien.

Ce plan pluriannuel comprend 25 objectifs à atteindre à terme qui sont répartis dans les six thématiques suivantes : la performance énergétique, la gestion durable de l'eau, les achats durables, les déchets, la mobilité et le numérique.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, plusieurs actions de sensibilisation du personnel ont été organisées dont notamment une semaine de la sobriété énergétique en partenariat avec l'Agence Locale pour l'Energie et le Climat (ALEC).



Semaine de la sobriété énergétique organisée à la préfecture du 10 au 14 octobre 2022

L'animation de cette démarche et la mise en œuvre du plan d'actions sont assurées par le BCI et le secrétariat général commun (SGC).

La cohésion des territoires et le développement local

Le déploiement et le pilotage du programme "France Services"

La sous-préfète de Lunéville est la référente départementale chargée d'assurer le déploiement et le pilotage de ce programme. La sous-préfète s'appuie sur le BCI dans le cadre de l'exercice de cette mission.

Au terme de l'année 2022, le département de Meurthe-et-Moselle compte 24 structures labellisées "France Services". L'ensemble des cantons à dominante rurale et quartiers prioritaires d'intérêt national sont dorénavant couverts, grâce à des portages variés (collectivités, associations, La Poste). La couverture de l'axe Toul / Pont-à-Mousson fait l'objet de perspectives de concrétisation, dans l'attente des dernières modalités de labellisation en 2023.

Ce maillage permet à un nombre grandissant d'utilisateurs de trouver des réponses relatives à leurs démarches administratives au plus près de chez eux et de leurs besoins, grâce à un bouquet de services élargi à l'offre socle de 9 partenaires nationaux : Pôle emploi, la CAF, la CARSAT, la CPAM, la MSA, la DDFIP, la Poste, l'ANTS, la Justice.

L'activité du réseau est dynamique, avec un doublement de la fréquentation en rythme annuel par rapport à son lancement. Le taux moyen de satisfaction usagers, supérieur à 90%, est en progression. L'installation d'un animateur départemental depuis l'automne 2022 amplifie les travaux d'animation déjà engagés. Plus de 70 événements ont été répertoriés lors des Journées portes ouvertes d'octobre 2022 par exemple. Les formations des agents d'accueil sont organisées en lien avec le CNFPT et les opérateurs socles.

La lutte contre les zones blanches

Le programme "New deal mobile" vise à favoriser depuis 2018 le déploiement des infrastructures de téléphonie mobile dans les zones non ou mal couvertes.

Sa mise en œuvre locale repose sur un réseau de partenaires associant les services de l'État (préfecture et DDT), le conseil départemental et l'Association Départementale des Maires (ADM54). Cette instance collégiale est en charge du relais hiérarchisé des signalements à l'échelon national.

Depuis la mise en œuvre de ce programme, 48 communes ont été retenues par arrêtés ministériels pour être nouvellement équipées en 4G par les opérateurs. Parmi ces sites, 6 relèvent d'un bonus régional obtenu par l'équipe-projet départementale.

L'animation de la collégialité régionale et départementale

Au titre de la collégialité départementale, le bureau assure l'organisation des comités de direction et des collèges pléniers qui réunissent, sous la présidence du préfet, le corps préfectoral et tout ou partie des chefs de services de l'État du département.

Au titre de la collégialité régionale et en lien avec le SGARE, le bureau centralise la constitution des dossiers du Comité d'Administration Régionale (CAR) des préfets et du pré-CAR des secrétaires généraux, dont un a été organisé à Nancy en septembre 2022.

La coordination interministérielle

Le BCI prend en charge différentes missions interministérielles parmi lesquelles les délégations de signature accordées par le préfet aux chefs de services de l'État (37 en 2022), le rapport d'activité des services de l'État dans le département et les réponses apportées par le préfet aux questions écrites des conseillers départementaux lors de la session de rentrée du Conseil départemental le 20 septembre.

Le BCI assure également le suivi des réformes prioritaires, et en particulier celles retenues dans la feuille de route préfectorale. Ce suivi, effectué en lien avec l'ensemble des services impliqués via des indicateurs de réalisation, apporte au corps préfectoral une vision globale de l'avancement sur le terrain des principales politiques publiques.

Pour une meilleure transparence de l'action publique, un extrait de ce tableau de bord est accessible au public à l'adresse suivante :

<https://www.gouvernement.fr/les-actions-du-gouvernement>

Enfin et au titre de l'ensemble de ses missions, le bureau a été entendu par la mission inter-inspections d'évaluation de l'action interministérielle de l'État en Meurthe-et-Moselle, aux côtés du SGCD, de la DDETS, de la DDPP et de la DDT.

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Le bureau des procédures environnementales (BPE) constitue le guichet unique de dépôt des dossiers ICPE quel que soit le régime applicable (déclaration, enregistrement ou autorisation) ou la procédure concernée (demande initiale, modification des conditions d'exploitation, cessation d'activités). Cette mission est exercée en lien avec les inspections des installations classées de la DREAL et de la DDPP.

Au titre de l'année 2022, le BPE a ainsi participé à l'instruction des procédures suivantes :

- demande d'exploitation initiale d'une ICPE : délivrance de 59 déclarations initiales, de 7 enregistrements et de 4 autorisations environnementales ;
- modification des conditions d'exploitations : délivrance de 25 arrêtés préfectoraux complémentaires et 50 déclarations de modifications ;
- cessations d'activités : 47 cessations d'activités ont été notifiées au préfet en 2022. Dans le cadre de cette procédure, les inspections des installations classées (IIC) s'assurent que le site a été mis en sécurité et remis en état en fonction de l'usage projeté.

Les IIC assurent également une mission de contrôle des ICPE. En cas de non-respect des conditions d'exploitation, des sanctions administratives peuvent être proposées au préfet après mise en demeure préalable des exploitants concernés. Au titre de l'année 2022, 22 mises en demeure et 5 arrêtés de sanctions administratives ont ainsi été prononcés.

Les procédures relevant du droit minier

Le BPE assure la gestion administrative des procédures relevant du code minier (autorisation et arrêt de travaux miniers, prolongation de concessions minières notamment) en lien avec le pôle "mines" de la DREAL GE.

Au titre de l'année 2022, le BPE a ainsi notamment participé à l'instruction des principales procédures suivantes :

- 2 demandes d'arrêts de travaux miniers (DADTM) pour la concession Saint-Laurent Charmel à Einville-au-Jard et pour la concession de La Madeleine dans le secteur de Saint-Nicolas-de-Port ;
- 4 demandes de prolongation de concessions minières débouchant sur un décret ministériel (Saint-Nicolas, Rosières-aux-Salines, La Madeleine II, Dombasles II).
- 4 procédures "polices des mines" pour le compte de Solvay, la Saline d'Einville, Novacarb et CSME.

Les procédures portant atteinte au droit de propriété

Le BPE assure l'instruction des procédures d'expropriation (déclaration d'utilité publique et cessibilité) et d'autorisation de pénétrer et/ou d'occuper temporairement une propriété privée ainsi que la défense contentieuse des décisions préfectorales.

Au titre de l'année 2022, le BPE a instruit 17 dossiers et le préfet de Meurthe-et-Moselle a ainsi prononcé les décisions suivantes :

en matière d'expropriation

- délivrance de 2 arrêtés préfectoraux déclarant d'utilité publique la réalisation du projet de démolition du centre commercial Les Provinces à Laxou, et du projet de réhabilitation d'un immeuble en état d'abandon manifeste à Longuyon ;

- une décision de refus de déclaration d'utilité publique concernant le projet d'aménagement de la ZAC des Hauts de Moselle à Chaligny-Neuves-Maisons.

autorisation de pénétrer et/ou d'occuper temporairement une propriété privée

7 arrêtés préfectoraux ont été prononcés en vue de permettre l'engagement des études nécessaires à la réalisation de projets publics parmi lesquels le projet d'établissement pénitentiaire de type INSERRE à Toul, l'aménagement du site Cantebonne à Villerupt ou l'inventaire des zones humides sur le territoire du PNRL.

L'organisation des enquêtes et consultations publiques

Le BPE assure l'organisation de l'ensemble des enquêtes et consultations publiques relevant de la compétence du préfet de Meurthe-et-Moselle. Au titre de l'année 2022, 18 enquêtes et consultations publiques ont ainsi été organisées sur des projets divers parmi lesquels :

- projets de transition énergétique : parcs photovoltaïques à Villey-Saint-Etienne, Pierre-la-Treiche et Pont-à-Mousson, projet de décarbonation industrielle "Novasteam" porté par la société SUEZ RV FRANCE pour le compte de NOVACARB ;
- déclaration d'utilité publique : requalification du Vandières-Void ;
- révision du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Nancy-Essey ;
- projet d'exploitation d'une installation de recyclage de déchets plastiques (société LPR) à Messein ;
- déclaration de projet relative au projet de nouvelle cité judiciaire à Nancy
- modification du PSMV du site patrimonial remarquable du Coeur d'agglomération de Nancy ;

L'organisation de commissions administratives à caractère consultatif

Le BPE assure l'organisation du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) dans ses différentes formations. Ces commissions sont consultées pour avis simple avant prise de décision de l'autorité décisionnaire (préfet ou ministre).

Au titre de l'année 2022, le BPE a ainsi organisé 5 CODERST et 4 CDNPS formation "sites et paysages".

En complément de ces commissions, le BPE assure également l'organisation annuelle du comité "sel", des commissions de suivi de sites (CSS) ICPE et de la commission départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur.

La lutte contre le bâti dégradé en milieu rural

L'artificialisation des sols, conséquence directe de l'extension urbaine et de la construction de nouveaux habitats en périphérie des villes, est aujourd'hui l'une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité.

Le Gouvernement souhaite protéger ces espaces naturels, à travers l'objectif de "zéro artificialisation nette" prévu par le Plan Biodiversité, et travailler avec les collectivités pour repenser l'aménagement urbain et réduire efficacement l'artificialisation des sols, notamment grâce à la requalification du bâti existant mais dégradé, qui permet aux collectivités de gagner en attractivité tout en limitant l'artificialisation des sols.

Pour accompagner cette ambition de sobriété foncière et pour répondre aux attentes des collectivités confrontées à des situations de vacance et de bâti dégradé, notamment dans les bourgs-centres et en milieu rural, la préfecture et la multipôle Nancy Sud Lorraine se sont engagées dans une démarche de reconquête du bâti en milieu rural et de recherche-action "habitat et sobriété foncière" sur le périmètre du ScoT.

Cet engagement s'est traduit par la signature d'une convention cadre en préfecture le 14 décembre 2022.



Signature de la convention-cadre entre la préfecture et la Multipôle Nancy Sud Lorraine

Dans ce cadre, la préfecture (bureau des procédures environnementales et bureau des affaires budgétaires et financières des collectivités territoriales), en lien avec la DDT (service habitat cohésion territoriale), co-anime avec la Multipole, sous la présidence du secrétaire général, une cellule d'appui destinée aux maires des communes rurales de la Multipole Nancy Sud Lorraine afin :

- de faciliter les projets de reconquêtes du foncier et du bâti rural dégradé et/ou vacant ;
- d'aider les communes rurales à lever leurs blocages juridiques, techniques et financiers pour développer des projets;
- d'accompagner la mise en œuvre du SCOT et des objectifs de sobriété foncière

Cette cellule d'appui à la reconquête du foncier et du bâti rural mobilisera par ailleurs les sous-préfectures concernées et l'ensemble des partenaires institutionnels de l'ingénierie territoriale pour accompagner au mieux les communes rurales.

La cellule peut être saisie par mail à l'adresse suivante :

foncier-bati-rural@nancysudlorraine.fr

Une mission commune: l'accompagnement des porteurs de projets

En complément de ces missions, le service de la coordination des politiques publiques assure, avec les services et opérateurs de l'État compétents, l'accompagnement juridique, procédural et financier des pétitionnaires sur des projets publics et privés structurants en terme économique, social, environnemental et/ou politique. .

Cette mission consiste principalement à identifier les dispositifs financiers potentiellement mobilisables, à identifier et coordonner les procédures environnementales applicables, à apporter une expertise juridique et à assurer la coordination entre les différents acteurs concernés.

Au titre de l'année 2022, le SCPP a ainsi notamment apporté un appui aux projets suivants, en lien le cas échéant avec les sous-préfectures concernées :

- projets privés : construction de la première usine au monde de biorecyclage de PET à Longlaville, projets de décarbonation industrielle (Novacarb, Saint-Gobain PAM, ...), installation de recyclage de déchets plastiques par la société LPR sur un site « clé en main » à Messein ;

- projets publics : nouvelle ressource en eau destinée à la consommation humaine par la Métropole du Grand Nancy, nouvel hôpital CHRU de Nancy, nouvelle cité judiciaire à Nancy, réhabilitation de la friche Eiffel à Pompey, projet Inserre établissement pénitentiaire expérimental à Toul ... ;

Par ailleurs, les plus grosses entreprises industrielles font l'objet d'un suivi spécifique par le secrétaire général avec une rencontre régulière permettant une présentation globale des orientations de l'entreprise, en particulier des projets de transition énergétique de leurs outils de production (Novacarb, Solvay, Vicat, la SAM, St Gobain ...).

Le pôle juridique interministériel

Responsable : Mme Nésiri BORA

Le pôle juridique interministériel est constituée de sept agents et placé sous l'autorité directe du secrétaire général.

L'organisation de ce pôle repose sur deux grandes missions traditionnelles : la rédaction de mémoires en défense et l'expertise et conseil juridiques.

A cela s'ajoute deux missions plus récentes liée aux procédures de sortie des demandeurs d'asile déboutés qui se maintiennent indûment dans les lieux d'accueil dédiés aux demandeurs d'asile ainsi que celle liée au développement du recours à la médiation devant les juridictions administratives .

La rédaction de mémoire en défense

La mission première du pôle juridique est d'assurer la défense de l'État dans le cadre des différents contentieux devant le juge administratif ou judiciaire. Pour l'essentiel, l'année 2022 a été consacrée à la rédaction des mémoires en défense pour des contentieux relevant du droit des étrangers.

Il s'agit d'un contentieux de masse puisqu'en 2022, 1010 requêtes ont été reçues dans ce domaine, soit un chiffre stable par rapport à l'année 2021 au cours de laquelle 1019 requêtes avaient été réceptionnées par le pôle.

Le taux de confirmation des décisions de la préfecture par les juridictions administratives est en légère baisse en 2022 Il s'élève, en effet, à 75,43 % (contre 79,93 % en 2021). Cette diminution s'explique principalement par la montée en puissance d'un contentieux sensible portant sur les documents d'état-civil des anciens mineurs non accompagnés.

L'expertise et le conseil juridiques

Le pôle vient en appui des services (préfecture ou services départementaux de l'État) qui ont à traiter des questions juridiques complexes, pour lesquelles un examen préalable au fond a déjà été effectué, mais qui nécessitent une analyse juridique plus approfondie.

À ce titre, le pôle a rendu 79 conseils et expertises au titre de l'année 2022.

Les procédures de sortie d'hébergement des demandeurs d'asile déboutés

Le pôle juridique interministériel est sollicité dans le cadre des procédures d'expulsion des demandeurs d'asile déboutés se maintenant indûment dans les lieux d'accueil dédiés aux demandeurs d'asile, l'objectif étant de fluidifier le parc d'hébergement réservé aux demandeurs d'asile.

À l'instar des années passées, le pôle juridique interministériel a été fortement mobilisée sur cette procédure (mise en demeure, engagement d'une procédure de référé « mesures utiles », exécution de la décision du tribunal administratif en sollicitant un concours de la force publique) qui a permis le départ volontaire ou contraint de 95 personnes des lieux d'accueil dédiés aux demandeurs d'asile de Meurthe et Moselle en 2022.

Une mission émergente : le développement du recours à la médiation

Le pôle juridique a engagé un travail collaboratif avec les services du tribunal administratif de Nancy et de la cour administrative d'appel de Nancy afin de développer le recours à la médiation devant les juridictions administratives. Ce dispositif permet de trouver dans certains dossiers une alternative intéressante à la voie contentieuse traditionnelle pour la résolution amiable des litiges.

Le 13 janvier 2022, une convention sur le développement de la médiation entre la préfecture de Meurthe et Moselle, la cour administrative d'appel de Nancy et le tribunal administratif de Nancy a été signée.

À cet égard, 9 procédures de médiation ont été menées au titre de l'exercice 2022, principalement en matière de droit des étrangers, et qui ont abouti à 7 accords de médiation.

Le référent fraude départemental

Responsable : Mme Élina GREINER

Le développement de la lutte contre les fraudes est une priorité gouvernementale qui se traduit, dans les préfectures, par la mise en place et le suivi d'un dispositif de lutte contre les fraudes relatives à la délivrance des titres réglementaires.

Chargé de coordonner la prévention et la lutte contre les fraudes en la matière, le référent fraude départemental participe au comité opérationnel départemental anti-fraudes (CODAF). Ses principales missions sont la lutte contre la fraude interne et externe, l'animation de réseau partenarial local et le partage de l'information. Il est chargé de concevoir, mettre en œuvre et assurer le suivi de la stratégie départementale de lutte contre la fraude.

La lutte contre la fraude externe

Le comité départemental de la lutte anti-fraude (CODAF)

Le référent fraude départemental participe de manière régulière aux CODAF, une participation à tous les organismes de lutte contre la fraude. Dans ce cadre des informations relatives à des dossiers de fraude sont échangées pour lutter de manière plus efficace contre le travail illégal, la fraude aux prestations et la fraude aux titres.

Les liens avec les centres d'expertise et de ressources titres.(CERT)

Le référent fraude départemental travaille en lien avec les CERT :

- CERT de la Moselle en charge des cartes nationales d'identité et des passeports
- CERT du Doubs pour les cartes grises
- CERT de la Marne en charge des permis de conduire
- CERT de Nantes en charge des échanges de permis de conduire étrangers.

Les signalements des dossiers frauduleux au procureur de la République

En charge de la lutte contre la fraude, le référent fraude départemental de la préfecture en lien avec les services instructeurs a transmis 138 signalements au procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale.

Nombre de signalements au procureur de la République de 2019 à 2022 par thème

Sujet de la fraude Nombre de signalements au procureur de la République	2019	2020	2021	2022
Mineur non accompagné	53	1	0	12
Ex Mineur non accompagné	0	12	29	9
Reconnaissance frauduleuse de paternité (détection CERT CNI/PSP)	11	8	5	4
Reconnaissance frauduleuse de paternité (détection service immigration)	12	1	4	2
Dossiers frauduleux détectés au service étranger	5	1	2	15
Passeport et Carte nationale d'identité	6	9	4	4
Passeport d'urgence	0	0	0	3
Carte de VTC	4	0	4	1
Carte grise	19	35	82	27
Permis de conduire	7	8	21	28
Échange de permis de conduire	16	36	2	9
Titre de séjour – changement de nom (rédigés par DCAL)	15	18	37	23
TOTAL	149	129	190	138

Les missions de proximité

Les missions de proximité sont en charge :

- de gérer les dossiers d'habilitations des professionnels du commerce de l'automobile (PCA). Cette habilitation permet d'enregistrer directement des informations dans le système d'immatriculation des véhicules (SIV)
- de contrôler la bonne utilisation du SIV par les PCA (contrôle de dossiers, respect de la réglementation, complétude des dossiers, réalité de leur activité,...)
- d'accompagner et de suivre l'activité des mairies équipées d'un dispositif de recueil en matière de cartes nationales d'identité et de passeports

- de délivrer des titres d'identité pour les détenus et des passeports en cas d'urgence
- transmettre aux CERT une copie des archives détenues en préfecture dans le cadre d'un renouvellement de titre d'un usager

Le contrôle des professionnels du commerce de l'automobile habilité au système d'immatriculation des véhicules(SIV)

En lien avec les missions de proximité de la préfecture, le référent fraude départemental pilote le contrôle des professionnels de l'automobile habilités au système d'immatriculation des véhicules. Pour ce faire des fonds de dossiers de demande de cartes grises sont demandés aux professionnels. Les missions de proximité vérifient la complétude des pièces contenues dans les dossiers transmis (au regard de la réglementation en vigueur).

En 2022, les services préfectoraux ont été destinataires d'une instruction du Ministère de l'intérieur relative à la campagne nationale de contrôle des professionnels du commerce de l'automobile (PCA) habilités à enregistrer des déclarations d'achat. Certains garages enregistrent des déclarations d'achat au nom d'un usager et non au nom d'un garage. Cette pratique est illégale, elle permet à l'utilisateur d'économiser le coût d'une carte grise.

Pour le département de Meurthe-et-Moselle, 10 professionnels ont été contrôlés et des sanctions sont en cours. Ce contrôle réalisé avec les « missions de proximité » permet :

- de faire un rappel des règles à certains professionnels
- de supprimer le droit d'accès au SIV à des professionnels ayant abusé de la procédure « déclaration d'achat » .
- de signaler des dossiers frauduleux au procureur de la République

Les cartes d'identité et les passeports

Le plan d'urgence national

Face au constat d'un rallongement des délais de rendez-vous en mairie pour la délivrance des titres d'identité et de voyage constatée depuis l'automne 2021, le Ministère de l'Intérieur a mis en place plan d'urgence afin d'augmenter la capacité d'accueil des usagers en mairie.

Le cadre du plan d'urgence a été initié le 1^{er} avril 2022 et prévoyait la mise en place des centres temporaires de recueil de demandes de carte nationale d'identité et de passeport.

La mairie de Nancy s'est portée volontaire pour accueillir un tel dispositif.

Dans le cadre de ce plan, l'Agence Nationale des Titres Sécurisés a mis à disposition auprès de la commune de Nancy 5 stations d'enregistrement TES pour la délivrance de cartes nationales d'identité et de passeports.

La capacité de rendez- vous pour Nancy s'est accrue de 500 rendez-vous par semaine de juin à fin juillet 2022.

Déploiement de nouveaux dispositifs de recueils dans les mairies

Dans la continuité du plan d'urgence, un plan d'action pérenne a été mis en place par le Ministère de l'Intérieur, ciblant chaque étape de la chaîne de délivrance des titres d'identité et de voyage. L'une des mesures est de renforcer la capacité d'accueil des usagers sur l'ensemble du territoire par l'accélération du déploiement de dispositif de recueil.

La préfecture de Meurthe-et-Moselle a mobilisé des communes pour les inciter à se porter volontaire pour être équipée d'un tel dispositif.

Six nouvelles mairies se sont portées volontaires en 2022 (Bayon, Foug, Blainville sur l'Eau, Blenod-les-Pont-à-Mousson, Mont-Saint-Martin et Neuves-Maisons). Elles devraient toutes être opérationnelles début avril 2023.

Quatre nouvelles mairies se sont également portées volontaires début 2023 (Blamont, Cirey-sur-Vezouze, Colombey-les-Belles et Tucquenieux)

Le PFMP accompagne ces nouvelles mairies dans le cadre de la mise en place de ces nouvelles missions.

Déploiement de dispositifs de recueils dans les sous-préfectures

Afin de compléter le maillage territorial, chaque sous-préfecture vient d'être doté d'un dispositif de recueil mobile, qui peut être mis à la disposition des communes après signature d'une convention.

Ce dispositif de recueil permet de recueillir des demandes dans les locaux de la mairie ou directement chez un usager. Dans ce dernier cas, un agent de mairie se rend à domicile d'une personne qui se trouverait dans l'incapacité de se déplacer, pour recueillir la demande de titre.

Les titres délivrés en préfectures passeports d'urgence

Les agents délivrent des titres d'identité et de voyage :

- des passeports de mission et de service pour les militaires
- des cartes nationales d'identité pour les prisonniers
- des passeports d'urgence* (sans puce électronique) et des passeports biométriques (dit passeports 72 heures produits par l'Imprimerie Nationale)

Les passeports d'urgence sont des passeports non biométriques produits en préfecture. Ils ont une durée de validité d'un an. Ils sont délivrés dans le cadre d'une urgence professionnelle, médicale ou humanitaire pour un départ prévu dans les 72 heures et ne pouvant pas être reporté

L'année 2022 a été une année très exceptionnelle en matière de délivrance de passeport d'urgence. En effet, 151 passeports d'urgence ont été délivrés contre 69 en 2021 et 21 en 2020

Nature des titres recueillis en préfecture	Nombre de titres délivrés en 2022
Passeport d'urgence	151
Passeport biométrique 72 heures	21
Passeport de mission	30
Passeport de service	14
Carte nationales d'identité délivrées aux détenus	107
TOTAL	592

Numérisation des archives des cartes nationales d'identité et de passeport pour les CERT

Les agents du Pôle fraude et Mission de proximité numérisent les dossiers archivés des cartes nationales d'identité pour les envoyer au Centre d'Expertise et de Ressource Titre (CERT) dans le cadre du renouvellement d'un titre. En 2022, 3870 dossiers ont été numérisés.

LA SOUS-PRÉFECTURE DE VAL-DE-BRIEY

Sous-Préfet : Richard-Daniel BOISSON
en remplacement de Frédéric CARRE parti le 12 mars 2022



Lors de l'année 2022, la sous-préfecture de Val-de-Briey a de nouveau maintenu un haut niveau de services au bénéfice d'un territoire pluriel aux multiples facettes et de ses administrés. Les enjeux s'avèrent multiples mais les forces vives de l'arrondissement pour les relever sont objectivement au rendez-vous. Mise en œuvre des politiques publiques, appui aux collectivités en ingénierie financière et technique sur des projets majeurs, développement des programmes nationaux PVD et ACV, suivi du plan de relance, relations transfrontalières, organisation d'élections sont autant de faits marquants lesquels sont détaillés ci-après. À noter également quelques modifications dans l'organisation humaine de la structure avec le changement de sous-préfet, de secrétaire générale et d'une nouvelle déléguée du préfet.

Vie citoyenne

Réquisitions CNI / Passeports :

217 réquisitions de fonds de dossier CNI / passeports sont intervenues en 2022 nécessitant des recherches dans les archives puis des numérisations transmises au service demandeur.

Le greffe des associations :

La sous-préfecture a enregistré 552 actes relatifs aux associations, activité en constante augmentation depuis plusieurs années.

Associations	2018	2019	2020	2021	2022	Δ 2021-2022
Créations	96	106	84	99	119	+ 20.20 %
Modifications	325	315	294	317	374	+ 17.98%
Dissolutions	37	31	21	33	59	+ 78.78%
Total	458	452	399	449	552	+ 22.93 %

Saisine de personnes physiques ou morales de droit privé portant sur la réglementation générale : 29

Appui aux collectivités territoriales et élections :

Mandats et élections :

L'arrondissement a connu les démissions de 35 conseillers municipaux dont 9 adjoints au maire. 3 adjoints ont démissionné de leurs fonctions tout en conservant leur mandat de conseiller municipal. Enfin, 2 conseillers municipaux et 1 maire sont décédés en 2022.

Élections municipales :

Le bureau des collectivités territoriales et des réglementations (BCTR) a organisé l'élection partielle intégrale de la commune de Doncourt-les-Conflans.

Élections : présidentielles et législatives :

Le BCTR a été sollicité par la préfecture pour la répartition et la livraison du matériel sanitaire des bureaux de vote pour chacune des communes de l'arrondissement. Il a

également été mis à contribution pour vérifier la bonne réception des bulletins de vote par les mairies ainsi que pour organiser leur récupération dans le cadre des difficultés de livraison de la Poste. Il s'est vu confier enfin la mission d'organiser la récupération des cartes électeurs de 80 communes.

Élections consulaires du Tribunal de Commerce :

Le BCTR a participé à l'organisation de l'élection des juges du Tribunal de Commerce en représentant le Préfet au sein de la Commission d'Établissement des Listes Électorales (CELE) le 08/07/22 et 13/07/22, pour établir et rectifier la liste des membres du collège électoral. La CELE s'est à nouveau réunie le 14/09/22 pour actualiser la liste des membres du collège électoral.

La réception des plis s'est déroulée entre le 07/11/22 (envoi du matériel électoral aux électeurs) et le 23/11/22 18H00 (clôture du scrutin) avec un dépouillement le 24/11/22 (élections acquises au 1^{er} tour).

Contrôle de légalité :

Contrôle de légalité	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Δ 2021-2022
Nombre d'actes télétransmis par l'application ACTES	7295	7908	10026	11041	11184	17140	53,20 %
Nombre d'actes papier	7234	5291	4209	4582	3480	3236	-7,00 %

Urbanisme :

Nombre de permis (construire, aménager, démolir) : 1461

Nombre de déclarations préalables : 3591

Nombre de certificats d'urbanisme : 2569

Nombre de déclarations d'intention d'aliéner : 442

32 courriers et courriels ont été adressés aux collectivités (le plus souvent en raison de l'incomplétude des dossiers).

Contrôle budgétaire :

Nombre total de budgets primitifs (y compris budgets annexes) reçus des collectivités locales et établissements publics : 375

Nombre total de documents budgétaires (budget supplémentaire, décision modificative et compte administratif) reçus des collectivités locales et établissements publics : 457

Nombre d'actes à finalité budgétaire soumis au contrôle de légalité reçus des communes, EPCI et autres collectivités et établissements publics : 1425

Nombre de courriers adressés aux collectivités (principalement des procédures de mandatements d'office et des demandes de reprise d'excédent d'investissement en section de fonctionnement) : 17

2 communes ont été intégrées dans le réseau d'alerte de la DDFIP et ont fait l'objet d'une analyse financière. Elles ont été reçues en sous-préfecture en présence des services de la sous-préfecture et de la DDFIP, le 19 juillet 2022.

Saisines : Saisines de collectivités dans le cadre de la légalité des actes : 46

L'intercommunalité : 9 réunions ont été organisées par le BCTR en 2022.

Les relations transfrontalières

A l'instar de l'année 2021, sous l'égide de la préfecture de la Moselle, le BCPP (bureau de coordination des politiques publiques) a participé aux différentes instances gouvernant les relations transfrontalières entre France et Luxembourg.

En ce sens, la sous-préfecture a poursuivi son investissement dans les différents groupes de travail français, sur la mobilité, l'environnement, l'emploi, la santé, la formation, qui permettent d'alimenter les échanges avec le Luxembourg et faire avancer de nouveaux projets. Sa participation a été notamment visible dans les CA du GECT et de l'EPA.

Une ingénierie financière aux services des élus et des entreprises

Crédits de droit commun à destination des collectivités

en 2022 la sous-préfecture a bénéficié d'une enveloppe DETR de 2 823 812€. Au titre de la DSIL 2022 c'est 1 319 822 € qui ont été investis sur le territoire. L'effet de levier généré par ces subventions est en moyenne de 25 %.

Pour la DETR, la sous-préfecture a reçu sur l'application démarches simplifiées 136 dossiers, dont 48 ont été financés. Sur ces 48 dossiers, 9 ont été présentés en commission des élus pour des montants supérieurs à 100 000€.

La sous-préfecture a pu bénéficier de la réserve préfectorale à hauteur de 149 643€ pour des dossiers de moins de 100 000€. In fine, l'arrondissement a pu mobiliser une enveloppe totale de 3 247 301€. Les instructeurs ont veillé à proposer des dossiers structurants comme celui d'un groupement scolaire de la vallée de l'Othain pour 573 047€ comme des dossiers plus modestes de 2 150€ pour une commune pour l'isolation des combles de l'école.

S'agissant de la DSIL, la sous-préfecture a reçu 47 dossiers, dont 9 ont été retenus. Sur ces 9 dossiers, 824 558€ représentaient des dépenses consacrées à la transition écologique et énergétique. À noter quelques projets emblématiques subventionnés telle la création d'un centre de Santé dans le Jarnisy (468 560€) ou encore l'installation de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment communal (249 881€).

Pour le FNADT un seul projet a été déposé par une commune en 2022 pour la rénovation d'un parc. Mais le FNADT a toutefois pleinement été sollicité à d'autres titres comme pour les emplois de cheffes de projet PVD qui ont été financés à hauteur de 50 % soit 93 441€, ou encore comme pour le poste de Volontariat territorial d'administration (VTA) pour le Pays de Briey lequel a bénéficié d'une aide socle de 15 000€.

Pour favoriser la compréhension de l'ensemble de ces dispositifs, 3 réunions ont été organisées à cette fin au niveau de chacun des EPCI avec les maires de l'arrondissement pour permettre une compréhension des outils financiers à la disposition des collectivités. 12 communes ont d'ailleurs sollicité également un accompagnement renforcé pour leur dépôt de dossiers et ont été reçues en sous-préfecture pour les guider dans leur demande.

Aides aux entreprises :

2022 a marqué la dernière année du plan de relance, et des crédits dédiés au soutien des entreprises. Plusieurs projets ont été à cet égard soutenus dans le cadre de l'AMI -TI (appel à manifestation d'intérêt Territoire d'Industrie) qui a conduit à une étude en 2021 par le cabinet EY sur les PME en besoin d'investissements.

Les fonds territoires d'industrie ont permis in fine de soutenir en 2022 les entreprises Colmant Cuvelier RPS, Raoul Lenoir, Lindal Groupe, Renault SOVAB

Aider les entreprises, ce ne sont pas seulement des aides financières, ce sont aussi des relations de confiance tissées lesquelles se créent à travers des rencontres. Conformément aux instructions du Préfet, le sous-préfet est allé à la rencontre de 14 entreprises pour comprendre leurs besoins.

Coordination et animation des dispositifs, pour une mise en œuvre des politiques publiques au plus près du territoire

Mise en œuvre des contractualisations État / Collectivité :

ACV : Depuis 2018, le programme Action Cœur de Ville bat son plein sur la commune de Longwy. Cette année aura été marquée par une étape importante avec le lancement de l'opération d'amélioration de l'habitat en gestion directe de la ville. A ce titre, la commune a été accompagnée au titre de la DETR pour **250 000€** sur projet découverte de la Chiers place des Récollets. Plusieurs opérations sont d'ailleurs en cours au titre du patrimoine sur la cité Vauban, qui ont donné lieu à un suivi fin de la sous-préfecture en coordination avec les services de la DRAC.

PVD: En 2021, 7 communes du Pays Haut ont été retenues pour les programmes PVD. Cette année 2022 a permis de tenir 6 comités de pilotage, et 1 réunion des comités restreints en novembre pour préparer la rédaction de la convention ORT (opération de revitalisation du territoire) pour avril 2023. Ces dispositifs ont permis d'accompagner à hauteur de 187 694€ Piennes, 468 560 € Jarny, 273 369€ Longuyon.

Dans le cadre de PVD, la commune de Longuyon a été particulièrement soutenue pour créer une maison France Service dans des anciens locaux désaffectés de la SNCF, illustration de cette ambition d'aménager le territoire de façon opportune pour les administrés. Une aide à l'investissement de 23 369€ a été octroyée à la commune pour réaliser les travaux. Avec l'accompagnement de la préfecture et la formation des agents mis à disposition par l'intercommunalité, la structure a été mise en service le 1^{er} février 2022 et connaît un véritable succès auprès des populations de ce territoire enclavé.

PTRTE(pacte territorial de relance et de transition écologique) **:** Dispositif contractuel regroupant l'ensemble des dispositifs existants en coordination très étroite avec la région Grand-Est et le département de Meurthe-et-Moselle. Il a été un accélérateur des projets sur le territoire à la fois sur la relance mais également sur la transition écologique et énergétique. Avec pas moins de 6 comités de pilotage organisés et 6 comités techniques, la sous-préfecture a contribué à son niveau à l'animation du dispositif. Ce programme a permis d'investir :

241 629€ sur Cœur de Pays Haut pour 4 projets

916 978€ sur Orne Lorraine Confluences pour 8 projets

1 799 016€ sur Grand Longwy et T2L pour 12 projets

Une démarche thématique et dynamique autour de l'emploi :

En 2021 avait été initié par la ministre du Travail un plan pour soutenir les métiers en tension sur le territoire national. Une réflexion a été menée au niveau départemental pour identifier les métiers de l'industrie, du bâtiment, et de la santé lesquels peinent à recruter.

En 2022 en lien avec la chargée de mission territoriale de la DDETS sur l'arrondissement, 5 SPEL (service public de l'emploi local) ont été organisés. Ils ont permis d'identifier 3 freins majeurs sur chaque bassin d'emploi (Longwy et Briey) et à installer des SPEL thématiques en parallèle des difficultés identifiées.

Ce sont plus de 15 actions concrètes qui ont été déployées : 2 forums sur l'industrie, 1 forum sur l'aide à la personne, 2 capsules vidéos pour mettre en valeur l'entreprise Lebras Frères et la SOVAB (financées par la région Grand-Est), des visites d'entreprises, un dispositif d'accompagnement des publics auprès du CIDFF, la création d'une instance dédiée à l'insertion des personnes sous main de justice (la CLIP unique en région GE).

Coordonner les services de l'État pour répondre aux problématiques environnementales et d'aménagement du territoire :

Accompagnement du projet CARBIOS : le 18 février 2022 a été lancé le premier comité de pilotage d'accompagnement du projet CARBIOS 54 visant à créer une usine de recyclage du PET à Longlaville par un procédé industriel révolutionnaire à base d'enzymes. 4 comités de pilotage auront été organisés en 2022 et plus de 11 réunions intermédiaires avec le porteur de projet pour travailler point par point leur dossier de demande d'autorisation administrative tout ceci en lien avec l'ensemble des partenaires dont le conseil départemental. Ce projet d'investissement de plus de 200 millions d'euros potentiellement accompagné par l'Ademe et la région Grand-Est devrait permettre de créer 72 emplois directs dans l'agglomération du Grand-Longwy. Face à la complexité des procédures environnementales (ICPE), la sous-préfecture de Val-de-Briey a joué ce rôle d'assembler entre les différents partenaires pour permettre de trouver des solutions à chaque étape de l'avancée du projet. Ce travail nourri, complexe dans sa dimension juridique et scientifique, caractérise la plus-value d'une structure de proximité capable de rassembler les acteurs pertinents pour aider à un projet de développement industriel.

Soutien à l'aménagement du territoire et aux transitions : l'arrondissement se transforme sous l'impulsion de deux phénomènes : le transfrontalier et la transition écologique et énergétique. L'augmentation de la population, traduction d'une capacité de développement en raison notamment de l'attractivité économique du Luxembourg, amène de plus en plus nos concitoyens à s'installer sur le territoire. Tout ceci demande aux élus de redoubler d'ingéniosité pour trouver des espaces fonciers disponibles pour la construction de logements mais également la création de nouveaux services publics à l'attention des populations. Ce sont donc plus de 30 réunions qui ont été organisées sur des thématiques d'urbanisme, d'environnement, d'habitat, de développement durable ou encore de problématiques minières.

Lutter contre les dépôts sauvages : comme à Laix où la gendarmerie, la DREAL et le conseil départemental ont été mobilisés pour accompagner le maire dans la gestion de dépôts d'épaves et de déchets sur le territoire communal.

Accueillir les populations : la sous-préfecture a organisé 5 réunions spécifiques à la thématique des citoyens français itinérants notamment sur la question de la sédentarisation en lien avec l'ensemble des partenaires dont le Grand-Longwy et le conseil départemental. L'objectif est d'une part en lien avec la préfecture d'être très réactif face aux installations illicites, mais par ailleurs de vider les aires d'accueils d'installations sédentaires afin qu'elles retrouvent leur utilisation initiale. Cet objectif, présenté aux maires du Grand-Longwy, nécessite donc d'innover dans les terrains familiaux d'accueil et des logements adaptés.

Coordonner les services de l'État dans les quartiers politique de la ville de l'arrondissement :

La sous-préfecture en lien avec la DDETS, grâce à l'action de la déléguée du préfet nommée à mi-année, a initié un certain nombre d'actions sur les trois communes concernées par la politique de la ville :

Impulsions d'actions: Groupe de travail QPV Voltaire, groupe stratégique Jeunesse, ateliers appui porteurs projets Contrat de Ville, activation d'un réseau local de médiateurs adulte-relai (AR), fresque Graff Grande façade Mairie / MMH - QPV Voltaire

Conseils Citoyens: réponses aux invitations, réunion des 4 conseils citoyens, relevé des membres actifs pour futurs AR

Contrat de ville: abordé avec les élus (notamment l'évaluation), présentation de l'appel à projet aux acteurs, présentation évaluation du contrat de ville par l'ORIV (observatoire régional de l'intégration et de la ville), permanences appui aux porteurs de projet, diffusion des AAP et informations diverses

Adultes relais (AR) - 10 actuellement : un entretien d'embauche AR Ville Mont Saint Martin, réunion de tous les AR et leurs employeurs, visites sur le terrain, mise en place d'une journée formative locale et d'échanges des AR avec le GIP

Visites

-Mairies Herserange, Longwy, Mont Saint Martin (maires et DGS), visite ville d'Herserange, département service territorial insertion, département Déléguée territoriale région, commissariat, MMH, CAF CTAS, service Jeunesse Ville de Longwy, service Jeunesse Mont Saint Martin, CCAS Longwy, CCAS Mont Saint Martin, EVS Mont Saint Martin

-Dispositif de réussite éducative (DRE) Mont Saint Martin, Solidaribus Herserange, Bus de l'autonomie Herserange, épicerie solidaire Mont Saint Martin, PZO (prévention spécialisée), CIDFF, fondation Solange Bertrand, les Miroisques, Espoir 54 Longwy, Espoir 54 Briey, IUT Longwy, Croix Rouge, Yooups Évènementiel, Mission locale, Centre social Longwy, Alisés

Participation / temps de travail

-Assises territoriales PDI PTI, école socle Mont Saint Martin, projet social quadriennal Centre Social de Longwy, 100 chances-100 emplois (participation à la simulation d'entretiens embauches), Copil RPE Mont Saint Martin, Réseau des violences faites aux femmes, temps organisés par l'ORIV, NPNRU, CCAPEX, groupe stratégique Jeunesse, participation organisation Médailleurs Journée mondiale du bénévolat, participation aux GPO de 16 communes, Département dans le cadre de l'Insertion

Région dans le cadre de travaux pour pallier à l'absence de candidatures dans le Médico-social, AG Association Conseil citoyen Mont Saint Martin, AG Centre Social Longwy, réception des enseignants Mont-Saint-Martin, inauguration parc Ville Amie des Enfants à Longwy (UNICEF), remise des certificats Journée citoyenne, visite ministérielle Santé, visite ministérielle : porte-parole MININT.

Tranquillité des habitants

Travail étroit Cellule Sécurité du Quotidien et SDRT, programmation de réunions Sécurité avec la CSQ, écoute des habitants

Aider les plus fragiles

Avec la fin de l'état d'urgence sanitaire, la sous-préfecture a été de nouveau sollicitée sur pour attribuer le concours de la force publique pour l'application des décisions de justice pour les personnes en situation d'impayé locatif. Cette reprise d'activité a demandé un travail important de coordination pour la gestion et l'apurement du stock de dossiers accumulés pendant la période COVID. Ce sont 711 procédures qui ont été traitées par la sous-préfecture en coordination avec les huissiers, les services du département et les bailleurs. 125 demandes de concours de la force publique ont été demandées et 110 ont été obtenues.

Chaque situation a été analysée avec soin et discernement à travers les deux sous-commissions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) qui maillent le territoire (Briey et Longwy). 14 ont été organisées cette année soit 2 de plus que l'an dernier.

Au total, 231 dossiers ont été traités en CAPEX, et 24 mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) ont été sollicitées. Les actions de prévention avec les partenaires sociaux ont été renforcées afin de limiter le nombre de réquisitions CFP en 2022.

Enfin, la sous-préfecture a reçu et traité en 2022, 74 interventions d'administrés sur des sujets aussi divers que l'emploi, le logement, les problèmes de voisinage, de pollution et d'aide à la personne victime de violences. Chaque sollicitation a fait l'objet d'une saisine des services concernés pour apporter une réponse individualisée à la situation d'espèce et d'un accusé réception. Dans 71 % des cas, les administrés ont eu une réponse des services concernés, dans le 29 % restants soit la situation a été résorbée soit les personnes n'ont pas donné suite aux convocations des services.

La sous-préfecture de Val-de-Briey aide également les fonctionnaires affectés dans l'arrondissement en recherche de logements. Ce sont ainsi 5 fonctionnaires qui ont pu être accompagnés cette année.

L'accueil des usagers en point accueil numérique (PAN)

Le point accueil numérique de la sous-préfecture de Val-de-Briey représente aujourd'hui un dispositif rôdé et animé (en temps normal) par une agente chargée de l'accueil. En 2022, le point numérique a accueilli 2950 usagers (3917 en 2021), les accompagnant dans leurs démarches en ligne dans 17,7% des cas. Ainsi, 82,3 % des usagers accueillis en sous-préfecture ont été renseignés ou accompagnés via l'application métier SIV et les sites Internet de l'ANTS et de l'ANEF ou la plateforme "Démarches Simplifiées".

Cette diminution de 25,82 % de la fréquentation s'explique par la normalisation de l'utilisation des sites web dédiés mais également de la systématisation des demandes vers les professionnels agréés et la multiplication des Maisons France Service situées dans le Pays-Haut. Cependant, la fréquentation pourrait repartir à la hausse quand la sous-préfecture de Val-de-Briey sera labellisée Maison France Service, objectif poursuivi en 2023.

Une cellule d'écoute et d'aide aux usagers

Les sollicitations se sont encore avérées nombreuses cette année 2022. On constate 2450 appels au standard, 124 pour le cabinet, 499 SIV, 567 PC, 83 CT, 544 réglementations, 79 politiques publiques et 393 diverses

Les statistiques des demandes réglementaires

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Δ 2021-2022
Manifestations sportives	93	83	55	56	NC covid-19	29	53	82,70 %
Gardes particuliers (chasse et pêche)	16	17	11	10	8	6	10	66,60 %
Transport de corps (laisser passer mortuaire, y compris urnes funéraires)	286	291	288	348	292	251	197	-21,51 %

Les débits de boissons:

En 2022, la sous-préfecture a reçu 41 déclarations de débits de boissons toutes catégories confondues, dont une demande de création de licence IV à Han-devant-Pierrepont en vertu de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. Par ailleurs, l'arrondissement de Val-de-Briey ne dispose sur son territoire que d'un seul établissement disposant d'une autorisation d'ouverture tardive. En 2022, la sous-préfecture a délivré 4 avertissements suite à des troubles à l'ordre public constatés par les forces l'ordre dans des établissements. Aucune fermeture administrative ne s'en est suivie.

La sécurisation des grands évènements

Les manifestations sportives

En matière de manifestations sportives, l'année 2022 a été marquée par le passage le 7 juillet 2022 du 109^e Tour de France avec pour ville d'arrivée et de départ de la 6^{ème} étape la commune de Longwy. Cette course a concerné 11 communes de l'arrondissement et a nécessité durant plusieurs mois un grand travail de coordination en lien avec la préfecture et entre les différents acteurs (mairies, préfecture, forces de sécurité intérieure etc.) afin d'assurer le bon déroulement de la course et la sécurité des coureurs ainsi que des 25 000 spectateurs présents tout au long du parcours.

Outre le Tour de France, le pôle sécurité a traité 53 déclarations de manifestations sportives, réunissant parfois jusqu'à 3 000 personnes.

En 2022, il a pu être constaté un retour à la normale du nombre de déclarations de manifestations sportives coïncidant avec la suppression des mesures Covid-19, encore en partie applicables en 2021. Ainsi, le nombre de manifestations sportives comptabilisées en 2022 se rapproche de celui relevé en 2019, année de référence avant le début de la pandémie. De concert avec le SDIS, les force de l'ordre, les associations, et la préfecture, la sous-préfecture a contribué à la sécurisation et au bon déroulement des manifestations sportives sur son territoire.

Les évènements festifs et culturels

L'année 2022 a également été marqué par un retour à la normale concernant les rassemblements festifs et culturels, notamment sur la voie publique. Ainsi, de nombreuses communes et associations de l'arrondissement ont tenu informé les services de la sous-préfecture des évènements organisés, et ce même en l'absence d'obligation.

Ce sont par conséquent près de 176 déclarations de rassemblements sur la voie publique qui ont été reçues en sous-préfecture de Val-de-Briey.

Pour les rassemblements accueillant plus de 1 000 personnes, le pôle sécurité a veillé à la réception et à la complétude des documents idoines et a organisé des réunions entre les organisateurs, les services municipaux et les forces de l'ordre afin de veiller au bon déroulement de ces événements et surtout à la sécurité de tous.

Ainsi parmi ces événements significatifs peuvent être cités :

- Le « Bal Pop » organisé à Villerupt le 7 mai 2022 avec une affluence de 1 500 à 2 000 personnes ;
- Les « Estivales de l'Alzette » organisées à Villerupt du 8 au 10 juillet 2022 avec une affluence de 2 000 personnes ;
- Les « Muzikales », concerts organisés à Jarny à l'occasion de la fête de la musique le 25 juin 2022 ;
- les diverses festivités organisées par les communes à l'occasion de la fête nationale et notamment le feu d'artifice de Longlaville accueillant jusqu'à 5 000 personnes ;
- le festival « Les Nuits de Longwy » organisé de juillet à septembre 2022 alliant à la fois projections de films en plein air, concerts, animations musicales et marqué par deux événements de plus grande ampleur pouvant atteindre une affluence de plus de 2 500 personnes: le feu d'artifice tiré au cœur de la ville et un concert avec un artiste de renommée internationale (en 2022 : le rappeur Youssoupha).
- La « Fête de la Nature » organisée au Château de Moncel à Jarny du 3 au 4 septembre 2022 avec une affluence estimée entre 1 500 et 4 000 personnes ;
- Le Festival du film italien de Villerupt.

La mise en œuvre et le suivi de la réglementation en matière de sécurité

La sous-préfecture a poursuivi son action de protection de la population du Pays-Haut au niveau de l'ordre public, de la protection civile et aussi de la sécurité routière. A noter la création d'une nouvelle instance, le comité restreint de sécurité, se réunissant de façon bimensuelle. En outre, les réunions plénières de sécurité mensuelles ont continué d'exister.

La sécurité publique et l'ordre public

3 CLSPD/CISPD sont en activité dans l'arrondissement (Joeuf, Grand Longwy Agglomération et Val-de-Briey).

1 réunion a été organisée avec les forces de l'ordre et de sécurité et les coordonnateurs des CLSPD / CISPD. Outre l'examen des tendances et la définition des actions à mener, elles permettent de cibler des opérations spécifiques.

8 réunions de sécurisation des manifestations ont été organisées en 2022 dans l'arrondissement avec le soutien du SIDPC et des forces de sécurité pour les événements suivants : le Bal Pop, Les Estivales de l'Alzette et le Festival du Film italien à Villerupt, les Muzikales et la Fête de la Nature à Jarny et Les Nuits de Longwy, le feu d'artifices à Longlaville et le Parcours Rose du Pays-Haut à Mexy.

La sécurité civile

L'activité 2022 de la commission de sécurité de l'arrondissement de Val-de-Briey est restée intense, bénéficiant du travail efficace effectué par les agents préventionnistes du SDIS.

144 visites périodiques dont 16 visites de réception et 15 visites périodiques d'ERP présidées par la sous-préfecture de Val-de-Briey ont été organisées en 2022. Par ailleurs, 35 avis défavorables ont également été levés durant l'année.

La commission de sécurité de l'arrondissement s'est réunie à 11 reprises en formation plénière. Le suivi des ERP demeure l'une des priorités de la sous-préfecture en matière de sécurité, comme l'a démontré la CSA du Centre Hospitalier Maillot de Briey, commune déléguée de Val-de-Briey, pour lequel un accord a été trouvé avec le centre hospitalier régional Metz-Thionville relatif à l'échelonnement des investissements nécessaires à la régularisation de la situation en termes de sécurité incendie et la réunion spécifique à la commune de Longwy, relative aux ERP en avis défavorable.

Sécurité routière

Elle a fait l'objet de contrôles continus et d'opérations spécifiques menés par les forces de sécurité intérieure. Le sous-préfet a personnellement participé sur sollicitation de la directrice de cabinet du préfet, comme chaque année, à des opérations de contrôle médiatisées.

Les opérations spécifiques

L'accueil des ukrainiens

Un point d'accueil a été mis en place dans les locaux de la sous-préfecture de Val-de-Briey à compter du 22 mars 2022 tous les mardis et jeudis après-midi. Cette permanence était tenue par des représentants de la CAF, de la CPAM, de l'EN, d'Alisés, afin de permettre de finaliser les démarches administratives des ressortissants ukrainiens ayant préalablement obtenu une APS auprès de la préfecture, en fonction de leurs besoins. Ces collègues ont été assistés par une bénévole ukrainienne au titre de l'interprétariat.

Dans le cadre de la politique d'accueil des déplacés ukrainiens, et en lien avec la préfecture et la DDETS, un centre d'hébergement d'une capacité de 40 places a également été ouvert sur le site de l'ancien EHPAD de Giraumont. Une convention a été passée à cet égard entre le propriétaire des lieux et l'association Alisés pour la gestion des locaux.

Sécheresse : la gestion des difficultés d'alimentation en eau potable de la commune de Villerupt

L'année 2022 a été marquée par un épisode de sécheresse ayant frappé l'ensemble du pays, entraînant par la même occasion une tension importante sur les ressources hydriques. Le territoire de l'arrondissement de Val-de-Briey n'a pas été épargné et a dû faire face durant plusieurs mois à des restrictions de consommation d'eau prises par arrêtés préfectoraux.

Cette situation a été particulièrement difficile pour la commune de Villerupt, qui dès début août, a été alertée par la société en charge de la distribution d'eau d'une possible rupture d'alimentation en eau potable suite à une baisse importante du niveau des quatre puits alimentant la commune. Alertée, la sous-préfecture a initié des points de situation réguliers (hebdomadaires puis bimensuels) entre la commune de Villerupt, l'ARS, l'agence de l'eau, la société Véolia en charge de la distribution de l'eau, le SIDPC, la DDT afin de suivre au plus près cette situation et apporter son appui en fonction des solutions envisagées.

Une solution consistant en la mise en place d'une interconnexion de secours a été trouvée et la rupture d'alimentation en eau potable a pu être évitée.

L'opération « Déposez les armes »

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a organisé une opération d'abandon simplifié d'armes à l'État, appelée également opération « Déposez les Armes », pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE). Le but de cette opération était d'inciter les personnes détenant des armes non déclarées à leur domicile, suite à une découverte ou à un héritage par exemple, à abandonner leur arme auprès des forces de l'ordre via une procédure simplifiée, ou à la déclarer sur le site « Système Informatisé des Armes » (SIA) afin de pouvoir la conserver légalement.

Le site déterminé pour accueillir l'opération sur le territoire de l'arrondissement de Val-de-Briey fut le commissariat de Conflans-en-Jarnisy. Ainsi, deux agentes de la sous-préfecture ont été mobilisées durant huit jours afin de permettre aux personnes souhaitant conserver leurs armes de créer un compte SIA puis procéder à son enregistrement.

L'opération a connu un vif succès avec, pour l'arrondissement de Val-de-Briey, **233** armes et **14 281** munitions abandonnées, et **44** comptes SIA créés pour **92** armes enregistrées.

LA SOUS-PRÉFECTURE DE LUNÉVILLE

Sous-préfète : Malory CHERY

La poursuite des labellisations « France services » et la conduite de « l'agenda rural » pour le département de la Meurthe-et-Moselle :

La sous-préfète de Lunéville est référente départementale du programme « France services ».

La vague de labellisation « France services » s'est poursuivie en 2022 dans le département, portant à 24 le nombre de structures ouvertes.

L'ensemble des cantons à dominante rurale et quartiers prioritaires d'intérêt national sont dorénavant couverts. A titre d'exemple, le quartier prioritaire des « Provinces » à Laxou s'est vu doté en 2022 d'une structure labellisée.

Les « France Services », dont le portage est varié (collectivités, associations, La Poste) sont donc la pierre angulaire du lien entre l'offre de services et les usagers de par l'accès à un guichet unique de services ainsi créé et de par l'offre d'aide à l'inclusion numérique grâce à la mise à disposition de conseillers du numérique (CNFS) recrutés dans plusieurs d'entre elles.

Au titre de sa qualité de « référente ruralité », la sous-préfète conduit la mise en œuvre de l'Agenda rural, et a réalisé l'évaluation de « l'acte 1 » en 2022.

Concernant l'arrondissement de Lunéville,

En 2022, le périmètre administratif de la sous-préfecture a été modifié par arrêté préfectoral comme suit :

- retrait des communes de Crévic, Hudiviller et Sommerviller
- adjonction de la commune de Crévéchamps

En 2022, les effectifs de la sous-préfecture ont été augmentés d'un ETP à la suite du vote en CT, par la création d'un poste de « chef du pôle Collectivités territoriales-SGA-chef de mission ruralité », portant à 6 ETP les postes administratifs. Le recrutement est en cours.

Un accès au service public stable et diversifié

Un accompagnement au point d'accueil numérique toujours nécessaire.

Le point d'accueil numérique de la sous-préfecture s'est vu conforté d'un second médiateur du numérique à compter du 1^{er} septembre 2021, et au 1^{er} janvier 2023, deux services civiques composent l'effectif « accueil et point numérique » de la sous-préfecture.

Le point numérique de la sous-préfecture, malgré des conditions d'accueil encadrées et les mesures sanitaires en vigueur au début de l'année 2022, est resté ouvert toute l'année aux usagers, qui souhaitent un accompagnement dans leurs démarches essentiellement liées à l'immatriculation de véhicules ou aux droits à permis de conduire. L'accompagnement se décline ainsi :

- un accompagnement physique des usagers: 559 usagers ont été accueillis physiquement en 2022 contre 586 en 2021.
- un accompagnement téléphonique a permis de traiter 968 appels
- un accompagnement et suivi personnalisé a permis, sur l'ensemble des sollicitations, de traiter 160 dossiers de demande de permis (en lien avec l'ANTS), 50 dossiers de cession, et 228 dossiers concernant les CNI.

Dans leur grande majorité, les personnes fréquentant le point d'accueil numérique connaissent une problématique de compréhension des procédures administratives.

Suivent, à peu près à égalité, les personnes ayant une difficulté globale d'accès ou d'utilisation d'internet et celles rencontrant une situation bloquante dans leur démarche.

Le greffe des associations – loi 1901.

L'activité du greffe des associations a progressé sur l'année 2022.

	2020	2021	2022
Nombre de créations d'association	36	58	59
Nombre de modifications apportées aux statuts	212	234	321
Nombre de dissolutions d'association	7	14	25

Les « Dispositifs de recueil » mobiles : vers un accès renforcé sur l'arrondissement

En 2022, la sous-préfecture de Lunéville s'est vu dotée d'un DR mobile, destiné à être prêté (à la condition sine qua non d'une convention Etat-demandeur) à une collectivité ou un autre organisme, ou à recueillir les données pour l'établissement d'un titre d'identité en urgence

Trois agents de la sous-préfecture sont formés à son utilisation.

En 2023, l'ensemble des 4 communautés de communes de l'arrondissement sera doté en Dispositif de Recueil.

Contractualisation entre État et collectivités territoriales : 2022, année de consolidation

Du contrat au pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)

Le PTRTE du Lunévillois signé entre l'État, le Conseil régional Grand Est, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du pays du Lunévillois, ainsi que les partenaires, le 29 juin 2021 rassemble et intègre l'ensemble des dispositifs de l'État (contrat de ville, convention « Action Cœur de Ville », dispositif « Petites villes de demain »...) à destination du territoire.

Après un début d'année 2022 sans grande démarche de concertation, des réunions régulières ont lieu depuis l'été 2022 en présence de toutes les parties prenantes du PTRTE pour assurer et garantir le suivi, notamment financier, des projets inscrits au PTRTE.

Le PETR du pays du Lunévillois a délibéré, le 12 octobre 2021, en opérant un choix de projets du territoire considérés comme prioritaires pour l'année 2022, parmi lesquels la création d'un groupe scolaire à Bénaménil et un à Einville-au-Jard, la création d'une unité de production d'hydrogène à Domjevin ou l'aménagement d'une zone de loisirs à Damelevières

Douze projets phares du territoire de Lunéville y sont inscrits, soit trois projets par communauté de communes, pour lesquels l'État aura un rôle majeur à jouer en termes de financement en 2023 comme en 2022.

L'adhésion au programme « Petites villes de demain »

Pour l'arrondissement de Lunéville, trois communes candidates avaient été retenues en 2020 pour bénéficier d'un accompagnement :

- Baccarat (membre de la communauté de communes du territoire de Lunéville à Baccarat) ;
- Blainville-sur-l'eau (membre de la communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle) ;

- Cirey-sur-Vezouze (membre de la communauté de communes de Vezouze en Piémont).

L'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre du dispositif notamment par le recrutement de chefs de projets par les 3 communes et leur EPCI.

Le dialogue constant entre la sous-préfecture, la DDT, les 3 villes et leur intercommunalité de rattachement permet de préparer pour 2023 la signature des conventions « Opérations de Revitalisation des Territoires », prévues en avril 2023.

À cet effet, plusieurs réunions organisées en sous-préfecture ou dans les communes permettent la préparation de cette convention et la mise en place d'une gouvernance partagée autour d'un comité de pilotage, de comités techniques et de comité de projet.

La prorogation du contrat de ville de Lunéville et la prolongation du programme « Action cœur de ville »

La loi de finances pour 2022 a acté la prorogation d'une année supplémentaire des contrats de ville en cours et des régimes fiscaux zonés dans un contexte de réflexion profonde sur les contours et le contenu de ceux-ci.

Concernant l'octroi des fonds « politique de la ville » sur réponse de l'Appel à projets 2022, 35 dossiers ont été subventionnés pour un montant total de 84 500€

Au titre du dispositif « Ville Vie Vacances », 4 dossiers ont été subventionnés pour un montant total de 13 000€

Au titre du dispositif « Quartiers d'été », 6 dossiers ont été subventionnés pour un montant total de 22 950€

Ces actions visaient pour la plupart un soutien à l'éducation et à la parentalité, à la culture, au développement du sport et des loisirs, du lien social, à l'entrée et le maintien dans l'emploi ou encore à lutter contre les discriminations, plus particulièrement à destination des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Des relations avec les collectivités territoriales toujours soutenues

Le contrôle de légalité des actes : un flux de transmission d'un niveau inférieur aux années précédentes, comparable à celui de l'année 2020, année de la crise sanitaire

Au cours de l'année 2021, 6630 actes de collectivités territoriales ont été reçus à la sous-préfecture dans le cadre du contrôle de légalité.

	2019	2020	2021	2022
Actes transmis :	11738	6924	12470	6630
par l'application @cte	7812	5064	8808	4609
en format papier :	3926	1860	3662	2021

Le nombre d'actes d'urbanisme reçus en sous-préfecture s'élève à 746 en 2022, contre 1592 en 2021, 1587 en 2020, 2054 en 2019.

Un contrôle budgétaire en diminution

En 2022, 190 budgets primitifs (budgets prévisionnels) et 246 comptes administratifs (budgets exécutés) ont été reçus en sous-préfecture.

Trois collectivités ont été intégrées dans le réseau d'alerte de la direction départementale des finances publiques (DDFiP) et ont fait l'objet d'une analyse financière, en raison de leur fragilité financière. Les 3 collectivités ont été reçues en sous-préfecture en septembre 2022.

Une mission toujours prioritaire de la sous-préfecture : l'ingénierie financière

En 2022, les services de la sous-préfecture, les services du conseil départemental, du conseil régional et le conseiller en énergie partagée du pôle d'équilibre territorial et rural du pays du Lunévillois ont travaillé de concert sur l'accompagnement financier des projets déposés à l'échelle de l'arrondissement. Ce travail collaboratif a contribué à ce que les services membres de ce réseau aient une vision partagée des dossiers déposés par les collectivités de l'arrondissement et a permis l'optimisation des plans de financement des opérations projetées.

Il ressort que les projets de regroupement scolaires sont les projets prioritaires de l'arrondissement. Plusieurs projets sont en cours.

Concernant les dotations

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

139 demandes de financement reçues.

135 dossiers éligibles

109 dossiers financés pour un montant total de 2 327 703€, dont 5 dossiers bénéficiaires d'une subvention supérieure à 100 000€

- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

15 demandes de financement reçues.

9 dossiers éligibles à cette dotation.

4 projets financés pour un montant global de 430 830€, dont 2 dossiers bénéficiaires d'une subvention supérieure à 100 000€

- Fond national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)
FNADT-Massif des Vosges :

En 2022, trois dossiers financés pour un montant total de 687 621€

- 2 projets soutenus en subvention de fonctionnement dans le cadre du CPER pour un montant de 46 560€ (UNAT ET CROS Grand est)

- 1 projet soutenu en subvention d'investissement dans le cadre du fonds « Avenir Montagnes » pour un montant de 641 061€ (château de Pierre Percée)

L'accompagnement de l'évolution des intercommunalités : entre compétence et gouvernance

Que ce soit sous l'impulsion de réformes et contraintes réglementaires ou de choix volontaires, les intercommunalités, qu'elles soient à fiscalité propre ou non, évoluent de manière continue dans leurs périmètres intercommunaux, dans les compétences exercées à l'échelle intercommunale ou dans les relations entretenues entre les établissements publics de coopération intercommunale et leurs membres.

Les services de la sous-préfecture ont accompagné et conseillé durant l'année 2022 en particulier les intercommunalités suivantes :

- Communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle : prise de compétence assainissement,
- SIS Blanc Mont : médiation et réécriture de ses statuts et conventions,
- SIS Ogéviller : procédure de renoncement à la compétence « construction » du syndicat,
- Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Bénaménil : accompagnement du projet de création de syndicat à compétence « construction »,
- Les syndicats scolaires du Sânon (projet de construction d'un nouvel ensemble scolaire)

2022, année d'élections politiques :

- les élections nationales : présidentielles et législatives.

Les services de la sous-préfecture ont été mobilisés pour l'organisation et le suivi des élections présidentielles et législatives de 2022.

- les élections municipales complémentaires partielles ou intégrales.

La sous-préfecture a organisé, en étroite collaboration avec les communes concernées, des élections municipales complémentaires pour compléter ou renouveler les conseils municipaux en cours de mandat.

Communes de moins de 1000 habitants : 7, Bionville, Croismare, Franconville, Igney, Neufmaisons, Séranville, Vennezay

Une politique de sécurité axée sur la prévention et l'échange réactif d'informations entre partenaires

La sous-préfète préside hebdomadairement une réunion dite de sécurité avec les forces de sécurité et de secours locales, au cours de laquelle sont balayés des sujets ayant trait à l'ordre, la sécurité et la tranquillité publics.

Commissions de sécurité d'arrondissement :

40 commissions de sécurité d'arrondissement ont été organisées en 2022 et 10 réunions plénières de la commission en sous-préfecture. Au 31 décembre 2022, 24 établissements recevant du public (ERP) avaient reçu un avis défavorable à la poursuite de l'activité par la commission, sans que les réserves émises par la commission ne soient levées.

Manifestations sportives et évènements dans un lieu ouvert au public :

Dans le cadre du travail lié aux polices administratives, les services de la sous-préfecture ont organisé, en 2022, 7 réunions pour aider les organisateurs de manifestations à forte fréquentation à prévenir les risques liés à la sécurité et à mettre en place les mesures sanitaires adaptés.

Le suivi de l'activité économique

La sous-préfecture de Lunéville exerce un suivi de l'activité économique de l'arrondissement en lien avec les partenaires institutionnels de l'emploi et de l'insertion. Les services se sont impliqués notamment dans les dossiers suivants :

- la manufacture de la cristallerie de Baccarat (examen des freins au recrutement),
- les difficultés des faïenceries de Saint-Clément,
- la société Hydroleduc à Azerailles (accompagnement d'un projet d'extension)
- la société Meix BIOGAM
- la société Carrefour (Moncel les Lunéville)
- la société Lepage Granit (suivi des financements et examen des freins au recrutement)
- l'entreprise Lorrain'oeuf à Bures
- l'accompagnement des projets d'implantations d'entreprises sur la commune de Blainville

Les services de la sous-préfecture participent à la cellule de veille économique départementale.

Le suivi de l'activité sociale, d'insertion et d'accès à l'emploi

Outre le suivi des plans d'action nationaux tels que le plan « hivernal » et la mise en sûreté des personnes vulnérables, l'activité de la sous-préfecture en 2022 s'est principalement tournée vers :

- la fin de la gestion de la crise sanitaire / COVID-19.
- la participation, en lien avec l'accueil mis en place en mars 2022 par la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, à l'accueil des réfugiés ukrainiens sur l'arrondissement.

Le suivi du Contrat Local de Santé sur l'arrondissement :

- la mise en place de deux IRM au sein du GHEMM
- l'accompagnement de l'activité des maisons médicales
- l'accompagnement d'un projet de reconversion de l'EHPAD de Cirey-sur-Vezouze
- l'accompagnement du projet d'extension de la Maison Hospitalière de Baccarat

Expulsions locatives :

En 2022, ont été reçus:

- 103 assignations en résiliation de bail,
- 47 commandements de quitter les lieux
- 29 demandes de concours de la force publique
- 10 concours de la force publique ont été accordés aux bailleurs.

La sous-commission des actions de prévention des expulsions locatives du territoire du Lunévillois s'est réunie à 6 reprises en 2022.

Dans le contexte sanitaire et socio-économique actuel et comme à son habitude, la commission a privilégié, par tout moyen concerté, un travail, en particulier avec les bailleurs sociaux, de maintien dans le logement.

Accompagnement sur les actions en lien avec la réduction des difficultés de recrutement sur les métiers en tension :

Un groupe de travail se réunit mensuellement et œuvre à l'élaboration d'actions pérennes ou innovantes à conduire sur l'arrondissement

- le Service public de l'emploi local s'est concentré sur les difficultés de recrutement dans les métiers dits « en tension » à plusieurs reprises en 2022. Les travaux ont porté notamment sur les métiers du Service à la Personne (SAP), de la santé et du soin, et ont donné lieu à une journée d'action en octobre 2022 intitulée « journée d'appui au recrutement dans les métiers du Service à la personne ». La journée a été construite et conduite par la sous-préfecture, en lien avec la DDETS, la Région, le GHEMM, la mission locale de Lunéville.

- Le SPEL prépare, pour 2023, des actions autour de la levée des freins de recrutement pour les personnes en difficulté de santé physique et/ou mentale, à l'origine de leurs difficultés d'accès à l'emploi
- Le SPEL prépare également l'organisation d'un forum « métiers du service et du soin », à destination des publics scolaires mais aussi des demandeurs d'emploi au sens plus large

LA SOUS-PREFECTURE DE TOUL

Sous-préfet : Monsieur Laurent NAVES

Le périmètre administratif de la sous-préfecture a été modifié par arrêté de la préfète de région du 9 décembre 2022 : 15 communes des arrondissements de Briey et de Nancy ont intégré celui de Toul, huit communes ont été transférées de l'arrondissement de Toul à celui de Nancy.

Sécurité /sécurité civile

Gestion de la crise ukrainienne :

De façon singulière, la guerre déclarée en Ukraine par le régime russe et l'arrivée de nombreuses familles ukrainiennes venues trouver refuge en France a nécessité une coordination des services de l'État et des associations afin de permettre leur hébergement, l'accès aux soins et à l'école pour les enfants notamment.

La mise à l'abri de ces ressortissants ukrainiens a mobilisé la sous-préfecture en lien avec les services de la DDETS dans la recherche et la coordination des hébergements. Les arrivées se faisant au jour le jour, la sous-préfecture a ainsi coordonné les différents types d'hébergements : associatifs, citoyens et communaux.

Les premières arrivées ont eu lieu le 09/03/2022, 50 personnes sont arrivées en bus et accueillies sur l'ancien site de l'ONF à Bois-de-Haye. Au 15/04/2022, 158 personnes étaient accueillies et logées en différents lieux de l'arrondissement.

165 personnes sont présentes dont 82 personnes en inter-médiation locative.

Au cours de l'année 2022, 11 réunions de suivi des déplacés ukrainiens se sont ainsi tenues.

Manifestations :

La sous-préfecture a présidé 11 réunions préparatoires à la sécurisation de manifestations réunissant plus de 1 000 personnes en instantané dont le JDM et le Val des Skroufs, deux manifestations importantes en termes de fréquentation.

5 reconnaissances terrain ont, par la suite, été organisées pour les manifestations : JDM, Val des Skroufs, braderie de Toul, festivités de la Saint-Nicolas de Toul et Marché de Noël de Toul. À l'issue, ces réunions se sont conclues par la signature d'une note de service dédiée à la sécurisation de la manifestation.

Un retour d'expérience a été fait sur toutes les manifestations avec l'ensemble des participants.

Établissements recevant du public :

30 visites périodiques et 9 commissions de sécurité d'arrondissement ont eu lieu.

Réunions de sécurité hebdomadaires :

44 réunions se sont tenues en présence des représentants des forces de sécurité intérieure de l'arrondissement de Toul dont 3 dédiées à la Ville de Toul.

La sous-préfecture a également organisé et tenu 5 réunions « veille-covid » notamment quant au suivi des vaccinations.

Services aux usagers

Associations :

59 créations, 260 modifications et 15 dissolutions sont intervenues au cours de l'année 2022.

Point d'accès numérique :

706 accueils au cours de l'année soit :

- 78 demandes d'immatriculation des véhicules ;
- 28 procédures liées au permis de conduire ;
- 600 procédures diverses : cession, démarches SIA armes, imposition...

Cohésion sociale

Contrat de ville du quartier de la Croix de Metz à Toul :

Le comité de pilotage s'est déroulé le 3 mars 2022.

16 porteurs (associations et collectivités) ont déposé 32 dossiers de demandes de subvention.

25 dossiers ont reçu un avis favorable ; 5 un avis défavorable au regard des critères de la Politique de la Ville ; 2 dossiers ont été orientés sur l'opération départementale Quartiers d'été.

Le montant total attribué en 2022 a été de 76 046 € repartit sur les 25 projets retenus.

Accès au logement et prévention des expulsions locatives :

La sous-préfecture assure le secrétariat de la sous-commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives et a organisé la tenue de 11 réunions qui permettent aux propriétaires et aux locataires qui le souhaitent de présenter leur situation aux membres de la commission.

Le nombre moyen de dossiers traités par réunion CCAPEX pour 2022 est d'environ 25.

Concernant les dossiers traités, les statistiques de 2022 pour les différentes étapes :

- commandement de payer : 22
- signalement bailleur : 13
- assignation : 66
- commandement de quitter les lieux : 31
- réquisition de la force publique : 21
- concours de la force publique accordés : 12

Interventions sociales :

La sous-préfecture a assuré le suivi de 8 interventions sociales de citoyens adressées au Président de la République ou aux membres du gouvernement.

Relations avec les collectivités Territoriales

Pré-contrôle de légalité :

Réception de plus de 6 400 délibérations « papiers » et 10 663 délibérations dématérialisées, qui ont été analysées par les agents de la sous-préfecture afin d'être opportunément transmises en préfecture pour contrôle.

1 122 dossiers d'urbanisme papier ont été reçus (DP, CU, PC, droit de préemption) ; 234 permis de construire ont été transmis à la préfecture pour contrôle.

Subventions de l'État :

En 2022, sur l'arrondissement, le montant global de subventions accordées est de 1 549 223 €.

DETR 2022 : Enveloppe de l'arrondissement de Toul : 2 301 870 €

- 124 dossiers instruits
- 8 dossiers non éligibles ou annulés
- 12 dossiers refusés
- 3 dossiers reportés sur l'instruction DSIL
- 21 dossiers reportés en 2023
- 80 dossiers éligibles qui ont fait l'objet d'un arrêté attributif de subvention

DSIL 2022 – dite classique : montant total de 499 203 € de subvention

- 28 dossiers reçus
- 1 dossier inéligible
- 6 dossiers non retenus
- 10 dossiers reversés en DETR
- 4 dossiers reportés en 2023
- 7 dossiers ont fait l'objet d'un arrêté attributif de subvention :
 - Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables : soit 4 dossiers pour 350 602 € de subvention ;
 - Mise aux normes et sécurisation des équipements publics : 3 dossiers pour 148 601 € de subvention.

DSIL 2022 s'inscrivant dans le cadre de démarches contractuelles : montant total de 1 050 020 € de subvention

- 9 dossiers reçus
- 2 dossiers refusés
- 7 dossiers ont fait l'objet d'un arrêté attributif de subvention :
 - 3 dossiers dans le cadre du PTRTE :
 - Développement des territoires ruraux : 1 dossier pour 156 305 € de subvention
 - Rénovation des bâtiments scolaires : 1 dossier pour 543 481 € de subvention
 - Rénovation énergétique 1 dossier pour 107 373 € de subvention
 - 4 dossiers dans le cadre d'ACV - Développement des territoires ruraux : 4 dossiers pour 242 861 € de subvention

L'année 2022 a vu la fin du plan de relance en réponse à la crise sanitaire liée à la Covid-19 et ses conséquences économiques. Toutefois, la DSIL garde l'objectif de contribuer à la mise en œuvre des projets de territoire définis dans les pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE) qui contient également les programmes action cœur de ville (ACV) et petite ville de demain (PVD).

Visite communes :

Le sous-préfet se rend régulièrement dans les communes afin de prendre contact avec les élus. Les sujets abordés sont multiples et variés : dossiers locaux financés par l'État et projets à venir, ou encore les difficultés rencontrées. En 2022, il y a eu 43 visites. Ces visites permettent de mieux prendre en compte les problématiques du territoire et répondre aux diverses interrogations.

Action cœur de ville (ACV) :

Lors de la signature de la convention-cadre, la collectivité disposait déjà d'un diagnostic permettant d'identifier les forces sur lesquelles capitaliser et les faiblesses devant être dépassées dans la mise en œuvre du programme.

L'arrivée d'une nouvelle cheffe de projet à la ville de Toul a permis une meilleure connexion de la ville avec les différents partenaires par la mise en place de 4 comités de projets annuels et de comités de pilotage spécifiques (permis de louer, concession d'aménagement, foncière, immeubles prioritaires).

Pour 2022, la ville a remis à jour ses 82 fiches actions qui couvrent l'ensemble des projets opérés grâce à ACV, permettant aux partenaires d'avoir accès à un suivi exhaustif de l'engagement de la Ville.

5 actions du programme ACV ont été financées en 2022 au titre de la DETR pour 27 849 € (réaménagement de la place Cugnot-Poirot en centre-ville) et au titre de la DSIL pour 242 861 € (reconquête du centre ancien : requalification du secteur République, aménagement du beffroi de la tour sud et travaux campanaires de la Cathédrale Saint-Etienne, amélioration de la qualité du cadre de vie par la réhabilitation d'équipements sportifs, aménagement de jardins et la création d'un parcours culturel en centre-ville, aménagement d'un local communal situé 14 place du Marché en vue d'une activité d'artisanat d'art).

La visite du préfet ACV M. MOUCHEL-BLAISOT en octobre 2022 a permis à la commune de présenter les différentes actions réalisées et de se pencher sur la prolongation de ce programme jusqu'en 2026.

Programme Petite ville de demain (PVD) :

Le programme PVD de Colombey-les-Belles se poursuit, en collaboration avec la cheffe de projet avec 3 comités de pilotage et 3 réunions techniques, tenus au long de l'année, qui ont permis la réalisation de 2 études permettant l'élaboration de scénarii et établir un programme d'actions :

- l'étude de stratégie de redynamisation sur l'ensemble de la commune sur 3 étapes : diagnostic, scénario de redynamisation et programme d'action notamment dans le cadre de l'ORT ;
- l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU qui se divise en une OPAH classique sur l'ensemble de la communauté de communes et en une OPAH-RU spécifique à Colombey-les-Belles. L'étude porte notamment sur la vacance des logements.

Dans ce cadre, plusieurs projets devraient se concrétiser :

- restructuration de la halle avec l'aide du CAUE : actuellement, le projet est dans une phase de rédaction du cahier des charges et de consultation du maître d'œuvre. Ce dossier pourrait être suffisamment mature pour solliciter une subvention en 2023 ;
- mise en place d'une vidéoprotection ;
- bâtisse rue Alexandre III : ce bâtiment, récemment acquis par la commune, fait l'objet d'une étude de faisabilité pour la création de logements sur une surface de 2000 m² en lien avec MMH
- création d'un terrain de foot synthétique
- modernisation de l'EHPAD

Les Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) :

L'État a proposé au niveau national le déploiement de contrats de relance et de transition écologique, permettant la mise en cohérence de ses différents dispositifs, pour permettre à court terme de relancer rapidement l'économie suite à la crise sanitaire grâce à une approche transversale et à moyen terme de s'inscrire dans un cadre unique pour toute la durée du mandat municipal.

En Grand Est, la préfète de région et le président du conseil régional ont décidé de décliner ce contrat dans une démarche commune, le pacte territorial de relance et de transition écologique

Sur le Pays Terres de Lorraine

Le pays et les 4 communautés de communes de Terres de Lorraine ont mené un travail de concertation et de prospective depuis l'automne 2021 qui a abouti à un projet de territoire pour 2022-2027. Ce projet positionne notamment les grands projets d'équipement et d'aménagement du territoire pour les 5 ans à venir. Le périmètre du pays est partagé entre l'arrondissement de Toul et l'arrondissement de Nancy.

Lors de l'Assemblée Générale 2022 du Pays, le 7 juillet dernier, il a été constaté le besoin d'un cadre d'échange prospectif sur les grands dossiers associant les responsables des communautés de communes, du pays, de l'Etat, de la Région et du Département.

La réunion a permis de partager les axes stratégiques du projet de territoire Terres de Lorraine 2022-2027 avant son adoption et d'échanger sur les grands dossiers de développement et d'aménagement prioritaires pour les années à venir
Cette réunion a contribué à la co-construction de la seconde partie du PTRTE qui prévoyait un contrat de territoire 2022-2026.
Des réunions d'ingénierie financière ont également été tenues afin de faire un point sur les possibilités de subvention État et des autres financeurs.

En 2022, le programme ACV inclus dans le PTRTE a bénéficié d'un montant de subvention de 1 050 020 € au titre de la DSIL.

Sur le PETER Val de lorraine

L'ancrage territorial de ce contrat est également partagé entre l'arrondissement de Toul et l'arrondissement de Nancy.

Un premier comité de pilotage s'est tenu en juin 2022 qui a permis une revue exhaustive des projets.

Sur l'arrondissement de Toul 2 projets importants inclus dans le PTRTE ont été réalisés pour un montant de subvention de 1 031 795 € :

- Travaux de rénovation du groupe scolaire Provence - Champagne de Liverdun : aide Etat de 781 795 € (DETR et DSIL) ;
- Création d'une passerelle "Mobilité douce" de franchissement de la Moselle entre Corny-sur-Moselle et Novéant-sur-Moselle par la Communauté de Communes Mad et Moselle : aide de 250 000 € en DETR.

Affaires économiques

Dix-sept entreprises de l'arrondissement ont reçu la visite du sous-préfet de Toul en 2022. Plusieurs échanges ont eu lieu avec l'association Paroles d'entreprises qui regroupe plusieurs entreprises du Toulais.

Point de situation emploi et économie :

Organisation de points de situation régulier en sous-préfecture sur l'emploi et l'économie avec les acteurs locaux de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale, Maison de l'Emploi, UD Direccte, Conseil Départemental, Région).

La mobilisation pour l'emploi s'est poursuivie dans le Toulais.

En pleine et étroite collaboration entre acteurs du SPEL plusieurs actions phares ont été entreprises en 2022 :

- pour la mobilisation des demandeurs d'emplois, une action emblématique a été mise en place de "marathon des métiers" (Pôle emploi/maison de l'emploi) : un groupe de demandeurs d'emploi rencontre sur site le temps de quelques heures une entreprise en tensions de recrutement. Plus d'une vingtaine de rencontres sont prévues à ce stade ;
- pour la problématique spécifique des réfugiés ukrainiens (propre aux centres hébergement du Toulais), un forum de l'emploi inversé a été organisé par l'association Arélia, le pays Terre de Lorraine et la maison de l'emploi. Plus d'une trentaine d'Ukrainiens ont suivis des cours intensifs de français et de coaching leur permettant de construire des CV adaptés et un projet professionnel. Lors du forum de début février, 2 contrats ont été signés et plus d'une vingtaine de seconds entretiens ont été déclenchés avec les entreprises ;
- pour la problématique spécifique liée à Territoire zéro chômeur : des réorganisations sont en cours au sein de l'expérimentation du sud-toulais. En pleine coordination avec le conseil départemental qui cofinance l'expérimentation, une réorganisation plus stratégique et des changements managériaux ont été actés au cours de 2022.

Cellule départementale de veille économique :

Participation et contribution aux cellules mensuelles de veille économique de la Préfecture qui suivent les entreprises en difficultés au niveau départemental.

L'accompagnement des projets

Des réunions spécifiques à la thématique environnement se sont tenues en sous-préfecture de Toul, portant notamment sur le projet controversé de création d'une carrière sur la commune de Thiaucourt, sur deux projets de création de méthaniseur à Manoncourt-en-Woëvre et à Toul, et la présentation d'un projet photovoltaïque.

Certains projets nécessitent un accompagnement sur plusieurs années :

- la fermeture future du Siaé de Domgermain a été annoncée il y a 18 mois. Si l'arrêt du site est prévu pour décembre 2024, cette année 2023 est une année charnière qui doit être pleinement exploitée.

Sur le plan des études environnementales, du calcul du prix du foncier, l'objectif serait d'avoir pour cet été de premiers éléments. Dans tous les cas, de premiers échanges doivent se nourrir de ces informations pour pouvoir « concrétiser » avec des potentiels investisseurs.

Sur le plan de l'implantation d'activités économiques, la communauté de communes et l'agence de développement doivent rester chefs de file et garder la maîtrise de leurs objectifs.

- le déploiement du projet de construction d'une prison InSERRE (innover par des structures expérimentales de responsabilisation et de réinsertion par l'emploi) avec les acteurs locaux et les services du ministère de la justice.

Le projet InSERRE a vocation à s'inscrire dans un projet de territoire. L'accent a été mis sur la nécessité d'un projet porté par les acteurs du territoire, incluant une forte adéquation avec les besoins des collectivités et des entreprises locales, et cela s'est traduit dès le choix du site (à proximité d'une desserte routière et d'une zone d'activité au cœur du bassin d'emploi).

La CC2T a déjà acquis une partie des terrains pour la future implantation de la prison.

Le calendrier prévisionnel : différentes études sont en cours, faune flore, acoustique, pollution lumineuse..., la prochaine grande étape étant la publication du dossier de consultation des entreprises pour le marché de conception – réalisation à l'été 2023. A savoir que le chantier de construction devrait démarrer en 2025 pour une livraison de travaux fin 2027.

- l'accompagnement à la transition énergétique avec l'organisation d'une déclinaison territoriale du conseil national de la refondation sur la thématique « énergie ».

Un atelier préparatoire sera réalisé avec le laboratoire d'innovation territoriale co-créé par la Préfecture et le Conseil Régional du Grand Est. Le but de cet atelier est d'enrichir la réflexion sur la problématique du débat : « Freins et obstacles / Conditions de réussite » du déploiement de projets ENR sur les 2 espaces entropisés, aménagés (voies fluviales, parcs d'activités).

Le CNR territorialisé se tiendra à l'issue avec l'organisation de tables rondes sur la thématique et l'intervention des élus et autres acteurs pour permettre une avancée territoriale sur le sujet.

- la reconversion de l'ancien centre de formation de l'Office national des forêts de Bois-de-Haye.

Le site, propriété du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, est aujourd'hui réquisitionné par le préfet afin de permettre l'hébergement des mineurs non accompagnés d'une part et la mise à l'abri des personnes sans abri et pris en charge par l'association Arélia d'autre part.

Le 1^{er} décembre 2022, une nouvelle réunion s'est tenue quant au devenir du site en présence des élus.

À l'issue de cette dernière, le ministère de l'écologie s'est engagé à recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le but de construire un projet de site. Le recours à la maîtrise d'ouvrage ayant pour objectif de déterminer les usages possibles du site tout en préparant les appels à projets en lien avec les collectivités et les sociétés susceptibles d'être intéressées de s'installer.

En plus de ces objectifs principaux, la sous-préfecture poursuit son rôle d'animation territoriale, de maintien de l'ordre public et de dynamisation de politiques publiques (action cœur de ville / petite ville de demain...).

SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL

Directeur : Jacques SABLAYROLLES

Le secrétariat général commun départemental (SGCD) est un service déconcentré de l'État, à vocation interministérielle, qui relève du ministère de l'Intérieur. Son siège est à la préfecture.

La création des SGCD en 2021, s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) qui a notamment pour objectif de gagner en efficience en rationalisant les moyens.

Il exerce ses missions au bénéfice de la préfecture et des directions départementales interministérielles : direction départementale des territoires (DDT), direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et direction départementale de la protection des populations (DDPP).

Un contrat de service définit en particulier les missions, l'organisation, la gouvernance et des indicateurs de suivi du SGCD.

Composé de 59 agents titulaires et contractuels de longue durée au 31 décembre 2022, il assure des prestations pour le compte de plus de 580 agents des quatre structures bénéficiaires et a géré en 2022 un budget de fonctionnement (BOP 354) de 2,626 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 2,719 millions d'euros en crédits de paiement.

Le secrétariat général commun départemental a pour objet de couvrir le domaine des activités dites supports et il intervient de manière mutualisée au bénéfice direct des structures administratives qu'il appuie au quotidien.

Ses attributions concernent principalement :

- les ressources humaines et l'action sociale,
- la gestion budgétaire et les achats,
- la politique immobilière de l'État et les problématiques logistiques dont l'accueil des usagers,
- les systèmes d'information et de communication.

Quelques exemples de l'action du SGCD en 2022

Dans le cadre des travaux de convergence des infrastructures et des postes de travail en DDI, un important travail a été réalisé par les techniciens du pôle SIDSIC du SGCD qui a permis d'atteindre les objectifs fixés avant le 31 décembre 2022, date limite fixée par la direction du numérique du ministère de l'intérieur et des outre-mer. Cela c'est notamment traduit par le déploiement de solutions de nomadisme (équipement en postes Noémi), le raccordement du site des Nations à Vandœuvre-lès-Nancy (ex UD-Direccte) au réseau téléphonique départemental et la mise en place d'un système de gestion et de réservations de ressources.

De plus, l'ensemble des serveurs qui hébergent les données et les applications des DDI ont migré en 2022 vers le réseau du ministère de l'intérieur. Ce travail de migration, dont le SGCD de Meurthe-et-Moselle a été l'un des premiers départements à finaliser, a été effectué en collaboration avec la DNUM.

Le SGCD a été en charge de l'organisation des élections professionnelles sur l'ensemble de son périmètre d'intervention.

Elles ont eu lieu au moyen d'un vote électronique pour les agents en poste en préfecture, sous-préfectures et SGCD (269 inscrits) sur la période du 1^{er} au 8 décembre, et par un vote

à l'urne le jeudi 8 décembre pour les agents affectés dans les 3 directions départementales interministérielles (285 inscrits).

Le SGCD a activement participé à la réorganisation des services de la DDT qui avait notamment pour but de donner plus de cohérence entre l'organigramme de cette direction et la répartition spatiale des agents dans un même site. Au cours de 3 phases successives, près de 70 agents ont déménagé au sein du bâtiment de la place des Ducs-de-Bar et 25 agents ont été rapatriés du site de la rue Majorelle.

Cette réorganisation a notamment permis de créer 18 bureaux doubles et d'harmoniser le mobilier afin de créer des espaces de travail attrayants et fonctionnels.

En matière immobilière, après la signature et la notification du marché public global de performance en décembre 2021 visant à rénover la caserne Thiry afin de massifier neuf directions et services de l'État et accueillir 769 postes de travail, le pôle Immobilier Logistique a continué de suivre ce chantier d'envergure et a accompagné les services dans leurs réflexions, notamment en termes de micro-zoning.

Enfin, le SGCD a également participé activement à la réalisation du plan d'actions « Administrations écoresponsables ». Ce dernier comprend une soixantaine de propositions réparties en 25 grands objectifs à atteindre dans 6 domaines d'intervention : énergies, eau, déchets, mobilité, achats, numérique.

Ces propositions ont été formulées à l'issue d'une phase de concertation qui a eu lieu en juillet 2022 et ont été mises en place à l'automne. Les principales mesures concernent la programmation de travaux sur les bâtiments permettant des gains significatifs (principalement l'isolation de combles, changement de fenêtres), la maîtrise des températures de chauffage et un nouveau système de gestion des déchets.

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Directeur : Bertrand GAUTIER

Dans un contexte de profondes transformations internes et d'incertitudes (crise sanitaire, encore présente début 2022 et tensions économiques et sociales renouvelées par le conflit ukrainien) qui ont marqué le fonctionnement de ses services, la DDFiP de Meurthe-et-Moselle a mis son savoir-faire au service de la collectivité et a apporté son soutien à l'ensemble de ses partenaires institutionnels et usagers, professionnels et particuliers. Elle a ainsi poursuivi son action d'amélioration de la relation avec les usagers et son appui aux entreprises et aux collectivités locales, notamment celles rencontrant des difficultés générées par les augmentations non maîtrisées des tarifs énergétiques.

Une ambition renouvelée dans la relation aux usagers, pour une administration plus proche et plus accessible.

Une évolution de la relation avec l'utilisateur

La crise sanitaire a durablement modifié l'organisation du travail et accéléré la transformation de la relation avec tous les usagers, particuliers, professionnels et collectivités locales, plus enclins à choisir des modes de contacts distants qui s'appuient notamment sur impots.gouv.fr, portail internet de la DGFIP unanimement reconnu pour sa qualité.

Ainsi, après la forte décline enregistrée en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire (51 531 usagers reçus contre 137 897 en 2019), l'accueil physique dans les services des impôts des particuliers reste inférieur de plus de 50 % à celui de 2019 (64 972 en 2022). Cette évolution est à mettre en parallèle avec l'effort entrepris pour renforcer la qualité de l'accueil téléphonique (79 700 appels décrochés). Parallèlement, les sollicitations par internet, dont les délais de réponse sont maîtrisés, ont continué leur progression en 2022 (73 423, contre 69 204).

La succession de réformes simplifiant ou allégeant les procédures de collecte et de paiement de l'impôt (prélèvement à la source, déclaration automatique des revenus, réforme de la taxe d'habitation) ont également contribué à ces évolutions. Elles sont également portées par des services en ligne de qualité, disponibles 7j/7, 24h/24.

Une présence renforcée sur le territoire

Tout en renforçant la qualité de son accueil à distance, la DDFiP a veillé à demeurer accessible à l'ensemble des contribuables sur tout le territoire.

La mise en place du nouveau réseau de proximité (NRP) a permis de renforcer la présence dans les territoires. Un accueil de proximité est ainsi assuré aux particuliers de manière élargie soit dans un service de la DDFiP, soit dans les Espaces France Services (24 espaces fin 2022) où des RDV peuvent être organisés, soit enfin, au travers de permanences tenues dans des mairies.

Le réseau de paiement de proximité des amendes, des produits locaux ou hospitaliers et des impôts auprès de buralistes agréés (en carte bancaire ou en espèces dans la limite de 300 euros) est désormais solidement implanté : avec 128 buralistes agréés fin 2022 (113 fin

2021), ce réseau dont le développement est rapide correspond bien aux attentes des usagers, notamment des personnes éloignées du numérique.

La DDFiP 54 au travers du centre de contacts de Nancy (un des nombreux centres constituant la plate-forme nationale) contribue également à la qualité de l'accueil des particuliers comme des professionnels (téléphone et mails).

La réorganisation des services de la DDFiP, dans le cadre de la mise en place du nouveau réseau de proximité, est désormais achevée.

Dans la sphère des particuliers, 3 services demeurent à Nancy, Vandoeuvre, et Longwy disposant d'antennes (Lunéville - Pont-à-Mousson et Val de Briey). Un accueil fiscal reste par ailleurs organisée à Toul.

Dans la sphère des usagers professionnels, l'organisation repose désormais sur un SIE départemental à Nancy qui conserve des antennes à Lunéville et Val de Briey. La délivrance par courriel des quitus nécessaires à l'immatriculation des véhicules acquis dans un pays de l'UE a été concentrée sur le SIE de Nancy. Ce mode de relation, initié dans le contexte épidémique, est adapté aux attentes des usagers qui n'ont plus à se déplacer.

Des réformes qui se poursuivent

La DGFIP poursuit son action de modernisation des services offerts aux usagers avec le déploiement de « Gérer Mes Biens Immobiliers ». D'abord ouvert à la consultation en août 2021, il a été étendu en novembre 2022 aux démarches en ligne relatives aux déclarations foncières et de taxes d'urbanisme. Il permet depuis janvier 2023 aux usagers propriétaires de déclarer les occupants de leurs locaux.

Concernant les entreprises, les travaux préparatoires au déploiement de la facturation électronique, enjeu majeur pour les années à venir, ont été initiés au plan national et ont fait l'objet de premières présentations aux organisations représentant les entreprises.

Le soutien aux entreprises

Un soutien renforcé aux entreprises les plus touchées par la crise

Après la crise sanitaire qui s'était traduite par une mobilisation exceptionnelle des pouvoirs publics et de l'ensemble des acteurs concernés pour faire face à une crise d'une ampleur inédite, les conséquences du conflit ukrainien nécessitent une action forte des pouvoirs publics pour en juguler les effets, notamment sur le coût de l'énergie.

Dans ce contexte, la DDFiP veille au remboursement rapide des créances fiscales des entreprises : plus de 94 % des demandes de remboursement de crédit de TVA et plus de 97 % des demandes de remboursement d'excédent d'impôt sur les sociétés ont été traitées dans un délai inférieur à 30 jours.

Après les mesures de soutien massives mobilisées pendant la crise sanitaire, le soutien aux entreprises s'est poursuivi de manière plus ciblée et a donné lieu à un plan d'action pour l'accompagnement des entreprises en sortie de crise. Ce plan vise à détecter les entreprises viables mais subissant encore l'impact de la crise pour les orienter vers la solution la mieux adaptée. Guichet privilégié, la DDFiP a apporté une forte contribution en liaison avec l'ensemble de ses partenaires (Banque de France- URSSAF- DDETS) dans le cadre du Comité

Départemental à la Sortie de Crise présidé par le Préfet. Ce comité permet de partager les informations entre les parties prenantes, de coordonner leur intervention et de garantir une meilleure détection et un meilleur accompagnement des entreprises.

Les mesures de soutien ont été dirigées à mi-année 2022 vers les entreprises confrontées à la crise énergétique, avec notamment le bouclier tarifaire pour les TPE, et des aides ciblées « gaz et électricité » pour les entreprises dites « énergo-intensives » les plus exposées à l'explosion du coût des énergies. Une action coordonnée avec la préfecture a été mise en place pour répondre aux questions des entreprises.

En 2022, le CODEFI de Meurthe et Moselle s'est réuni à 2 reprises et a accordé un audit et un Prêt Exceptionnel aux Petites Entreprises(PEPE). Le nombre de dossiers reçus par la CCSF en 2022 confirme, depuis l'apparition de la crise sanitaire, la tendance à la baisse des saisines : 6 demandes ont été présentées (dont 5 TPE) qui ont toutes été satisfaites.

La procédure de rescrit fiscal

Le rescrit fiscal revêt une importance particulière pour les PME, car ces dernières ne disposent généralement pas de toute l'expertise nécessaire pour s'assurer du correct traitement fiscal de leurs opérations et peuvent avoir ainsi un besoin accru de sécurité juridique.

En 2022, la DDFIP de Meurthe-et-Moselle a répondu à 92 demandes de rescrits présentées par des PME contre 46 en 2021. Parmi ces demandes, huit ont été déposées en vue de l'obtention du statut de jeunes entreprises innovantes ou universitaires, chiffre stable par rapport à 2021 (9). En effet, une nouvelle entreprise qui investit dans la recherche et le développement (R&D) peut demander le statut de jeune entreprise innovante (JEI) ou de jeune entreprise universitaire (JEU) et ainsi bénéficier d'exonérations fiscales et sociales.

28 demandes ont été déposées par des entreprises souhaitant s'assurer qu'elles pouvaient bénéficier des dispositifs réservés aux entreprises nouvelles, à la création ou à la reprise d'entreprises en ZRR (zone de revitalisation rurale) ou en ZFU-TE (zone franche urbaine – territoire entrepreneur). Le nombre de demandes est en très forte progression par rapport à 2021 (13).

Les autres demandes ont porté sur l'éligibilité de recherches au crédit d'impôt recherche (6) ou sur l'application de textes fiscaux notamment en matière de TVA ou de contribution foncière des entreprises.

L'appui aux collectivités locales

Dans le cadre de la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité (NRP), seize Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL), cadres dédiés au conseil, ont été installés, à raison le plus souvent d'un CDL par EPCI, collaborant de façon très étroite avec les responsables des services de gestion comptable (SGC).

Ils ont ainsi pu délivrer des conseils adaptés et personnalisés aux EPCI, aux communes et syndicats sur un large spectre (conseil budgétaire et comptable, conseil financier, fiscal, conseil en réingénierie des processus, notamment dans le cadre du déploiement du nouveau référentiel comptable M57 pour lequel 52 % des collectivités ont pris une délibération pour un passage au 1/01/2023).

L'article 14 de la loi de finances rectificative du 16 août 2022 a prévu un dispositif de soutien budgétaire pour accompagner les communes et leurs groupements confrontés

aux conséquences de l'inflation sur leurs dépenses de fonctionnement (électricité, gaz, chauffage etc.) de certains de leurs équipements publics (piscines, cantines, etc.) ainsi qu'à la revalorisation du point d'indice.

Dans ce cadre, 89 collectivités ont pu bénéficier du versement d'un acompte, pour un montant total de 2 791 502 € (86 collectivités dans le cadre d'une démarche simplifiée, pour un montant de 2 529 282 € et 3 collectivités, hors démarche simplifiée, pour un montant de 262 220 €).

Acté par l'article 155 de la loi de finances pour 2021, le transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP, jusqu'alors exercée par les Directions départementales des territoires (DDT) est intervenu pour les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1/09/2022, sans impacter la trésorerie des collectivités. Il s'est accompagné d'une refonte du processus avec, pour les usagers, l'ouverture d'un nouveau service de déclaration en ligne dans l'espace « Gérer mes biens immobiliers » et, pour les collectivités locales, la mise à disposition d'un l'appli « DELTA » dédié à la saisie des votes de taux.

Le délai de paiement par les comptables des dépenses du secteur local, maintenu à un très bon niveau (4,67 jours) contribue au règlement rapide des fournisseurs.

La dématérialisation des processus comptables et financiers des collectivités du département continue de progresser : la totalité des budgets des collectivités utilise la signature électronique des bordereaux de mandats et titres, avec un taux de pièces justificatives dématérialisées supérieur à 87 %.

Le service de la fiscalité directe locale a continué à être fortement mobilisé, avec une quarantaine de demandes de simulation de taux et près de 300 demandes de conseil/expertise.

Dans le cadre plus spécifique du rôle de conseil aux élus, 52 analyses financières ainsi que 434 documents de valorisation des comptes des collectivités ont été produits.

Deux engagements partenariaux (Joeuf et Jarny), visant à promouvoir l'amélioration et la modernisation des procédures et la qualité de service à l'utilisateur, ont par ailleurs été signés en 2022.

Afin de sécuriser les collectivités locales dans le domaine de la fiscalité de leurs activités lucratives, les collectivités peuvent déposer des demandes de rescrits fiscales. En 2022, 7 réponses ont été apportées dans le cadre de cette procédure. 33 réponses à des questions fiscales ont par ailleurs été apportées aux collectivités.

La lutte contre la fraude fiscale

L'activité de contrôle portant sur les sommes perçues au titre du fonds de solidarité a conduit la DDFIP DE Meurthe-et-Moselle à déposer 19 plaintes pour un montant de 0,365M € (pm : 18 en 2021).

Par ailleurs, 9 dossiers ont fait l'objet d'une dénonciation automatique auprès de l'autorité judiciaire en application de la loi du 23/10/2018 visant à renforcer la lutte contre la fraude.

La brigade de Contrôle et de recherche (BCR) de la DDFIP 54, bien implantée au sein du réseau inter-administration, a poursuivi ses actions reposant sur un partenariat de qualité avec services de l'État et organismes sociaux : la DDETS, l'URSSAF, la CAF, la CPAM et la MSA. La BCR participe aux réunions trimestrielles du CODAF (opérationnel et/ou

restreint) et aux opérations de terrain. Elle assiste aux réunions de la CLIR organisée par les services de la Préfecture (6 réunions/an).

L'année 2022 a été marquée par une intervention initiée par la BCR 54 et organisée par le CODAF en 24H, visant à appréhender l'activité d'un magasin de vente éphémère.

Par ailleurs, une opération CODAF initiée par la CLIR dans le cadre de la surveillance de plusieurs structures a réuni la BCR et ses partenaires.

L'appui aux ordonnateurs de l'État

Dans le cadre des réunions de restitution aux ordonnateurs des résultats du contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD), de la recette et des régies qui se sont déroulées en juin 2022, l'offre de services de la DDFiP en matière de contrôle interne comptable et financier a été présentée aux services des ministères de la Justice et de l'Éducation nationale, assignés sur la DDFiP de Meurthe-et-Moselle (aide à l'élaboration des cartographies locales des risques, plans d'action, plans de contrôle et offre de formations).

Ces réunions ont aussi permis de présenter aux ordonnateurs la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics applicable au 1er janvier 2023.

La même démarche de présentation a été réalisée en direction des agents comptables des établissements publics locaux d'enseignement d'EPL (le 06/07/2022 à Strasbourg).

Les missions domaniales

La DDFiP 54 est un acteur majeur de la politique immobilière de l'État dans le département.

Pôle des évaluations domaniales

Le pôle d'évaluation domaniale a reçu 1007 demandes d'évaluation au cours de l'exercice 2022 dont 890 réglementaires soumises au délai d'un mois.

Le taux de restitution des réponses aux demandes d'évaluations réglementaires dans le délai d'un mois (FD- 13) s'est établi à 95,11%.

Pôle de gestion des patrimoines privés

Ce pôle a dû faire face à une très forte progression de son activité en 2022 :

Année	Entrées	Sorties	Taux de couverture de la charge des dossiers	Stock de fin
2020	1013	929	91,7 %	2386
2021	1002	1026	102,4 %	2362
2022	1475	958	64,9 %	2880

L'année 2022 se caractérise par une hausse de plus de 47 % des dossiers ce qui explique en grande partie la dégradation du taux de couverture de la charge ainsi que l'accroissement du nombre de dossiers en stock.

S'agissant des enjeux financiers, les recettes se sont élevées à un peu plus de 17 M€, soit une hausse de 37 % par rapport à 2021.

Service Local du Domaine

Le service local du Domaine recense actuellement 267 baux en cours, pour un volume de surfaces de 276 337 m² et un engagement financier de 9 469 881 €. L'optimisation des baux a généré un gain de 20 017 €.

Concernant les cessions, 8 ventes ont été réalisées en 2022 pour un montant total de 429 K€.

Le renforcement des relations entre l'URSSAF et la DDFIP

Complétant la convention de partenariat du 30 octobre 2020 pour un accueil commun des travailleurs indépendants et des professions libérales et le travail collaboratif réalisé en matière de prévention des difficultés des entreprises, une nouvelle convention de coopération a été signée le 16 décembre 2021 entre la direction départementale de Meurthe-et-Moselle et l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Lorraine. Cette convention a pour but d'améliorer les recettes fiscales et sociales et d'adopter une position concertée face à des débiteurs désireux d'obtenir des solutions cohérentes pour régler leurs dettes.

LA DÉLÉGATION TERRITORIALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Directeur : Du 17 février au 31 mai 2022 : Aline OSBERY par intérim.
À partir du 1^{er} juin 2022, Joan ORCIER

La délégation territoriale de Meurthe-et-Moselle a pour ambition d'accélérer le décloisonnement des politiques de santé publique, en collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires, et d'animer, au plus près des besoins des Usagers, le service de santé de proximité, dans une logique d'amélioration de l'accès aux soins coordonnés et de renforcement de la prévention et promotion de la santé.
L'année 2022 marque une amplification de cette démarche

Veille Sécurité Sanitaire et Environnementale

Formation à la nouvelle réglementation Piscines

- Acteurs : Établissements disposant de bassins de balnéothérapie ou de rééducation
- Objectif : Sensibiliser sur les modalités de mise en œuvre du contrôle sanitaire ainsi que sur la maîtrise de la qualité sanitaire de l'eau
- Résultat : Constat d'une bonne maîtrise technique des bassins

Promotion des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PRPDE)

- Acteurs : Gestionnaires Eau potable
- Objectif : Inciter les personnes responsables de la production et distribution à adopter le PRPDE pour leur gestion de leurs ressources et adduction d'eau potable
- Résultat : 4 PRPDE lancés dans la démarche en 54 (1 EPCI, 2 syndicats, 1 commune)

Limitation de la prolifération du moustique-tigre dans les lieux publics

- Acteurs : Agents de la Métropole du Grand Nancy
- Objectif: Formation des référents aux bons gestes
- Résultat : 10 agents formés

Médico-social

Suivi des enfants scolarisés à Saint-Mard (Belgique)

- Acteurs : Association AEIM, Éducation Nationale, MDPH, Conseil Départemental de Meurthe et Moselle
- Objectif : Accompagner les familles après les ruptures de convention
- Résultat : 32 solutions d'accompagnement trouvées

Mise en œuvre de l'Hébergement temporaire solvabilisé (HTS)

- Acteurs : EHPAD, Centres hospitaliers, Plate-forme territoriale d'appui (PTA)
- Objectif : Fluidifier les parcours et diminuer les tensions sur les lits de médecine et en aval des urgences
- Résultat : 28 HTS mis en œuvre lors de la tension estivale sur le territoire de Nancy

Déploiement des Plateformes de Coordination et d'Orientation

- Acteurs : Médecins, professionnels de santé libéraux, Centres d'Actions Médico-Sociales Précoces
- Objectif : Faciliter l'accès rapide à un diagnostic des troubles du neuro-développement pour les enfants de 0 à 7 ans
- Résultat : 229 enfants repérés et suivis

Prévention – Publics spécifiques

Déploiement d'un nouvel outil **EN VISAGE** à destination des élèves de 4ème

- Acteurs : Conseil Départemental 54, Éducation Nationale, Association Je tu il, Collèges, Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé
- Objectif : Développer les compétences psychosociales
- Résultat : 44 collèges engagés sur 66, 143 professionnels formés

Déploiement du dispositif « Prescri Mouv' »

- Acteurs : Médecins prescripteurs
- Objectif : Renforcer le lien sport-santé pour les patients ALD et Covid longs
- Résultat : Département 54 = 2ème département au niveau du nombre de créneaux labellisés (1098)

Développement de projets « Aller vers »

- Acteurs : CH Lunéville, Association Ars
- Objectif : Faciliter l'accès aux soins des personnes les plus vulnérables
- Résultat : Création d'une Equipe Mobile Soins Précaires (EMSP) et d'une Équipe Médico-Sociale Hors les Murs (EMIH)

Soins de proximité

Promotion de l'exercice pluri professionnel coordonné

- Acteurs : Professionnels de ville, CPAM, collectivités territoriales
- Objectif : Densifier les nouveaux modes d'exercice coordonné
- Résultat : 4 nouvelles Maisons de Santé Pluri-professionnelle (MSP) ; 1 nouveau Centre de Santé polyvalent communal (CDS) ; 1 nouvelle Équipe de Soins primaires (ESP) et 3 nouvelles Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

Organisation d'un Speed-Dating

- Acteurs : Internes médecine générale + médecins généralistes (MG)
- Objectif : Croiser les aspirations des internes avec les opportunités d'installation
- Résultat : 33 internes et 46 MG présents

Développement de la E-santé

- Acteurs : CPAM, Région Grand Est, Pulsy, CD 54
- Objectif : Faire émerger de nouvelles combinaisons de pratiques en télémédecine
- Résultat : 1^{er} spot de téléconsultation sur le territoire du Piennois ; téléconsultation de gériatrie à destination des EHPAD du Lunévillois ; 3 maillages territoriaux Médecine spécialisée / Médecine générale / IDE sur les territoires de Longwy, Briey et Nancy Métropole

Établissements de santé

Mise en place de la Réforme des Transports Sanitaires Urgents

- Acteurs : Préfecture, SDIS, SAMU, CPAM
- Objectif : Passer d'un système de garde de nuit et samedi/dimanche à un fonctionnement en continu 24h/24
- Résultat : signature du cahier de charges de la garde ambulancière

Soutenir et accompagner les projets d'investissements immobiliers (SEGUR)

- -Acteurs : Établissements porteurs d'un projet
- Objectif : Instruire les dossiers et Organiser les conférences pour restitution
- Résultat : 2 conférences de territoire SEGUR ; 27 projets remontés ; 4 projets remontés au niveau régional

Gestion des tensions estivales

- Acteurs : Services d'Urgences (SAU), Régulation, Ensemble des acteurs par territoires
- Objectif: Éviter les fermetures des Services d'Urgences via un suivi régulier de l'état de tensions ; Encourager les coopérations inter SAU
- Résultat : Continuité des SAU en raison de l'investissement fort des professionnels de terrain et de la mise en œuvre d'initiatives locales dans le cadre des mesures Braun

Séjour numérique

- Acteurs : Établissements sanitaires et médico-sociaux
- Objectif: Généraliser le partage fluide et sécurisé de données de santé entre professionnels de santé et avec l'utilisateur
- Résultat : une majorité d'établissements sanitaires du 54 engagés dans le Séjour Numérique (60%) ; environ 40% des EHPAD et 60% des établissements pour personnes en situation de handicap retenus dans le programme ESMS Numérique

Conseil national de la refondation (CNR)

- Acteurs: Professionnels de santé, Établissements de santé, Élus, Usagers, Préfecture, CPAM,
- Objectif: Décliner au niveau local par arrondissements les 4 thématiques prioritaires (accès à un médecin traitant, prévention, attractivités des métiers, soins non programmés)
- Résultat: Plus de 220 participants ont pu exprimer librement leurs avis et propositions

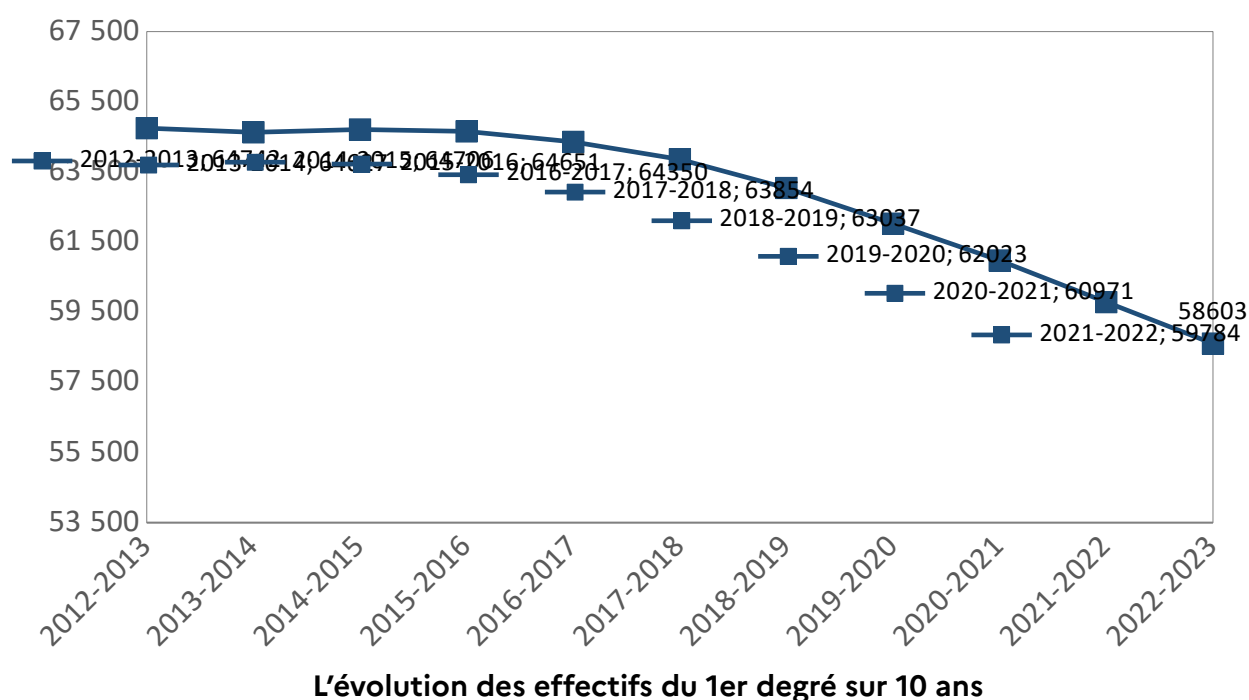
LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Directeur : Emmanuel BOUREL

Les effectifs de l'enseignement scolaire à la rentrée 2022

Niveau	Enseignement public	Enseignement privé
1er degré pré-élémentaire	20 723 (21 312 en 2021)	1 509 (1 559 en 2021)
1er degré élémentaire	37 880 (37 838 en 2021)	2 9089 (3 002 en 2021)
1er degré enseignement spécialisé	(644 en 2021)	(8 en 2021)
Total 1er degré (557 écoles publiques et 25 privées : 20 écoles sous contrat d'association et 5 écoles hors contrat)	58 603 (59 784 en 2021)	4 498 (4 569 en 2021)
2nd degré collèges	29 293 (29 183 en 2021)	5 097 (5 161 en 2021)
2nd degré lycées	13 848 (14 001 en 2021)	2 481 (2 523 en 2021)
2nd degré lycées professionnels	6 146 (6 000 en 2021)	1 243 (1 362 en 2021)
Total 2nd degré (66 collèges publics et 14 collèges privés ; 17 lycées publics et 12 lycées privés ; 11 LP publics et 7 LP privés)	49 287 (49 184 en 2021)	8 821 (9 046 en 2021)

L'évolution des effectifs à la rentrée 2022 se caractérise par la poursuite de la chute importante du nombre d'élèves dans le premier degré - secteur public : - 922 élèves, liée à la baisse de la démographie départementale. Les effectifs du second degré restent relativement stables pour cette rentrée, avant de connaître la répercussion de la déprise démographique amorcée dans le premier degré.



Les résultats aux examens 2022 en Meurthe-et-Moselle

Les taux de réussite aux différents examens de la session 2022 s'établissent à des niveaux proches de la moyenne académique.

	Département	Académie	National
DNB série générale	89,3	88,7	88,7
DNB série professionnelle	77,5	80,2	76,4
Baccalauréat série générale	96,7	97	96,1
Baccalauréat série technologique	92,4	91,1	90,6
Baccalauréat série professionnelle	82,7	84,2	82,3

La politique de dédoublement en Grande section, CP et CE1

Depuis le début de la réforme, toutes les classes ont été dédoublées en éducation prioritaire dans le département.

A la rentrée 2021, les efforts pour le dédoublement ont été poursuivis, ainsi

- En REP + : 100 % des écoles_sont dédoublées en GS-CP-CE1.
- En REP : 100 % des écoles_sont dédoublées en GS-CP-CE1

Par ailleurs, dans le cadre de la demande d'alignement à 24 par classe en GS, CP et CE1 hors éducation prioritaire, 100% des classes sont alignées depuis la rentrée 2022.

L'instruction en famille et dossiers CNED

La loi n° 2021-1109 du 24/08/2021 confortant le respect des principes de la République substitue le régime d'autorisation préalable au régime de déclaration d'instruction en famille, à compter de la rentrée 2022.

Il y a 2 catégories de demandes :

- Les demandes de plein droit (régime dérogatoire) qui concernent les enfants déjà instruits à domicile en 21-22, dont le contrôle pédagogique était satisfaisant.
- Les demandes de droit commun pour les enfants nouvellement instruits en famille pour 4 motifs (Handicap et médical / parcours artistiques ou sportifs de haut niveau / Itinérance de la famille ou éloignement géographique d'un établissement scolaire / situation propre à l'enfant nécessitant la mise en place d'un projet pédagogique).

	2019/2020	2020/2021	2021/2022	Rentrée 2022 (au 31/01/2023)
Instruction par la famille	454	757	690	533
Dont CNED inscription réglementée (gratuite)	228	349	295	225
1er degré	187	403	317	246
2nd degré	267	354	373	287

On constate une baisse du nombre d'enfants instruits en famille de l'ordre de 20% depuis l'entrée en vigueur de la loi.

L'école inclusive

En décembre 2022, 6598 élèves avec orientations de parcours scolaires bénéficient d'un suivi au titre du handicap et de l'inclusion scolaire :

- **4871** élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire dont **3097** accompagnés par des AESH
- **1727** élèves en parcours spécialisés



L'accompagnement, individuel, mutualisé ou collectif, est assuré par 1414 Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap (AESH) soit 922 Équivalents Temps Plein (ETP).

27 Enseignants(es) référents sont répartis sur le territoire départemental pour assurer le suivi des élèves, la liaison avec les familles et les équipes enseignantes.

Le département de Meurthe-et-Moselle a en outre déployé 62 Pôles Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) depuis la rentrée de septembre 2020. Ces PIAL correspondent à un territoire d'intervention des AESH, pour l'essentiel un collège et son secteur d'écoles, permettant ainsi la mutualisation des moyens et la poursuite d'accompagnement tout au long de l'année (remplacement, continuité école-collège).

Le département de Meurthe-et-Moselle dispose, de plus, d'Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS).

Les ULIS sont des dispositifs spécifiques de scolarisation à effectifs réduits et proposant pour des élèves en situation de handicap de bénéficier en dehors de leur classe ordinaire de référence de temps de regroupements autant que de besoins :

Le département compte en 2022 : 62 ULIS en école, 42 ULIS en Collège, 7 ULIS en Lycées Professionnels dont une renforcée sur l'EREA de Briey.

Au total 1221 élèves sont scolarisés en ULIS.

En lien avec le déploiement du plan autisme, l'ARS et les établissements médico-sociaux, le département de Meurthe-et-Moselle dispose depuis septembre 2020 de 3 unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) et 1 unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA).

La cité éducative du plateau de Haye à Nancy, Laxou et Maxéville

Il est rappelé la composition singulière de la cité éducative (trois communes). Pour autant, la gouvernance mise en place garantit une meilleure coordination des parties-prenantes.

L'action de la Cité éducative est essentiellement centrée sur :

- Le projet numérique (équipement, formation, accès au réseau)
- La petite enfance (renforcement du lien entre les familles et les institutions du plateau, adaptation de l'offre aux besoins des familles, actions visant à favoriser la socialisation et l'éveil des jeunes enfants et actions visant à apporter une culture commune à l'ensemble des professionnels petite enfance du territoire)
- La réussite scolaire et éducative (réseau d'interprètes, promotion de la lecture, spectacles vivants, coordination des dispositifs d'aide et accompagnements à la scolarité pour améliorer le suivi des élèves)
- Les 14-25 ans : recrutement au 1er janvier 2022 d'un poste de Référente ados dans le cadre du DRE de la Ville de Nancy, présentation d'un nouveau projet d'accompagnement des adolescents visant la préparation de l'orientation et du parcours professionnel et la mobilisation des parents tout au long de ce parcours.

Mixité sociale et sectorisation des collèges

Un travail pluriannuel a été engagé pour améliorer la mixité des collèges de la Métropole du Grand Nancy.

- La refonte de la sectorisation de 8 collèges du Sud-Ouest de la Métropole a été engagée en prenant en compte l'ouverture du collège Niki de Saint Phalle à Nancy (en remplacement du collège Louis Armand) pour la rentrée 2022 : la nouvelle sectorisation résulte d'une analyse fine des revenus moyens par zone pour accroître la mixité des 6 collèges concernés. En concertation avec le Conseil départemental, des changements de sectorisation ont été actés pour la rentrée 2021 de manière à limiter les effectifs des collèges Simone de Beauvoir et Jacques Callot à Vandœuvre. En effet, lors de la préparation de la rentrée 2021, les prévisions sur ces 2 établissements faisaient apparaître l'impossibilité d'accueillir tous les élèves du secteur ; il a donc été décidé de revoir la sectorisation dans le contexte de l'ouverture du nouveau collège ARTEM à la rentrée 2022 et de la fermeture du collège Louis Armand. Ainsi, une partie des élèves du collège Simone de Beauvoir ont été orientés vers le collège Jacques Callot et en parallèle, une partie des élèves du collège Callot ont été orientés vers le collège Louis Armand dès la rentrée 2021.

Le travail de resectorisation a continué à la rentrée 2021 de manière à trouver un équilibre en termes d'effectifs et de mixité sociale pour plusieurs collèges du secteur, soit les collèges de Vandœuvre, le futur collège Niki de Saint Phalle, le collège Chopin à Nancy, le collège Chepfer à Villers et le collège Victor Prouvé à Laxou. Cette nouvelle sectorisation effective à la rentrée 2022 a montré toute son efficacité, puisque qu'il a y bien amorçage du rééquilibrage des effectifs sur les 2 collèges de Vandœuvre. Le collège Niki de Saint qui a bénéficié d'une ouverture de classe en 6^{ème}, voit son effectif progresser et son indice de positionnement social évoluer favorablement (en passant de 84 à 94 à la rentrée 2022). Le collège Victor Prouvé à Laxou voit aussi progresser ses effectifs.

L'évaluation des établissements

La finalité de l'évaluation des établissements est l'amélioration, dans l'établissement, du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages des élèves, de leurs parcours de formation et d'insertion professionnelle, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'établissement. Le processus d'évaluation concerne les écoles et les établissements du second degré.

Pour le 1^{er} degré, une école expérimentale a été désignée pour cette année scolaire 21/22. Il s'agit de l'école maternelle Boudonville à Nancy.

L'école a reçu une équipe d'évaluateurs externes et les échanges ont abouti à un rapport qui servira de base à l'établissement du projet d'école.

Pour l'année scolaire 22/23, 16 regroupements d'écoles seront concernés par cette évaluation.

Sur 5 ans, 100% des écoles du département auront été évaluées.

Le Service National Universel

L'année 2022 a été marquée par la montée en puissance du SNU avec l'organisation de 2 séjours de cohésion dans le département, répartis sur 3 sites : le lycée Varoquaux de Tomblaine (séjour de juin), le LGTA Pixérécourt de Malzéville et de CREPS de Nancy (séjour de juillet).

Phase 1 : le séjour de cohésion

L'objectif fixé par la sous-direction du SNU était de 580 et 594 jeunes se sont inscrits (soit 50,69% de la cible attendue), soit 117 garçons et 177 filles. Les inscrits venaient de LGT : 248 (soit 84,4%) ; LP : 41 (soit 13,9 %), 3 en lycée agricole (soit 1 %) et 2 en mission locale (soit 0,7%).

Phase 2 : les missions d'intérêt général

Sur 110 jeunes éligibles à une MIG en 2021/2022, 75 l'ont réalisée à la fin de l'année 2022.

Les volontaires de la cohorte 2022 sont éligibles pour la phase 2 et disposent d'une année pour entamer une MIG.

Les missions proposées sont surtout liées aux domaines de la solidarité (20%), du sport (14%) et de l'éducation (15%) mais les places offertes sont plus nombreuses dans les missions liées à la défense, la sécurité et la mémoire (190). Par ailleurs la cohorte 2022 déclare un très fort intérêt pour les missions dans le domaine de la sécurité (24%) ou la défense (18%).

La stratégie de développement s'est focalisée sur la création de MIG situées au plus près des lieux de résidences des jeunes volontaires. Les actions se sont ainsi portées prioritairement en direction des collectivités locales (patrimoine, mémoire, citoyenneté) et des établissements scolaires (promotion du SNU) car ces structures disposent d'un maillage fort sur l'ensemble du territoire.

Accueil des élèves ukrainiens

• Dans le 1^{er} degré

189 élèves ont été accueillis dans les écoles en 2022.

• Dans le 2nd degré

Habituellement les élèves allophones sont orientés dans un premier temps vers les CIO qui procèdent à leur évaluation qui est transmise à la DSDEN pour affectation.

En raison du grand nombre d'arrivées à compter de mai 2022, il a été décidé de limiter le passage en CIO aux élèves de plus de 16 ans, les élèves ukrainiens relevant du niveau collège ont donc été affectés directement dans l'UPE2A la plus proche ou le collège de secteur avec mise en place de cours de FLS (français langue seconde). On constate que des enseignants ont souhaité se former en FLS pour l'accueil des élèves ukrainiens.

176 élèves ukrainiens sont scolarisés dans le 2nd degré, 135 en collèges et 41 en lycées. Beaucoup d'élèves continuent à suivre des cours en ukrainiens à distance.

Des déplacements de familles ont été constatés à la rentrée 2022, des familles ont quitté le secteur de Jarny pour se rendre sur les secteurs de Lunéville et de Nancy.

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Directrice : Lætitia PHILIPPON – Contrôleuse Générale

Au travers de ses 8 circonscriptions, la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Meurthe-et-Moselle veille sur 65 des 591 communes du département qui regroupent près de 63% de la population.

Siège de la direction départementale de la sécurité publique, la circonscription de NANCY concentre 57% de la population située en zone de compétence Police Nationale.

Forte de 1008 agents dont 810 policiers et 73 ADS au 1er janvier 2023, la zone Police Nationale offre une couverture de 19,2 "policiers - ADS" pour 10 000 habitants.

Bilan de la délinquance

	2019	2021	2022	Evolution 2022/2021	ECART 2022/2021	DDSP strate 2022/2021	Zone Est 2022/ 2021
TOTAL FAITS CONSTATES	24 355	25 018	26 989	+7,88%	+1 971	+7,9 %	+6,47%
TOTAL FAITS ELUCIDES	10 829	11 817	11 547	-2,28%	-270	+2,4%	-0,95%
Taux d'élucidation	44,46%	47,23%	42,78%	-4,45%		-1,73%	-2,97%

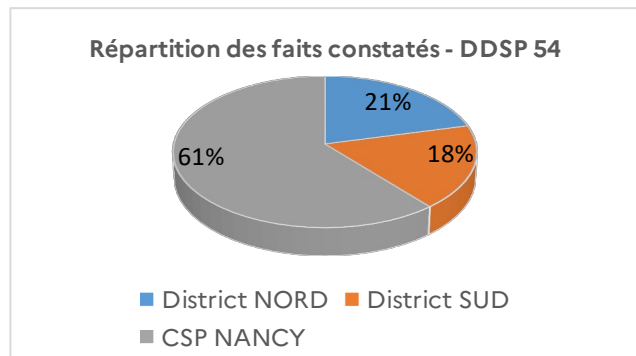
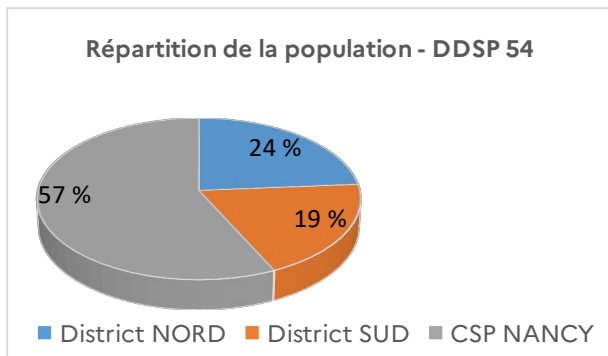
L'année 2022 est marquée par une hausse du nombre de faits constatés pour la DDSP 54 de +7,88% par rapport à 2021. Cette tendance est également observable au sein des DDSP de même dimension que celle de Meurthe-et-Moselle (+7,9%). Toutefois, cette hausse est à relativiser. En effet, suite à une baisse de cet indicateur, on observe un retour à la tendance des années pré-Covid.

La Zone Est de la Sécurité Publique, composée de 18 départements, enregistre une augmentation de +6,47% des faits constatés en 2022 par rapport à l'année 2021.

En 2022, les taux d'élucidation de la DDSP 54 et de la Zone Est sont en baisse respectivement de -4,45% et de -2,97%. Cependant, le taux d'élucidation 2022 de la DDSP 54 reste supérieur de +3,12 points à la moyenne de la Zone Est, et même de +10,38 points par rapport aux DDSP de même taille.

Répartition territoriale de la délinquance au sein de la DDSP 54 :

	Population	% Population	Faits Constatés	Evolution des FC 2022/2021	% Faits Constatés	FC pour 10K habitants
District NORD	109254	23,7 %	5 671	+4,38%	21%	519
District SUD	88719	19,3 %	4851	+14,63%	18%	546
CSP NANCY	261 985	57 %	16467	+7,26%	61%	629
DDSP 54	459958	100 %	26989	+7,88%	100%	587



Des disparités d'évolution de la délinquance sont observées sur le ressort de la DDSP 54. Alors que la hausse enregistrée sur le District NORD (CSP Longwy, CSP Briey, CSP Conflans) s'affiche à +4,38 %, elle atteint +14,63 % dans le District SUD (CSP Lunéville, CSP Toul, CSP Dombasle, CSP Pont à Mousson). L'évolution de la délinquance sur la CSP de NANCY est également en hausse de +7,26% en 2022 par rapport à 2021. Au total, la pression de la délinquance reste plus marquée sur la CSP de NANCY avec 629 FC/10K hab. contre 519 sur le District NORD et 546 sur le District SUD.

a) DDSP 54 - comparatif strate et tendances

	2019	2021	2022	Evolution 2022/2021	ECART 2022/2021	DDSP 54 pour 10K habitants	Zone Est pour 10K habitants
AVIP - atteintes à l'intégrité physique	4 777	6 117	6 859	+12,13%	+742	149,0	153,9
AAB - atteintes aux biens	12 232	10 732	12 163	+13,33%	+1 431	264,4	290,9
EIEF - escroqueries et infractions économiques et financières	3 265	3 474	3 257	-6,25%	-217	70,8	64,6
IRAS - infractions révélées par l'activité des services	2 315	2 596	2 357	-9,21%	-239	51,2	61,5

Dans un contexte d'augmentation globale de la délinquance enregistrée, les plus fortes progressions sont relatives aux « atteintes aux biens » (+13,33%) et aux « atteintes à l'intégrité physique » (+12,13%).

Il est à noter la diminution des « infractions révélées par l'activité des services » de -9,21% ainsi que des « escroqueries et infractions économiques et financières » de -6,25%.

Les atteintes à l'intégrité physique :

S'agissant des AVIP, l'analyse montre que les principaux items qui engendrent cette hausse sont :

- Les Violences Physiques Non Crapuleuses : +606 faits, soit +16,15 % par rapport à 2021,
- Les Violences Sexuelles : +151 faits, soit +25,21% par rapport à 2021,

La hausse des violences faites aux personnes s'inscrit dans la tendance observable depuis plusieurs années qui concerne principalement les violences intrafamiliales et les violences sexuelles. Cette tendance s'explique par une judiciarisation systématique des faits dénoncés par les victimes dont la prise en charge constitue une priorité d'action des services de la Police Nationale qui conduit à la libéralisation de la parole. Près du tiers de la hausse des faits constatés en matière sexuelle en 2022 concerne des faits anciens. Enfin, l'analyse des faits de violences montre une augmentation notable des faits de harcèlement et de menaces sur les réseaux sociaux, notamment dans un contexte scolaire. Il est à noter que le taux d'AVIP pour 10 000 habitants reste en deçà de celui observé sur la Zone Est (149,0 FC/10K hab. contre 153,9 sur la Zone Est).

Les atteintes aux biens :

À l'identique, le taux d'AAB pour 10 000 habitants reste également en deçà de celui observé sur la Zone Est (264,4 FC/10K hab. contre 290,9 sur la Zone Est).

La hausse des **AAB** entre 2022 et 2021 est principalement portée par :

- Les «autres vols au préjudice de particuliers» : +505 faits ; +13,84 % par rapport à 2021,
- Les «vols par effractions» : +300 faits ; +24,73 % par rapport à 2021,
- Les «vols liés à l'automobile et aux deux roues à moteur» : +256 faits ; +12,48 % par rapport à 2021,
- Les «autres vols simples» : +179 faits ; +18,90 % par rapport à 2021,
- Les «destructions et dégradations de biens» : +170 faits ; +6,64 % par rapport à 2021.

La hausse des infractions visant les automobiles est principalement liée à des phénomènes sériels sur l'agglomération nancéienne. Il s'agit de vols d'accessoires, dont des pots catalytiques et de nombreux vols de pièces et d'éléments de carrosserie de véhicules de marque BMW.

À l'identique, le taux d'AAB pour 10 000 habitants reste également en deçà de celui observé sur la Zone Est (264,4 FC/10K hab. contre 290,9 sur la Zone Est).

Dans ce contexte, le taux d'élucidation des AAB atteint 14,64 % en 2022 (16,75 % en 2021 et 19,98 % en 2019).

Les Infractions révélées par l'activité des services :

La baisse des infractions révélées par les services de la DDSP54 en 2022 est à relativiser et est en partie explicable par la mise en sommeil temporaire de la BAC nuit de la CSP de Nancy pendant plusieurs mois.

Néanmoins l'activité de lutte contre les stupéfiants est restée soutenue avec un nombre conséquent d'amende forfaitaire pour usage de stupéfiants relevées. (*voir infra « la lutte contre les stupéfiants »*).

b) Le district Nord. Analyse par agrégats :

District NORD	2019	2021	2022	Evolution 2022/2021	ECART 2022/2021	Part DDSP 54
FAITS CONSTATES	5268	5433	5671	4,38 %	+238	21,00 %
Taux d'élucidation	43,60 %	37,92 %	35,97%	-1,94 pt		
AVIP	1044	1 494	1 580	+5,76%	+86	23%
AAB -	2719	2 108	2 487	+17,98%	+379	20%
EIEF -	486	662	530	-19,94%	-132	16%
IRAS -	600	634	516	-18,61%	-118	22%

En couvrant 23,7 % de la population située en ZPN, le District NORD enregistre 21% de la délinquance totale constatée sur la DDSP 54. Il convient de souligner que ce territoire est celui qui présente le plus faible taux de délinquance pour 10 000 habitants (519 FC / 10K hab).

La hausse des faits constatés en 2022 sur le ressort des circonscriptions du District Nord (+4,38%), se répartit dans le détail par :

AVIP : Violences physiques non crapuleuses +8,7% dont coups et blessures volontaires (+83 faits)

Menaces de violences +1,9% soit +7 faits

AAB : Autres vols au préjudice de particuliers +12,85%, soit +342 faits

Vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur +12,44%, soit +160 faits

Vols par effraction +18,5%, soit +132 faits

Une baisse est constatée sur les EIEF et sur les IRAS, dans le détail :

EIEF : Escroqueries et abus de confiance (-113 faits)

IRAS : Infractions liées aux stupéfiants (-24,41%) dont usage -24,22% (soit-109 faits) et usage – revente -36,36% (soit -20 faits)

L'analyse de la hausse révèle des phénomènes identiques à ceux relevés pour l'ensemble de la DDSP, notamment en matière d'infraction intrafamiliales et sexuelles.

On peut néanmoins noter que les phénomènes sériels en matières d'atteintes aux biens sont marqués sur ce territoire. La proximité des zones frontalières facilite ce type de délinquance souvent imputable à des bandes et des groupes mobiles qui agissent dans différents pays et régions sur des temps limités.

c) Le district Sud "hors Nancy". Analyse par agrégats :

District SUD	2019	2021	2022	Evolution 2022/2021	ECART 2022/2021	Part DDSP 54
FAITS CONSTATES	3 551	4 232	4 851	+14,63%	+619	18%
Taux d'élucidation	54,20 %	59,78%	57,56%	-2,22 pt		
AVIP	799	1 109	1 365	+23,08%	+256	20%
AAB -	1 536	1 605	1 969	+22,68%	+364	16%
EIEF -	395	565	548	-3,01%	-17	17%
IRAS -	519	563	546	-3,02%	-17	23%

En couvrant 19,3% de la population située en ZPN, le District SUD enregistre 18% de la délinquance totale constatée sur la DDSP 54.

Sur ce district, le nombre de faits constatés enregistre une forte progression en 2022 par rapport à 2021 : +14,63%.

Comme sur l'ensemble de la DDSP, les 2 grands agrégats AVIP et AAB sont à la hausse et les 2 grands agrégats EIEF et IRAS sont à la baisse, justifiés dans le détail par :

AVIP : Violences physiques non crapuleuses : +20,89% dont +145 faits pour coups et blessures volontaires

Violences sexuelles : +87,65% soit +71 faits

Menaces de violences : +8,39% soit +23 faits

AAB : Autres vols au préjudice de particuliers : +12,85% soit +342 faits

Vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur : +12,44% soit +160 faits

Vols par effraction : +18,51% soit +132 faits

EIEF : Escroqueries et abus de confiance (-13 faits), soit -2,83%

IRAS : Infractions liées aux stupéfiants (-6,14%) dont usage +4 faits, et dont usage – revente -55,33% (soit -24 faits)
Recels -15,22% soit -7 faits

d) La CSP de NANCY

CSP NANCY	2019	2021	2022	Evolution 2022/2021	ECART 2021/2019	Part DDSP 54
FAITS CONSTATES	15 536	15 353	16 467	+7,26%	+1 114	61%
Taux d'élucidation	42,5%	47,1%	40,78%	-6,29 pt		
AVIP - atteintes à l'intégrité physique	2 934	3 514	3 914	+11,38%	+400	57%
AAB - atteintes aux biens	7 977	7 019	7 707	+9,8%	+688	63%
EIEF - économiques et financières	2 384	2 247	2 179	-3,03%	-68	67%
IRAS - infractions révélées par l'activité des services	1 196	1 399	1 295	-7,43%	-104	55%

En couvrant 57% de la population située en ZPN, la CSP de NANCY enregistre 61% de la délinquance totale constatée sur la DDSP 54. Le taux d'élucidation reste important : 40,78%.

La délinquance globale enregistrée sur la CSP de NANCY est en hausse avec +7,26%. Cette augmentation est portée par la hausse des atteintes à l'intégrité physique de +11,38% ainsi que par les atteintes aux biens : +9,8%. Les agrégats « escroqueries et infractions économiques et financières » et « infractions révélées par l'activité des services » sont marqués par une légère baisse respectivement de -3,03% et de -7,43%.

Détaillées, les principales tendances sont :

AVIP : Violences physiques non crapuleuses +17,95%, soit +371 faits dont coups et blessures volontaires +353 faits
Violences sexuelles de +21,14% soit +85 faits

AAB : Autres vols au préjudice de particuliers +12,85%, soit +342 faits
Vols par effraction +18,51%, soit +132 faits
Vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur de +12,44% (+160 faits) dont +139 faits (+62,9%) accessoires sur véhicules à moteur
Autres vols simples +13,65%, soit +83 faits

EIEF : Escroqueries et abus de confiance -140 faits, soit -8,73%

IRAS : Infractions liées aux stupéfiants -7,47% et notamment les « usages » -82 faits
Faux documents administratifs -52,5% soit +21 faits

e) Les thématiques prioritaires

Les violences intrafamiliales et les violences conjugales

La DDSP54 s'inscrit dans la tendance à la hausse des violences intrafamiliales et des violences conjugales. La libération de la parole des femmes majoritairement, par une augmentation de la communication, fait accroître la prise des plaintes des VIF, davantage systématique.

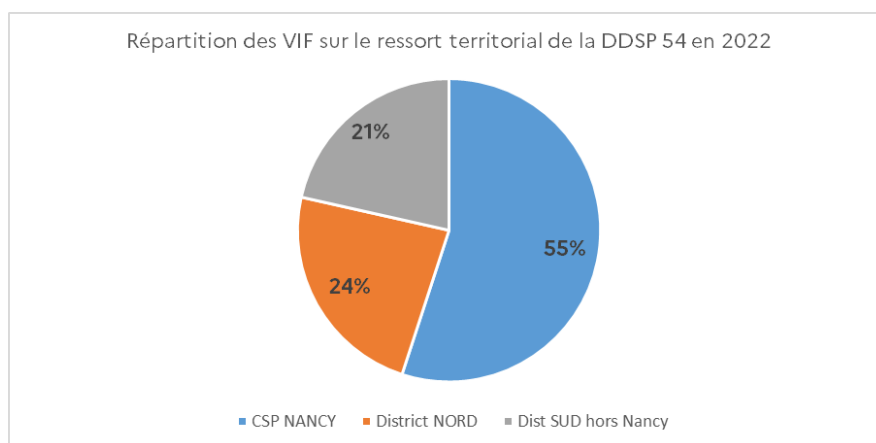
En 2022, la DDSP54 a enregistré 1 790 plaintes pour des faits de violences commises dans le cadre intrafamilial dont 1 500 plaintes pour des faits de violences conjugales. 80% des victimes sont de sexe féminin en 2022.

En 2021, la DDSP54 avait enregistré 1 490 plaintes pour des faits de violences commises dans le cadre intrafamilial dont 1 211 plaintes pour des faits de violences conjugales, soit une hausse de +22,6% en 2022 par rapport à 2021, dont +23,9% pour les violences conjugales.

Dans le détail, le nombre de faits relatifs aux violences conjugales est en forte progression, en 2022 par rapport à 2021 :

- CSP de Nancy +21,7% (+147 faits)
- District NORD +30,1% (+82 faits)
- District SUD hors Nancy +22,9% (+60 faits)

Quant au nombre des « autres violences intrafamiliales », elles augmentent principalement sur le district sud hors Nancy +61,5%, soit +24 faits et sur la CSP de Nancy (+8,1%), soit +12 faits.



La lutte contre les stupéfiants

En 2022, 1 742 faits en lien avec les infractions aux stupéfiants ont été relevés, contre 1 970 faits en 2021 et 1 637 faits en 2019.

Dans le détail, les infractions pour usage de stupéfiants affichent une diminution de -187 faits, soit -11,20% entre 2022 et 2021. Il en est de même pour les infractions stupéfiants « usages-reventes » en recul de -49 faits (-20,42%). Les infractions stupéfiants « trafic » sont en augmentation de +15,52%, soit +9 faits. Sur la période considérée, les avoirs criminels principalement liés aux affaires de stupéfiants ont atteint 291 676 € en 2022.

Les trafics de stupéfiants constituent un vecteur des troubles à la tranquillité publique puisqu'ils entraînent une dégradation des conditions de vies des habitants des secteurs dans lesquels les trafiquants s'approprient les territoires.

Ainsi, la DDSP 54 s'est engagée dans un plan d'action de lutte contre les trafics de stupéfiants, au plus près des territoires et de leurs spécificités, en participant activement aux réunions mensuelles de la cellule du renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS). Cette cellule départementale a vocation à mieux collecter les informations reçues du terrain et les renseignements des différentes administrations, mais aussi des partenaires impliqués dans la lutte contre les stupéfiants.

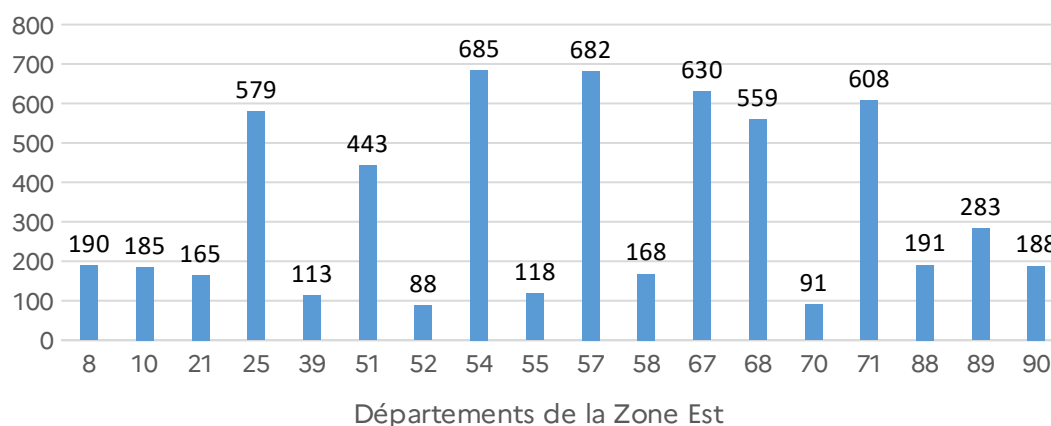
En plus de l'appui de cette cellule, la DDSP 54 dispose également de deux autres outils afin de lutter contre les trafics de stupéfiants :

- La généralisation de la procédure de l'Amende Forfaitaire Délictuelle (AFD) pour sanctionner les consommateurs de produits stupéfiants.
- La mise en œuvre d'opérations ciblées sur des points de deals recensés et cartographiés.

L'amende forfaitaire délictuelle constitue un outil juridique pleinement utilisé par les policiers de terrain, puisque sur l'année 2022, ce sont 685 amendes qui ont été dressées sur le ressort territorial de la DDSP 54 dont le détail par circonscription est présenté ci-dessous :

AFD stupéfiants - janvier à décembre 2022		
CSP	2021	2022
NANCY	316	465
LONGWY	75	37
BRIEY	42	47
CONFLANS-EN-JARNISY	15	11
DOMBASLE-SUR-MEURTHE	39	64
LUNEVILLE	11	15
PONT-A-MOUSSON	41	34
TOUL	17	12
DDSP 54	556	685

AFD usage illicite de stupéfiants - Zone Est - 2022



Sur la Zone Est, la DDSP 54 enregistre le plus grand nombre d'AFD pour usage de stupéfiants relevées en 2022.

La cartographie des points de deals, mise en place par la DDSP 54, constitue une synthèse des observations des effectifs de terrain. Ces informations recueillies par les services de renseignement et les services d'investigation sont transmises à l'ensemble des policiers de la DDSP 54. Cette cartographie constitue un outil pertinent de pilotage des services en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants.

Ainsi, fin 2022, 23 points de deal étaient recensés sur la DDSP 54 dont la répartition est la suivante :

CSP	Nombre de point de Deal
NANCY	11
LONGWY	3
BRIEY	1
CONFLANS-EN-JARNISY	2
TOUL	1
PONT-A-MOUSSON	1
DOMBASLE-SUR-MEURTHE	3
LUNEVILLE	1

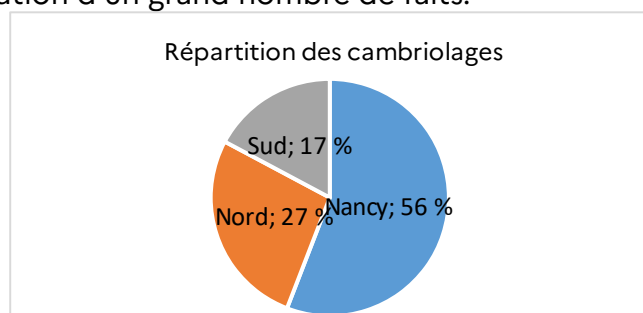
Depuis le 1^{er} janvier 2022, 5 points de deal ont été démantelés dont 2 sur la CSP de Nancy, 1 sur la CSP de Conflans-en-Jarnisy, 1 sur la CSP de Dombasle-sur-Meurthe et 1 sur la CSP de Longwy.

Les cambriolages

Période : cumul annuel à fin DECEMBRE				2022/2019			
DDSP DE LA MEURTHE ET MOSELLE			2019	2021	2022	Evolution	ECART
VOLS EFFRACTIONS	Lieux d'habitation		1048	656	845	-19,37%	-203
	Locaux d'activité professionnelle ou associative		246	242	330	+34,15%	+84
	Autres lieux		353	315	338	-4,25%	-15
	SOUS / TOTAL		1647	1213	1513	-8,14%	-134

Après les années 2020 et 2021 marquées par un effondrement du nombre de cambriolages lié à la période COVID, l'année 2022 fait apparaître un retour à la tendance observée en 2019 avec une baisse -8,14% du nombre de vols par effraction par rapport à la même période 2019. Cette baisse est portée à -19,37% par rapport à 2019 pour les cambriolages de lieux d'habitation.

La hausse des cambriolages dans les locaux professionnels observée en 2022 correspond en grande partie à des phénomènes sériels imputables soit à des délinquants locaux recherchant les fonds de caisse pour alimenter leur consommation de stupéfiants soit des groupes organisés qui ciblent des matériels spécifiques tel que l'outillage ou les pièces automobiles. Dans ce contexte l'identification et l'interpellation d'auteur permet généralement l'élucidation d'un grand nombre de faits.



Patrouilles dans les transports en commun et patrouilles pédestres

La sécurisation des transports publics urbains et leurs infrastructures constituent une priorité de l'action de la Police Nationale. Pour la DDSP 54, cette stratégie s'est caractérisée par un renforcement conséquent de la présence visible et dissuasive d'effectifs en tenue dans les transports. Dans ce cadre, 1 579 heures de patrouilles dans les transports en communs ont été réalisées en 2022, en hausse de 11,4% par rapport à 2021. Sur l'année 2022, 4 568 heures de patrouilles pédestres ont été effectuées sur le ressort de la DDSP 54, dont 1 813 heures sur la CSP de Nancy.

f) Police secours : appels et interventions

Bilan annuel du traitement des appels 17

activité CIC	nombre d'appels 17 reçus	nombre d'interventions (DDSP54)	nombre d'interventions CSP Nancy	nombre d'interventions ville Nancy
2019	127 576	35 447	22 891	12 499
2020	133 910	36 341	22 670	12 233
2021	131 236	36 093	22 643	12 621
2022	128 611	35 936	21 771	12 190
Evolution 2022/2021	-2%	-0,44 %	-3,85 %	-3,42 %

L'activité de police secours est restée stable en 2022 avec une légère baisse globale des appels 17 par rapport à 2021 : -2%. Le nombre d'interventions pour la DDSP 54 suit cette tendance avec -0,44%.

Les demandes d'interventions pour différends, en particulier dans la sphère familiale sont restées à un niveau élevé et représentent 18,1% des motifs d'appel.

Le nombre d'appels injustifiés reste élevé, en effet moins d'un quart des appels reçus sur les ligne 17 entraînent effectivement une intervention de police secours. Malgré des campagnes de sensibilisation, le nombre d'appels indus reste élevé.

60,58% du total des interventions concernent la CSP de Nancy. En détaillant la répartition par commune au sein de la Métropole, cela représente 12 190 interventions pour Nancy (33,92% du total), 2 007 pour Vandoeuvre (5,6%) et 1 168 pour Laxou (3,3%).

Police Administrative

La lutte contre l'immigration irrégulière

En 2022, la lutte contre l'immigration irrégulière a conduit à placer 91 personnes en retenue administrative et à réaliser 68 escortes de reconduite (aéroport, CRA, frontière). Parallèlement, 119 ordonnances à quitter le territoire français ont été notifiées ainsi que 233 assignations à résidence.

Les débits de boissons

30 opérations de contrôles des débits de boissons ont été réalisées en 2022, lesquelles ont conduit à 4 sanctions administratives (avertissement, fermeture temporaire, ou mise en demeure).

Les «Gens Du Voyage»

Dans un contexte toujours soutenu de pandémie « COVID » les déplacements des communautés des « Gens Du Voyage » ont été particulièrement limités.

Pour la DDSP 54, 9 mises en demeure ont été notifiées, et 9 ont donné lieu à une mise en œuvre.

Les armes :

La DDSP54, en lien avec les services préfectoraux a participé activement à l'opération nationale « déposez les armes ». Cette opération consistait à simplifier l'abandon d'armes l'état.

Elle a rencontré un franc succès en Meurthe et Moselle, c'est plus de 750 armes et 25 000 munitions qui ont été recueillies dans les commissariats de Nancy et de Conflans en Jarnisy.

Accidentologie et Sécurité Routière

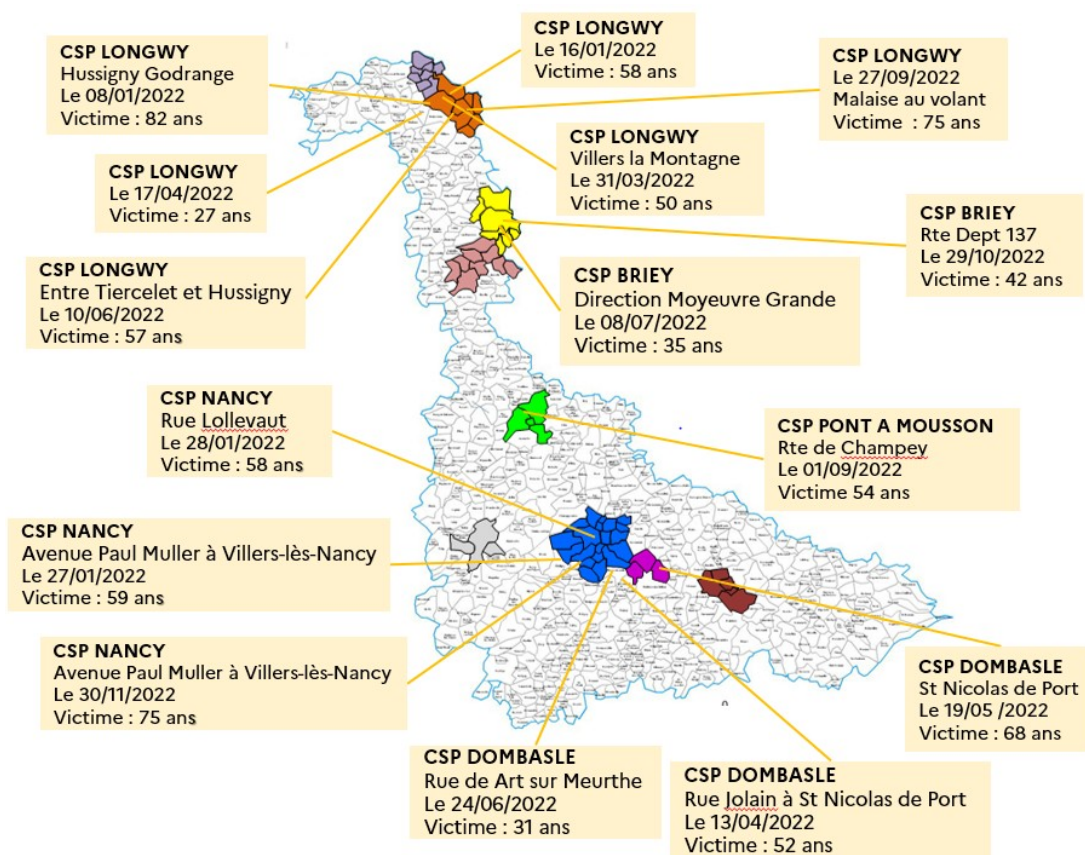
Accidentologie

	DDSP54				
	A	T	B	BH	BNH
Année 2021	422	12	459	62	397
Année 2022	444	15	479	61	418
Fluctuation	22	3	20	-1	21
Évolution	+5,21%	+25,0%	+4,36%	-1,61%	+5,29%

	CSP NANCY				
	A	T	B	BH	BNH
Année 2021	331	4	355	36	319
Année 2022	306	3	334	27	307
Fluctuation	-25	-1	-21	-9	-12
Évolution	-7,55%	-25%	-5,91%	-25%	-3,76%

En 2022, sur l'ensemble du département, on constate une hausse de +22 accidents par rapport à 2021 (+5,21%). Des disparités des conséquences des accidents sont présentes avec une hausse des accidents mortels de +25% (+3) et des blessés de 4,36%. A contrario, un recul du nombre de blessés hospitalisés est observable : -1,61% entre 2021 et 2022.

Il est à noter que parmi les tués, 3 décès sont consécutifs à des malaises cardiaques d'automobilistes ou de cyclistes.



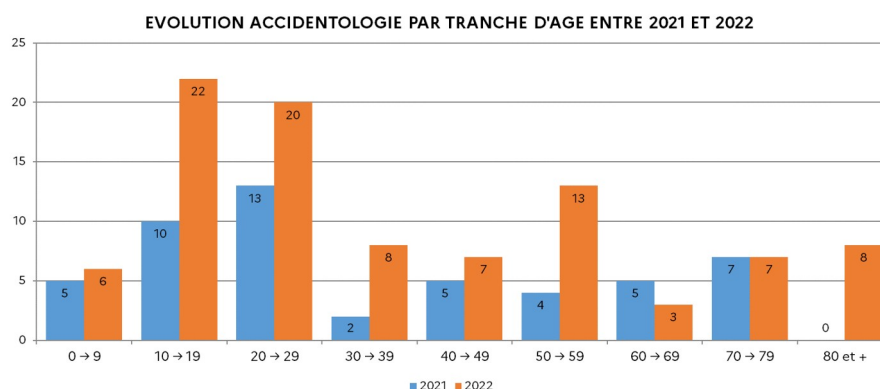
Sur la CSP de Nancy, on constate une baisse globale de l'accidentologie avec -7,55% du nombre d'accidents (-25), -25% de tués (-1), -5,91% de blessés (-21) et -25% de blessés graves (-9). En revanche, une hausse notable de l'accidentologie routière est constatée sur le district Nord qui concentre notamment plus de la moitié des tués en zone police du département (8 sur 15).

Accidentologie des 2 roues

Catégorie	du 01/01 au 31/12/2021			Du 01/01 au 31/12/2022				
	Nbre Victimes	Age		Nbre Victimes	Age		Responsabilité	
		Mineurs	Majeurs		Mineurs	Majeurs	2 roues	Tiers
Vélos	29	4	25	47	22	25	15	32
Cyclos	28	2	26	29	14	15	13	16
Motos légères	10	1	9	13	0	13	4	9
Motos grosses cylindrées	11	0	11	21	0	21	6	15
Motos grosses cylindrées mortel	1	0	1	1	0	1	1	0
Moto cross 250	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	79	7	72	111	36	75	39	72

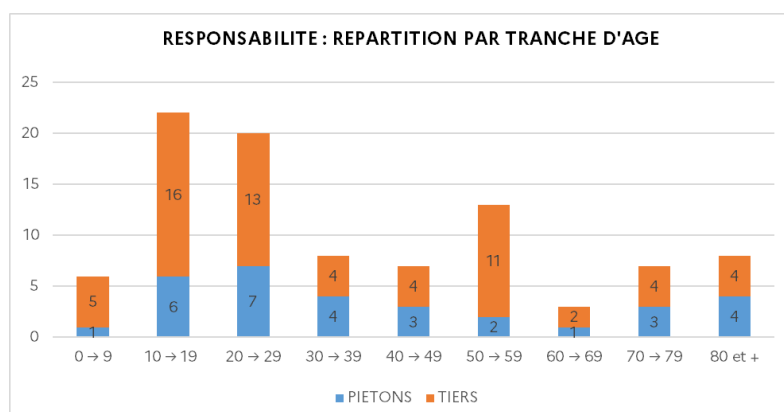
En 2022, on constate une hausse de +40,5% (+32) de l'accidentologie des 2 roues par rapport à 2021. Ce sont les vélos et les cyclomotoristes les plus touchés avec respectivement 47 et 29 victimes sur un total 111. De plus, 65% accidents sont à imputer à un tiers.

Accidentologie des piétons



En 2022, on constate une hausse importante de l'accidentologie des piétons passant de 51 en 2021 à 94 en 2022 (+84%).

Les tranches d'âge les plus touchées sont celles des jeunes 10/19 ans et 20/29 ans avec respectivement 22 et 20 accidentés, puis les personnes ayant entre 50 et 59 ans avec 13 accidentés.



Sécurité routière

Contraventions

En 2022, on note une baisse de -4,1% par rapport à 2021 des contraventions relevées par la DDSP54. Dans le détail, on constate une diminution des différents items, seules les contraventions relatives à la vitesse +35,2 % (3 181 en 2022 contre 2 353 en 2021) et l'usage du téléphone +3,5 % (1 268 en 2022 contre 1 225 en 2021) sont en hausse.

Pour la CSP NANCY, la tendance à la baisse se confirme : on constate une diminution de -19,4% des contraventions par rapport à 2021 relatives aux règles administratives -31% (4 116 en 2022, 5 964 en 2021) et aux casques -51% (32 en 2022, 63 en 2021). En revanche, le nombre de contraventions liés à la vitesse a fortement augmenté +50,6 % (991 en 2022, 658 en 2021).

Délits

Concernant les délits constatés en matière de code de la route pour la DDSP54, des résultats conséquents ont été enregistrés en 2022 avec une hausse de +4% du nombre de délits par rapport à 2021. Seuls les refus d'obtempérer -14,3% (269 en 2022 contre 314 en 2021) et les délits de fuite -0,9% (1 468 en 2022 contre 1 482 en 2021) connaissent une diminution.

Pour la CSP NANCY, la tendance est à la baisse de -6.95% pour les délits. L'alcoolémie connaît la plus forte hausse avec +23% en 2022 par rapport à 2021 (337 en 2022, 274 en 2021). En revanche, le nombre de délits relatifs aux refus d'obtempérer s'établit à -43% (74 en 2022 contre 130 en 2021).

Opérations de lutte contre les rodéos

En 2022, 1 976 opérations ont été menées mobilisant 5 617 fonctionnaires. Le bilan de ces opérations est le suivant :

- 15 078 personnes contrôlées
- 1 232 verbalisations
- 57 interpellations
- 27 gardés à vue
- 17 saisies de véhicule 2 roues
- 2 saisies de quad
- 6 saisies de véhicule 4 roues

Bilan des opérations anti-rodéo par CSP du 01/01/2022 au 31/12/2022 :

CSP	Nombre opérations par ville	Typologie et saisies d'engins motorisés					Opérations VP				Effectifs engagés
		2 roues	quad	4 roues	Dont VL saisis en Q.R.R	TOTAL	Personnes contrôlées	Interpellations	GAV	Verbalisations	
NANCY	242	8	1	3	0	12	1844	23	14	324	889
DOMBASLE	262	0	0	0	0	0	2694	5	0	111	696
LUNEVILLE	284	0	0	0	0	0	1347	1	0	67	661
PAM	244	1	0	2	0	3	2757	9	3	196	649
TOUL	143	4	0	1	0	5	425	2	2	45	459
LONGWY	199	3	1	0	0	4	1129	13	4	171	536
BRIEY	306	0	0	0	0	0	2660	3	3	234	891
CONFLANS	296	1	0	0	0	1	2222	1	1	84	836
TOTAL	1976	17	2	6	0	25	15078	57	27	1232	5617

Violences urbaines

Le bilan des violences urbaines (VU) enregistrées sur le ressort territorial de la DDSP 54 fait apparaître une amélioration de la situation en 2022 par rapport à 2021.

Dans le détail, il est relevé :

- Une forte baisse des « incendies de véhicules » avec -19% (-29 véhicules),
- Une baisse du nombre de « jets de projectiles » à -53% (-8 faits).

Seuls les « incendies de poubelles » sont en hausse de +26% dans le département.

En matière « d'incendies de véhicules », la baisse est générale pour toutes les circonscriptions sauf la CSP de Lunéville (+5 véhicules) et la CSP de Pont-à-Mousson (+1 véhicule).

Concernant les « incendies de poubelles », la hausse concerne le District NORD à l'exception de la CSP de Briey (-65%), et le District Sud à l'exception de Pont-à-Mousson qui n'en comptabilise pas.

Enfin, s'agissant des « jets de projectiles », ceux-ci sont en régression en particulier sur la CSP de NANCY avec -6 faits. Sur la DDSP 54, leur nombre chute de 17 projectiles à 9 projectiles .

Ordre public

Au cours de l'année 2022, les services et unités de la DDSP 54 auront été mobilisés sur 453 événements de voie publique, dont 140 manifestations en 2022 et 18 voyages officiels. Dans le cadre des 85 manifestations sur la CSP de Nancy, 155 effectifs CRS sont venus en renfort pour les manifestations anti-pass Sanitaire.

Les effectifs engagés sur le Tour de France ont bénéficié de l'appui de 259 effectifs (CRS, autres DDSP, DDPAF).

La contribution totale liée aux événements représente 23 913 heures fonctionnaires au 31/12/2022 (soit -38,90% par rapport à 2022) dont 18 739 heures pour la seule CSP de NANCY (soit près de 78%).

Parmi les événements notables, il convient de souligner :

- Les rencontres de football de l'ASNL
- Journées Nationales d'Action (retraite – Fonction Publique – Santé)
- Festival « les jardins du Michel » à TOUL
- Fête de la musique
- 14 juillet
- Manifestation du « livre sur la place »
- Sons et lumières de la Ville de Nancy (période estivale)
- Voyages Officiels
- Festivités de la Saint Nicolas (Nancy et Saint Nicolas de Port) et de Noël
- Nouvel an
- Les manifestations des « Anti-Pass »
- Ramadan
- 8 mai 45
- Concerts (Calogero, Orelsan, Section d'assaut, Sting)
- Tour Mirabelle
- Marche des Fiertés
- Tour de France
- Rentrée scolaire
- Nancy Jazz Pulsation
- Tour de l'avenir
- Fêtes Pascal
- Semi-Marathon

- Foire attractive
- Congrès des Sapeurs-Pompiers
- Père Cent
- 24 heures de Stan
- Gala de médecine

Sécurité du Quotidien

Répondant à un objectif de rapprochement entre la Police et la population, la sécurité du quotidien a notamment pour objectif de recueillir les demandes de sécurité de la population et d'y apporter des réponses concrètes par des actions locales complémentaires et concertées menées par les différents acteurs de la sécurité.

Dans ce contexte les GPO (groupes de partenariats opérationnels), animés par des policiers référents apparaissent comme un outil essentiel du recueil, du partage de l'information entre les différents partenaires de la sécurité et de définition des actions à entreprendre. Ils sont également le lieu de pilotage et d'évaluation et éventuellement d'ajustement de ces actions.

Il existe désormais 12 GPO sur la DDSP 54 répartis comme suit :

- CSP NANCY : 4 (Est, Sud-Est, Nord-Ouest et Centre)
- DISTRICT SUD (hors Nancy) : 4
- DISTRICT NORD : 4

2022	Nombre de réunions	Problématiques		
		Identifiées	Prises en comptes	Résolues
DDSP	160	196	140	117
CSP NANCY	58	94	66	52
DISTRICT SUD (HORS NANCY)	56	45	32	25
DISTRICT NORD	46	57	42	40

En 2022, à l'occasion des réunions des GPO, parmi les 196 problématiques identifiées, 140 ont fait l'objet de plans d'action qui ont conduit à la résolution de 117 d'entre elles. Toutes les problématiques identifiées ne font pas l'objet d'une prise en compte par le GPO soit parce qu'elles seraient avantageusement résolues par un seul partenaire soit parce qu'elles sortent du champ de compétence du GPO.

Les partenaires privilégiés des GPO sont outre la Police Nationale, les communes, notamment au travers de leurs polices municipales, les bailleurs sociaux, l'éducation nationale et les entreprises de transport.

Les problématiques récurrentes abordées lors des GPO sont :

- Trafic de stupéfiants (28%)
- Incivilités routières (rodéos, stationnement, vitesses excessives) (24%)
- Différends de voisinages (18%)
- Sécurité aux abords des établissements scolaires (18%)
- Nuisances sonores (6%)

Les partenaires des GPO de la Métropole se sont réunis à 58 reprises au cours de l'année 2022. Si les thématiques abordées sont sensiblement les mêmes que pour les autres CSP, on peut néanmoins noter un nombre plus important de problématiques liées aux transports urbains ainsi qu'à l'insécurité dans le périmètre de la gare de Nancy (présence de squatteurs). Le Grand Nancy dispose d'un réseau de transports publics plus dense. A ce titre, la SNCF (SUGE) et KEOLIS font figure de partenaires réguliers et actifs des GPO de la Métropole.

LE GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE

Commandant de groupement : Colonel Frédéric DANTIN

Effectifs - Organisation

Aucune mesure de réorganisation n'a été mise en œuvre par le groupement de gendarmerie départementale de Meurthe-et-Moselle en 2022.

Effectif organique

Le groupement de gendarmerie départementale comprend des officiers (25) et des sous-officiers de gendarmerie (483), des militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie (15), des gendarmes adjoints volontaires (73) et des personnels civils (5), soit un effectif total théorique de 601 personnels à statut militaire ou civil.

Il convient de préciser que le centre de soutien automobile de la gendarmerie de Nancy et la section de recherches de Nancy sont rattachés à la région de gendarmerie du Grand Est. Un détachement de l'office central de lutte contre la délinquance itinérante (DOCLDI) et un détachement de l'office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la sécurité publique (OCLAESP) sont également basés à Nancy (en résidence à Neuves-Maisons).

Renforts reçus

L'effectif du groupement de gendarmerie départementale est renforcé régulièrement par la réserve opérationnelle de premier niveau (à l'effectif de 332 au 1^{er} janvier 2023), constituée en détachements de surveillance et d'intervention de la réserve (DSIR) ou renforçant les patrouilles des militaires d'active.

Il reçoit ponctuellement l'appui des militaires de la gendarmerie mobile, des enquêteurs de la section de recherches de Nancy, de la section de recherches de Metz, du DOCLDI ou du DOCLAESP, des équipes cynophiles (stupéfiants, billets, armes, etc.), de la brigade fluviale de Metz et des hélicoptères ou des drones de la section aérienne gendarmerie (SAG) de METZ-FRESCATY.

Ainsi en 2022, 5462 jours réservistes ont été mis à disposition des unités du groupement, soit un renfort moyen de 14,35 militaires par jour.

Organisation

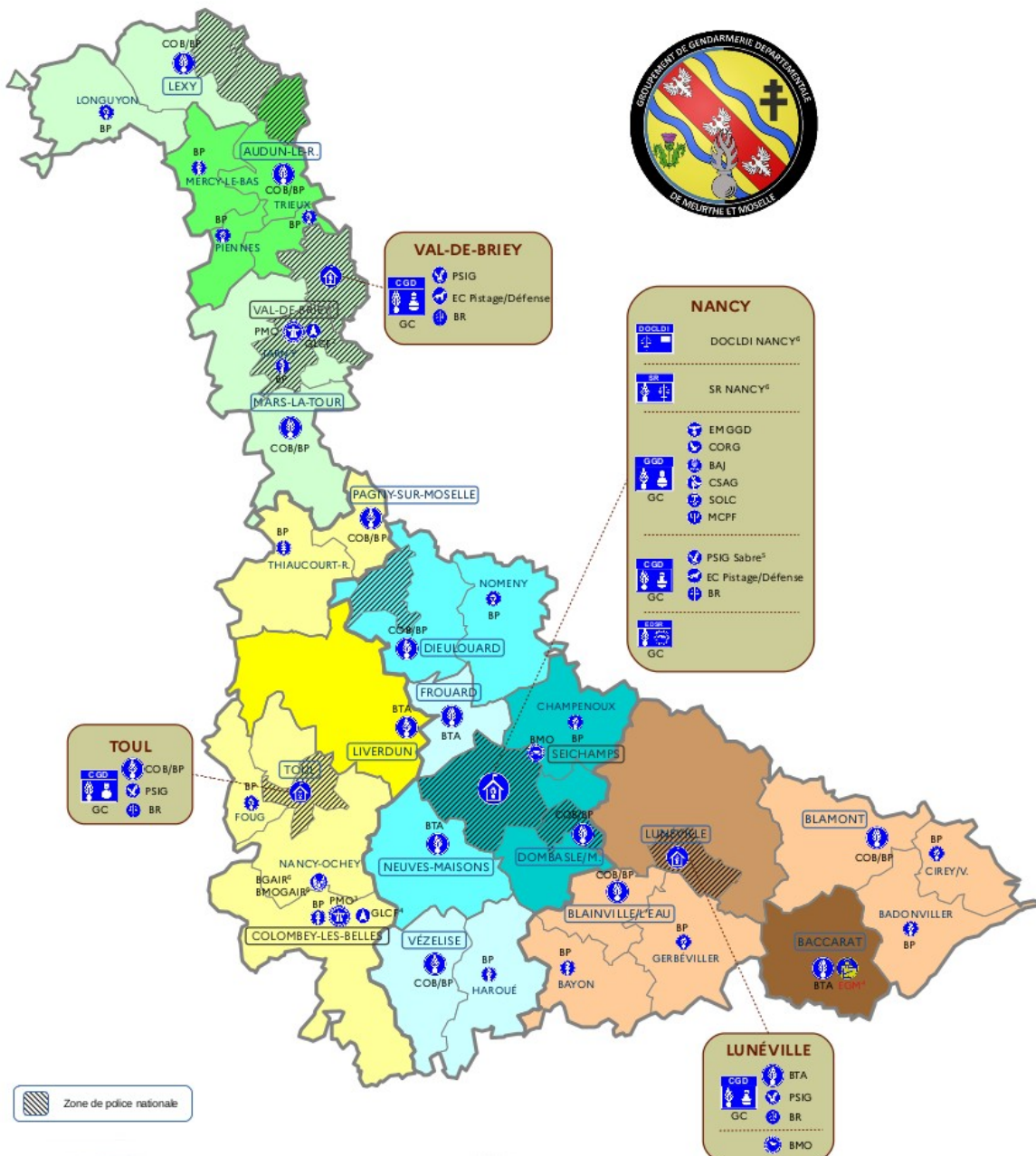
La gendarmerie départementale de Meurthe-et-Moselle se compose d'un état-major basé à Nancy (dont une maison de protection des familles - MPP), de quatre compagnies de gendarmerie départementale (Nancy, Val-de-Briey, Lunéville et Toul) et d'un escadron départemental de sécurité routière (EDSR).

Les unités territoriales, au nombre de 5 brigades territoriales autonomes (BTA) et de 10 communautés de brigades (COB) comprenant 25 brigades de proximité ont en charge la surveillance de 280 449 habitants en zone de gendarmerie nationale (soit 38,28 % de la population du département - Populations légales INSEE des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2023) sur un territoire d'environ 4653 km² (88,7 % du département - 526

communes). Elles sont appuyées par 4 pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) et 4 brigades de recherches (BR), à dominante judiciaire.

L'EDSR, dans sa lutte contre l'insécurité routière, comprend 2 brigades motorisées (BMO SEICHAMPS et LUNEVILLE), 2 pelotons motorisés (PMO COLOMBEY-LES-BELLES et VAL-DE-BRIEY) et 2 groupes locaux de contrôle des flux (GLCF Toul et MARS-LA-TOUR).

La carte du dispositif territorial de la gendarmerie en Meurthe-et-Moselle figure ci-dessous (les zones hachurées correspondent à la zone de police nationale) :

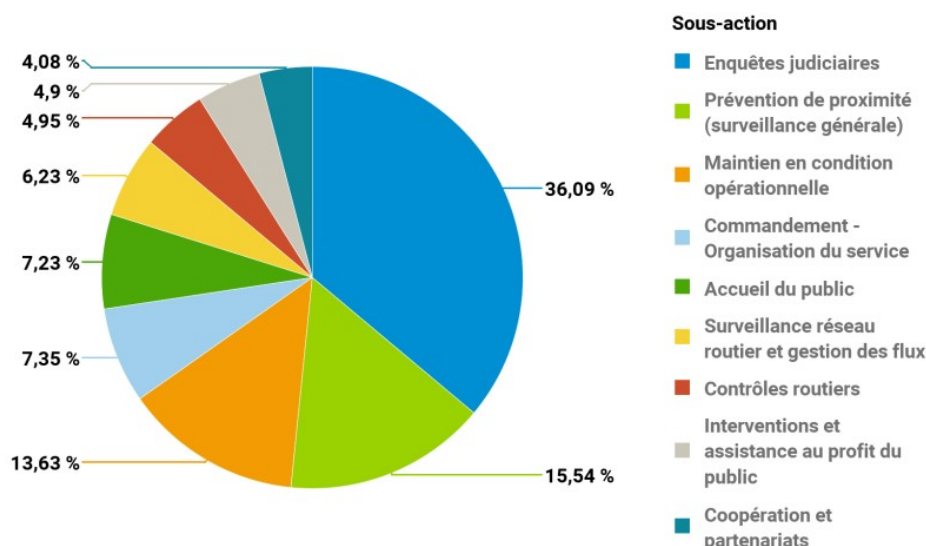


Activité globale

En 2022, les militaires du groupement de gendarmerie départementale de Meurthe-et-Moselle ont consacré 90,64 % de leur temps de travail à l'activité missionnelle et 9,36 % à l'activité de soutien (commandement, ressources humaines et logistique). L'activité externe représente 62,18 % de l'activité totale.

L'activité totale des unités du groupement est décomposée de la manière suivante :

Part des sous-actions (seules celles représentant plus de 2% sont affichées)



Lutte contre la délinquance

Bilan de la délinquance 2022

Avec un total de 10 162 faits enregistrés en 2022, la délinquance générale constatée par les unités de gendarmerie de Meurthe-et-Moselle affiche une augmentation de 742 faits soit + 7,9 % par rapport à 2021.

Cette hausse de la délinquance générale est alimentée par une augmentation des atteintes aux biens (AAB), des escroqueries et infractions économiques et financières (EIF) mais aussi, point positif, des infractions relevées à l'initiative des services (IRAS) . Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) sont, quant à elles, en baisse.

Les unités de gendarmerie ont élucidé en 2022 54,05 % des faits portés à leur connaissance soit plus d'un fait sur deux. Ces bons résultats marquent l'engagement résolu de l'ensemble des militaires du groupement dans la lutte contre la délinquance.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)

Au cours de l'année 2022, les unités de gendarmerie de Meurthe-et-Moselle ont constaté 2 256 faits d'AVIP. Elles représentent ainsi 22,2 % de la délinquance générale prise en compte par le groupement.

Cet agrégat connaît, en 2022, une baisse de 70 faits (- 3,0 %) par rapport à 2021.

Dans ces 2 256 faits :

- 1 098 victimes de violences intrafamiliales (VIF) ont été prises en charge, + 15,58 %
- dont 711 victimes de violences conjugales, + 26,51 % .

Ce sont les femmes qui sont principalement touchées par ce type de violences. Elles représentent près de 75 % des victimes de VIF. La part des VIF au sein des AVIP augmente légèrement passant de 42,15 % à 43,94 % (+ 1,79 pts).

Au sein de la catégorie AVIP :

- les violences sexuelles, avec 328 faits en 2022, augmentent de 11,2 % (+ 33 faits) ;
- les violences physiques crapuleuses, avec 33 faits sont en baisse de 10,8 % (- 4 faits) ;
- les violences physiques non crapuleuses, avec 1354 faits , affichent une légère baisse de 1,5 % (- 21 faits) ;
- les menaces ou chantages représentent 541 faits et affichent une nette baisse de 12,6 % (- 78 faits) .

Le Grenelle des violences faites aux femmes ouvert le 3 septembre 2019 a permis de mettre en lumière la situation des faits de VIF et notamment des violences conjugales permettant ainsi de libérer la parole des victimes et de l'entourage favorisant la prise en compte des situations pénales répréhensibles par les services d'enquêtes et l'autorité judiciaire. En outre, l'ensemble des campagnes médiatiques et des outils de communication mis en œuvre et dont la visibilité a été relancée ont permis aux victimes de trouver en tous lieux et en tous temps l'écoute nécessaire et la prise en charge adaptée. De plus, les services d'enquête ont également reçu pour directives d'ouvrir systématiquement une procédure judiciaire, qu'il y ait plainte ou non des victimes, augmentant de fait le nombre de faits constatés. La baisse des AVIP enregistrée en 2022, pour la première fois depuis de nombreuses années, semble marquer l'accession à un plateau haut de constatations des faits de cette nature.

D'une manière générale, les militaires de la gendarmerie sont en première ligne pour intervenir sur les faits de violences mais en sont également régulièrement les victimes à l'image des tirs d'arme dont ils ont été la cible à l'occasion d'une interpellation sur la commune de Frouard (CGD Nancy et AGIGN Reims) ou de la percussio n d'un véhicule du PSIG de Lunéville par des malfaiteurs ayant dérobé un véhicule et qui tentaient de se soustraire au contrôle des militaires. En 2022, 83 gendarmes du GGD 54 ont été victimes de violences volontaires dans le cadre de leurs interventions (57 en 2021 + 45,61 %), 36 gendarmes ont été blessés (25 en 2021 + 44 %), 50 faits de rébellion ont été relevés (44 en 2021 + 13,64 %) et 205 outrages (162 en 2021 + 26,54 %). L'ensemble des faits commis au préjudice des militaires de la gendarmerie dans l'exercice de leurs missions est en nette augmentation.

Les atteintes aux biens (AAB)

Représentant 39,88 % de la délinquance générale (4 053 faits en 2022), les AAB enregistrent une augmentation de 13,3 % (+ 476 faits) par rapport à 2021 mais demeurent en baisse par rapport à 2019 – 9,73 % (- 437 faits).

Parmi les AAB, les faits de cambriolages repartent à la hausse en 2022 avec + 9,4 % par rapport l'an passé, mais maintiennent leur baisse par rapport à 2019 avec – 19,41 %. Parmi ces méfaits, ceux commis au préjudice des résidences principales affichent une hausse de 12,3 % avec 49 faits constatés en plus par rapport à 2021. Les confinements et restrictions de circulation (couvre-feu) décidés dans un contexte de crise sanitaire ont joué un rôle déterminant dans les baisses constatées en 2020 et 2021. La liberté de manœuvre des délinquants étant fortement contrariée par ces mesures, les passages à l'acte étaient rendus particulièrement complexes. La levée des mesures restrictives en fin d'année 2021 a relancé l'action des délinquants d'appropriation notamment itinérants. Il est donc nécessaire de prendre en compte le fait que les années 2020 et 2021, marquées par le plus fort de la crise sanitaire, ne peuvent faire référence en matière d'analyse de l'activité

délinquante notamment quant aux atteintes aux biens. L'année 2022 marque ainsi un retour à une activité plus conforme à ce que les unités du groupement avaient à constater en 2019.

Il est important de noter que malgré la complexité des investigations à mener dans le domaine, les unités du GGD 54 ont mis en cause 690 individus pour des faits d'atteintes aux biens, soit 60 individus identifiés de plus qu'en 2021 (+ 9,5%).

Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)

Les EIEF, avec 1513 faits constatés, enregistrent une hausse avec + 28 faits (+ 1,9 %) par rapport à 2021 et + 359 faits (+ 31,11 %) par rapport à 2019. Cette augmentation est notamment le fait des escroqueries commises sur Internet. Malgré l'ensemble des campagnes de prévention conduites tant aux niveaux national que local, les victimes ne prennent pas toutes les précautions pour se prémunir contre les cyberattaques et/ou escroqueries commises sur la toile. Les différentes mesures mises en place pour faire face à la crise sanitaire (confinement, fermetures des commerces non essentiels, télétravail) ont poussé les victimes à être plus présentes sur les réseaux les rendant ainsi plus vulnérables. En dépit du caractère complexe de la lutte contre ce type de criminalité (notamment commise depuis l'étranger), le taux de résolution du GGD 54 en la matière s'élève à 38,9 %, en hausse de 4,5 pts par rapport à 2021.

Les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS)

Au cours de l'année 2022, les unités de gendarmerie 54 ont relevé 577 infractions à la législation sur les stupéfiants soit une forte augmentation de 55,11 % par rapport à 2021. Les mesures de restrictions de circulation liées à la crise sanitaire ont, d'une part, infléchi l'activité des délinquants en l'espèce et, d'autre part, ont poussé les trafiquants à modifier leurs modes d'actions rendant plus complexe la réponse à cette forme de délinquance. Malgré tout, l'action des militaires du GGD 54 a été résolue dans le domaine et de belles affaires ont tout de même pu être menées à bien notamment celle de la brigade de recherches de Nancy qui a conduit, le 5 avril 2022, au démantèlement d'un point de deal d'appartement sur la commune de Champigneulle.

Les unités de gendarmerie du département restent pleinement engagées dans la lutte contre les trafics notamment dans le cadre des saisies de produits en transit sur les axes à grande circulation. La position de la Meurthe-et-Moselle, département frontalier, en fait un point de passage important pour les trafiquants ; les saisies y sont nombreuses et importantes. La lutte contre les trafics est également engagée en tout point de la zone de compétence du GGD et dans la profondeur des territoires. Elle peut s'appuyer sur les échanges et le traitement des informations opérationnelles relevant de la cellule de renseignement sur les stupéfiants (CROSS 54).

Bilan de l'activité judiciaire

Une activité judiciaire soutenue

Pour l'année 2022, l'activité « police judiciaire » a représenté 37,86 % de l'activité totale du groupement. Il s'agit donc du deuxième pôle d'activité derrière l'ordre et la sécurité publics (43,42 %) et devant la sécurité routière (9,94 %).

Le nombre de personnes mises en cause au cours de l'année a augmenté de 10,87 % (3 966 en 2021 / 4 397 en 2022). Le nombre de mesures de gardes à vue prises a augmenté

également significativement (+ 19,74 %) avec 1 177 mesures prises, 532 ayant fait l'objet d'un déferrement (+ 32,67 %) soit dans 45,2 % des cas (40,79 % en 2021).

Des outils adaptés et innovants pour plus de performance dans la lutte contre les violences intra-familiales (VIF)

Le GGD 54 est pleinement engagé dans la lutte contre les VIF qui est une priorité absolue, cette mobilisation s'inscrit dans l'ambition de « *Mieux protéger, par une offre de sécurité sur mesure* ». Les militaires de la gendarmerie suivent un cursus de formation à 3 niveaux :

- en formation initiale pour tous les élèves gendarmes et élèves officiers ;
- en formation continue grâce à un module en EAD et un module en présentiel de 8 heures ;
- en formation d'expertise grâce à un module de formation spécifique d'une semaine relatif aux mécanismes des violences intrafamiliales dispensé au centre national de formation à la police judiciaire (4 militaires du GGD 54 détiennent cette compétence).

Dans le cadre des partenariats locaux, les militaires des compagnies sont régulièrement formés et sensibilisés à ces thématiques grâce aux réseaux des CDIFF, des associations d'aide aux victimes ou des associations qui interviennent dans la prise en charge des auteurs de violences.

Le GGD 54 a mis en place une chaîne de prévention dédiée animée par l'officier adjoint prévention du groupement qui s'appuie sur 15 correspondants territoriaux de prévention désignés dans chaque unité territoriale gendarmerie du département. Les compagnies de gendarmerie et/ou certaines unités territoriales ont également mis en place des groupes spécifiques dédiés à la prise en compte et au traitement des VIF permettant un suivi personnalisé et minutieux des situations de violences au sein des familles.

De plus, la maison de protection des familles du GGD 54 a été créée dans le courant de l'année 2020. Composée de militaires spécialement formés (ex-BPDJ54) à la prise en compte de ces questions et au recueil de la parole des mineurs victimes ou témoins mais aussi des personnes vulnérables, cette unité départementale appuie les unités territoriales en matière de police judiciaire et coordonne les actions de prévention.

Le traitement judiciaire des procédures ouvertes pour des faits de VIF et/ou de violences conjugales est priorisé et conformément aux directives du Ministre de l'intérieur, ces procédures sont « *traitées devant toutes les autres* ».

L'action du GGD54 est renforcée et complétée par l'appui et l'expertise de deux intervenantes sociales en gendarmerie qui prennent en charge l'accompagnement social des victimes, des mis en cause et de l'ensemble de la famille concernée.

Lutte contre l'insécurité routière

Accidentologie

En 2022, les unités du groupement ont constaté sur le ressort du département de la Meurthe-et-Moselle 141 accidents corporels ayant fait 14 tués et 169 blessés, dont 100 hospitalisés (+ de 24H).

Ce bilan marque une stabilisation du nombre d'accidents constatés (+5) et des blessés (+0), ainsi qu'une baisse importante du nombre de tués par rapport à 2021 (- 7). À égalité avec 2019, il s'agit des meilleurs résultats enregistrés depuis au moins 12 ans en termes de mortalité routière.

	Accidents	Tués	Blessés
2019	143	14	186
2020	115	18	141
2021	136	21	169
2022	141	14	169
Tendance 2021/2022	+3,68 %	-33,33 %	0,00%

En 2022, l'implication du facteur « alcool » représente 13,66 % du total des accidents constatés, contre 13,22 % en 2021. 2 accidents mortels voient le facteur "alcool" identifié.

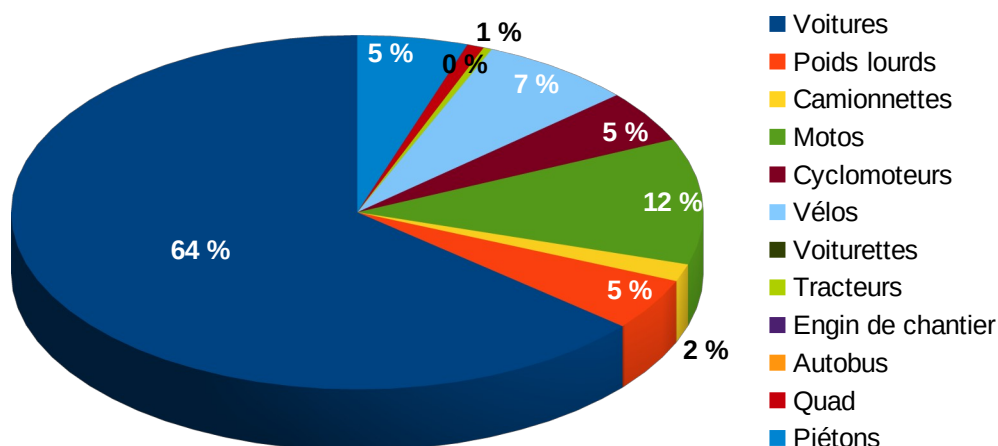
Concernant le facteur « usage de stupéfiants », il est présent dans 7,65 % des accidents constatés en 2022, contre 5,75 % en 2021. 2 accidents mortels voient le facteur "stupéfiants" identifié.

1 accident mortel comporte le double facteur "alcool/stupéfiants".

Parmi les 14 accidents mortels, 4 sont consécutifs à un malaise dans une situation où la victime circulait sur un vélo, sans intervention d'un tiers ni de choc postérieur.

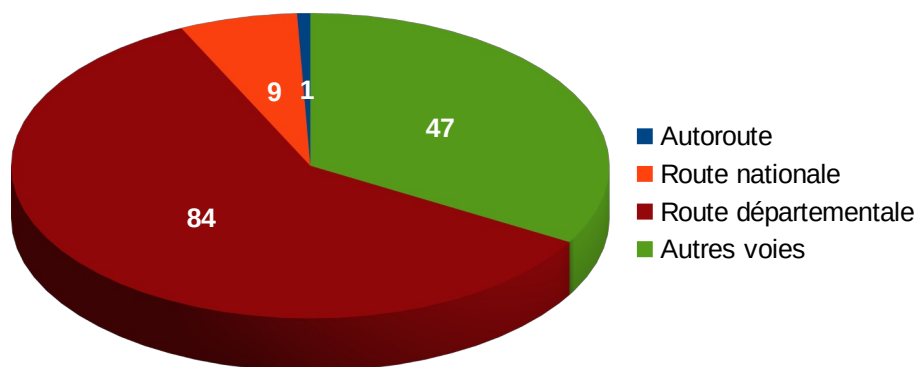
En 2022, tout comme en 2021, 26 motards étaient impliqués dans un accident corporel (soit environ 12 % des usagers). 1 motocycliste a été tué en 2022 contre 3 en 2021.

2 accidents mortels impliquent des poids-lourds (RN4 exclusivement) dont 1 responsable (inattention et stupéfiants).



Le facteur d'accidents principalement identifié demeure la vitesse excessive ou inadaptée, présente sur 20,22 % des accidents. Elle est présente formellement dans 3 accidents mortels sur 14. Il est suivi par l'alcool (13,66 %) et l'inattention (13,11%). Les autres causes sont souvent indéterminées ou font suite à un refus de priorité (7,10%).

Les accidents ont majoritairement lieu sur route départementale (84 accidents) et hors agglomération pour 103 d'entre eux. La répartition géographique est très diffuse. L'étude de la répartition temporelle met en évidence un surcroît d'accidentalité en fin de semaine et dans la plage horaire 12h00/21h00.



Les accidents mortels font systématiquement l'objet d'une fiche analyse dont le but est de proposer aux services de l'État et de voirie des améliorations d'infrastructures, la pose ou l'installation de radar ou des réflexions pour des changements de process (gravillonnage modéré après travaux).

Action répressive

Concernant le bilan répressif, en 2022, l'activité du GGD54 est en hausse conséquente et pour la seconde année consécutive. Afin d'inverser la courbe de la mortalité, l'ensemble des unités de terrain ont été mobilisées afin de produire de la sécurité routière. Ainsi, la part consacrée à l'activité de sécurité routière a été augmentée de 13,42 %.

Par rapport à l'année précédente, ont été enregistrées :

- +23,35% d'infractions à la police de la route ;
- + 20,96 % d'infractions graves génératrices d'accidents ;
- +14,33 % pour les vitesses (dont +11,06 % de grandes vitesses de +50km/H) ; +21,46 % pour les conduites sous alcool (849 infractions) ;
- + 9,87 % pour les conduites sous stupéfiants (1147 infractions).

Les vitesses liées aux contrôles de sanction automatisée enregistrent une légère baisse de - 4,09 % (6267 clichés pour 3 véhicules).

Les infractions liées au comportement sont en hausse significative : + 63,45 % pour non-port de casque (85 infractions), + 34,89 % de défauts de ceinture de sécurité (607 infractions), + 30,58 % de conduites sans permis (726 infractions), + 15,50 % de dépassements irréguliers, + 10,14 % de franchissements de ligne continue et + 29,39 % concernant les téléphones et distracteurs (3 315 infractions). A noter qu'en 2022 une attention particulière a été portée au non-respect des priorités avec + 74,14 % de hausse, soit 1 421 infractions relevées.

La mise en place par le GGD54 des fourrières administratives depuis janvier 2021, en particulier de manière systématique pour les excès de vitesse de + de 50 Km/H, a produit ses effets sur cet item, en particulier en matière de dissuasion et de prévention, surtout vis-à-vis des étrangers frontaliers, suivie par une communication sur les réseaux sociaux et la presse quotidienne régionale. Les conducteurs français utilisant des locations de véhicule pour commettre des infractions semblent également dissuadés.

De nombreux radars automatiques dégradés lors des épisodes "gilets jaunes" ont été remis en état. Les véhicules radars autonomes sont entrés en action sur le département à l'été 2021.

Par ailleurs, 15 infractions de rodéos automobiles ont été constatées (+275%). Enfin, 108 refus d'obtempérer ont été matérialisés en procédure (+10,20%).

Action préventive

Pour 2022, les actions sont pilotées au quotidien grâce à un suivi rigoureux de l'accidentologie et s'adaptent constamment aux causes identifiées ainsi qu'aux axes et aux plages horaires les plus accidentogènes.

Plusieurs actions de prévention routière se sont déroulées avec un rythme d'avant Covid : sensibilisation des motards, interventions dans les écoles avec les pistes routières (primaires, collèges, lycées) ainsi que dans certaines entreprises et administrations, campagne de prévention routière via la PQR et les réseaux sociaux.

Police de Sécurité du Quotidien (PSQ)

Contrats opérationnels

Les commandants des quatre compagnies constituant le groupement de gendarmerie départementale de Meurthe-et-Moselle ont rédigé, chacun en ce qui le concerne, un contrat opérationnel.

Ce contrat vise à répondre aux attentes et aux besoins de la population sur un territoire spécifique et aux attentes exprimées par les partenaires institutionnels, économiques, associatifs et les élus.

Il définit et met en œuvre des mesures visibles et concrètes qui permettent d'apporter les réponses adaptées aux problèmes et risques du territoire et développe des marges de manœuvre permettant une capacité pour le gendarme de créer et entretenir le contact avec sa population et ses acteurs.

Ce contrat opérationnel territorial repose donc sur 4 fonctions-socles : contact, prévention, intervention et investigation.

En 2022 a été lancée l'opération « Hors Les Murs » qui voit les militaires « aller vers », passant ainsi d'une logique de « guichet » à une logique de « pas de porte. » Les militaires installent ainsi, en lien avec les élus, leur « bureau » pour quelques heures au sein d'une mairie ou tout autre local et y reçoivent le public, et réalisent également, à cette occasion, des patrouilles à pieds à l'extérieur.

Ce contrat s'accompagne, dans le cadre de la fonction « contact » de la mise en place d'une « lettre aux élus » adressée par les commandants de compagnie à leurs maires de manière régulière afin de les informer de l'action de leurs gendarmes.

Les publications des RS du GGd54 mentionnent systématiquement l'ADM54 pour permettre la diffusion à cette association de l'actualité du GGD54

Spécifiquement développée pour les élus, l'application nationale « GEND'Elus » a été proposée en téléchargement via l'AMF dès le début 2022 et constitue une base documentaire solide à destinations des maires et de leurs adjoints.

En ce qui concerne le contact et l'information avec nos concitoyens, l'application « MaSécurité » connaît un large développement et diffusion en 2022. Cette application permet d'ajuster la finesse de la diffusion de l'information, du niveau départemental jusqu'au niveau communal . Cette application est notamment utilisée par les brigades pour faire connaître les lieux et horaires de leurs opérations « Hors Les Murs » .

Des patrouilles équestres ont été mises sur pied, sur ressources propres du GGD54, par des signatures de conventions avec des centres équestres du département et apportent, outre un capital sympathie indéniable, une capacité de manœuvre différente tout en s'engageant vers une mobilité plus durable.

Enfin et à l'instar de ce qui avait été conduit à titre expérimental au début de l'année 2021, le dispositif de consultation et d'amélioration du service (DCAS) a été généralisé par l'administration centrale. À nouveau interrogés quant à leurs attentes et leurs problématiques, 35 % des maires de la ZGN54 ont répondu au questionnaire. Ce dispositif permet comme son nom l'indique et dans un souci de redevabilité, d'améliorer le service des unités du groupement de gendarmerie de Meurthe et Moselle pour toujours plus d'efficacité et de proximité avec nos élus et la population. Les enseignements tirés de cette consultation permettent ainsi aux commandants de compagnie d'adapter leurs contrats opérationnels au plus près des besoins et de la diversité de nos territoires.

Contrats territoriaux de sécurité (CTS)

Les 18 communautés de communes de la ZGN ont signé un CTS.

PVD : Une réunion 360° a eu lieu à VEZELISE en fin 2022. Dans le volet « sécurité » du dispositif PVD pourrait être intégré le projet de nouvelle caserne.

Protocoles de participation citoyenne

48 protocoles sont actuellement signés avec les communes du département.

Les référents « maires » ont continué, au sein de chaque brigade, à accompagner leurs élus dans la lutte contre la délinquance et les incivilités, notamment au travers d'échanges d'informations permanents par le biais du téléphone, de SMS ou de la création de groupes de discussions sur Internet.

L'administration centrale a élaboré un document d'entreprise destiné aux élus . Ce document reprend, dans un souci de redevabilité, les items marquants pour chaque commune . Ce document est disponible via le référent-élus ou le CCB.

Devant le nombre d'attaques Cyber, des diagnostics ont été proposés aux élus . 43 maires plus particulièrement intéressés ont bénéficié d'une séance de prévention personnalisée.

Menace terroriste

Dans le cadre de la réponse opérationnelle de la gendarmerie en cas d'attaque terroriste, trois cent vingt-deux dossiers d'objectifs relatifs à des établissements scolaires implantés en ZGN ont été rédigés ou actualisés, grâce à l'action des « référents scolaires » et des correspondants « sûreté » désignés au sein des unités.

six consultations de sûreté ont été conduites au profit d'établissements d'enseignement.

Des exercices inter-services ont été menés en 2022 avec la DDSP54, l'Antenne du RAID et le SDIS 54, notamment en « milieu ouvert » au centre commercial LECLERC de Frouard avec de nombreux figurants civils, et sur la BA133 .

Prévention technique de la malveillance

En termes de prévention technique de la malveillance, 17 élus ont été sensibilisés à des thématiques propres à leur commune.

En matière de vidéo-protection, la CPTM 54 a connu une année 2022 très chargée, avec 24 réalisations de diagnostic vidéo-protection (contre 12 en 2021).

37 communes ont été également accompagnées lors d'un projet (hors-diagnostic) contre 16 en 2021 et 36 avis FIPD ont été rendus.

Dans le cadre du contrôle de conformité des systèmes de vidéo-protection, la CPTM 54 a conduit 7 enquêtes à la demande de la préfecture.

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Directeur : Emmanuel TIRTAINE

La direction départementale des territoires met en œuvre sous l'autorité du Préfet, les politiques publiques en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

L'année 2022 a été caractérisée par les répercussions de la guerre en Ukraine et par une nouvelle sécheresse. Ces deux événements ont eu des conséquences importantes sur l'économie de notre territoire.

Afin de promouvoir un développement équilibré et solidaire du territoire, la Direction Départementale des Territoires assure la promotion des politiques de transition écologique dans un objectif de neutralité carbone à horizon 2050, veille à un développement équilibré des territoires tant ruraux qu'urbain, et y participe à travers les politiques agricoles, d'urbanisme, de logement, de construction, d'environnement, de mobilité et d'éducation routière. Pour ce faire, elle exerce des missions d'instruction d'autorisations ou d'aides financières, de contrôle, planification, d'élaboration de plans de prévention des risques, et de conseil amont des porteurs de projets publics et privés dans un souci d'approche intégrée et de sécurité juridique. Ses services sont particulièrement mobilisés sur les thématiques des EnRR, de la gestion économe de l'espace, de la maîtrise des risques, de la rénovation de l'habitat, de la transformation de l'agriculture, de la préservation des ressources (eau, biodiversité).

L'accompagnement des territoires face aux effets du changement prend tout son sens lorsqu'on parle de sécheresse, de crise énergétique, de sobriété foncière, de transition. L'action de la DDT vise à rendre cette transition aux multiples facettes acceptables, partagée par l'ensemble de nos interlocuteurs.

En tant que direction départementale interministérielle (DDI), l'interministérialité est un sujet quotidien. À ce titre, la DDT anime spécifiquement deux politiques publiques : la MISEN et l'ANCT.

La MISEN

Les actions prioritaires menées par la Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature, sur l'année 2022 :

Sur le volet police de l'eau et de la nature

L'année 2022, a été la première année de mise en œuvre du nouveau protocole relatif au traitement des atteintes à l'environnement qui instaure des liens plus étroit entre les services de la Misen et les parquets. Une évolution notable des pratiques de contrôles pour l'ensemble des services est à noter, avec notamment :

- Les premiers contrôles judiciaires réalisés par la DDT sur le volet police de l'eau par le biais du procès verbal simplifié.
- Les premières auditions menées en autonomie par l'ONF,
- La rédaction d'actes de justice pour l'OFB.

Au cours de l'année 2022, une action spécifique de **contrôles inter-services** a été menée sur la **thématique méthanisation**. Elle a permis, grâce à des contrôles de cohérence, d'envisager des suites administratives. La complexité de ces dossiers, implique une action collective et concertée des services.



Réunion de démarrage –contrôles méthaniseur

L'année 2022, a également été marquée par une **sécheresse sévère**. Lors des différentes phases de restriction les services de la Misen se sont mobilisés pour contrôler le **respect des restrictions d'usage** imposés. Au total, 31 contrôles ont été menés sur des activités spécifiques (golfs, piscines, centres équestres, méthaniseur, activité agricole...) et une surveillance accrue du territoire a été réalisée par les forces de l'ordre avec plus de 600 contrôles (collectivités, usagers, centres de lavage automobile,...).

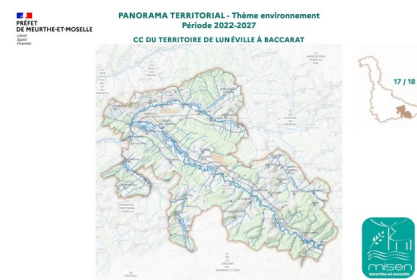


Contrôle du respect de l'AP sécheresse par les exploitants de golfs

Sur le volet politique environnementale :

Le plan d'Actions Opérationnel Territorialisé 2022-2027 (PAOT), en faveur de la restauration de la qualité des masses d'eau a été élaboré au cours de l'année 2022, en collaboration avec les acteurs du territoire et les services de la MISEN, il a été validé par le préfet le 9 décembre 2022.

La construction du PAOT a été l'occasion de mettre à jour les panoramas territoriaux, véritable feuille de route environnementale élaborée à l'échelle de chaque EPCI, qui a pour objectif de rendre lisible les politiques et actions portées par l'État en faveur de **l'amélioration de la qualité des masses d'eau** et de la **résilience des territoires**.



L'ANCT

Conseil aux territoires – Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

La structuration locale de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) s'est consolidée en 2022. Pour accompagner les projets de territoires, le Comité Technique de la Cohésion des Territoires (CLCT) a mis en place des actions concrètes, telles que la mise à jour du support de communication recensant l'ingénierie locale en Meurthe-et-Moselle, ou encore l'actualisation des catégories de projets subventionnables au titre de la DETR. La DDT a par ailleurs réceptionné et instruit 5 demandes d'appui « sur mesure » émanant des collectivités.

Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain

La délégation locale de l'ANCT accompagne les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet de territoire, notamment pour les 3 communes Action Cœur de Ville (ACV) et les 14 communes Petites Villes de Demain (PVD).

Le réseau des villes ACV a été réuni pour la première fois par le Préfet en mai 2022. Deux d'entre elles (Longwy et Toul) ont été lauréates de l'appel à projet national « réinventons nos cœurs de villes » instigué par l'ANCT.



Atelier habitat chefs de projet
ACV/PVD

Les 14 communes lauréates du programme PVD ont bénéficié dans le cadre de l'élaboration de leur convention, pour le recrutement et l'animation de la chefferie de projets (12 postes cofinancés à hauteur de 75% par le FNADT ou l'ANAH et la Banque des Territoires). Un cycle d'ateliers collectifs pour accompagner les chef(fe)s de projet « Petites Villes de Demain » et « Action Cœur de Ville » (ACV-PVD) dans l'exercice de leurs missions a également été mis en place par la DDT. Les sous-préfectures et la DDT ont également accompagné les communes PVD dans l'élaboration de leurs conventions d'Opération de Revitalisation des Territoires qui seront signées par l'État, les collectivités et les partenaires locaux en 2023.

Agriculture - Développement Rural

Volet agricole du plan de résilience

La situation de guerre en Ukraine a déclenché de fortes perturbations de l'économie française, nécessitant la mise en place d'un plan de résilience économique et social. Ce plan comporte notamment des mesures spécifiques aux filières agricoles et agroalimentaires, dont :

- l'aide à la prise en charge des surcoûts d'alimentation animale (dispositif « alimentation - éleveurs »),
- la prise en charge de cotisations MSA à destination des exploitations affectées par un surcoût en carburant, engrais, gaz, électricité, alimentation animale, emballage (dispositif « PEC Ukraine »).

La prise en charge des surcoûts des achats d'alimentation animale

Cette mesure, dotée de 480 M€, avait pour objet d'apporter un soutien aux exploitations d'élevage très dépendantes d'achats extérieurs pour l'alimentation animale. 491 exploitations en ont bénéficié en Meurthe-et-Moselle pour un montant de 982 000€.

La prise en charge de cotisations sociales

La mesure habituelle de prise en charge des cotisations sociales (PEC) destinée aux exploitations en difficulté est dotée d'une enveloppe complémentaire de 60 M€, dite PEC Ukraine (en plus de l'enveloppe annuelle récurrente de 30 M€). Elle est destinée aux exploitations agricoles qui seraient en difficulté sans pour autant relever des deux mesures de prise en charge des surcoûts d'énergie et des surcoûts d'alimentation animale.

En Meurthe-et-Moselle, plus de 600 exploitants ont déposé une demande instruite par la MSA Lorraine, pour une aide allant de 1000 € à 5000 €.

Système de suivi des surfaces en temps réel (3STR) : 2022 année expérimentale

Dans le cadre de la programmation de la Politique agricole commune, la PAC, qui entre en vigueur le 1er janvier 2023, la Commission européenne a introduit un nouveau composant intitulé « Système de suivi des surfaces agricoles en temps réel ».

Ce système consiste à déterminer la nature du couvert et de détecter certains actes techniques sur les parcelles par analyse des images Sentinel fournies par le programme européen Copernicus par intelligence artificielle.

La régularité des images satellite analysées permet de suivre l'évolution des parcelles et des cultures tout au long de l'année mais la résolution de ces images (10 m) ne permet pas dans tous les cas de faire des mesures de surface.

Le règlement européen du Parlement et du Conseil prévoit un Système de suivi des surfaces permettant d'automatiser :

- la reconnaissance des critères d'éligibilité aux dispositifs surfaciques tels que la vérification du couvert déclaré sur les parcelles ou l'identification d'une activité agricole effective,
- en utilisant les données acquises par les satellites Sentinel.

Quand une ou plusieurs observations issues des traitements des images satellites seront divergentes avec la déclaration, une alerte sera faite à l'exploitant pour l'inviter à corriger sa déclaration.

Dans certains cas, pour confirmer sa déclaration, à la demande de l'administration, l'exploitant pourra prendre et communiquer des photos géolocalisées et authentifiées de la parcelle.



Test sur site de prise de photo à l'aide de l'application

Les analyses effectuées des photos géolocalisées envoyées par les exploitants permettront de fournir un nouveau calcul de l'aide en fonction de la situation réelle justifiée par la(es) photo(s) envoyée(s).

Une application sur smartphone est disponible pour communiquer des photos géolocalisées et authentifiées de la parcelle. Celle-ci guide l'exploitant dans sa prise de photos, sur des lieux précis, puis dans l'envoi des photos à l'administration.

L'administration et les bénéficiaires ont pu tester ce nouveau Système de suivi des surfaces en temps réel dès la campagne 2022, en parallèle de la campagne normale (y compris pour l'instruction et le contrôle des demandes d'aides). Les tests ont eu lieu de fin juin à fin août 2022.

Stratégie aires protégées



Le ministère a publié en janvier 2021 la stratégie nationale des aires protégées (SAP) pour la décennie en cours.

La SAP présente 18 mesures qui s'articulent autour de deux grandes ambitions :

- augmenter la part du territoire national couverte par les aires protégées (un objectif de 30% de couverture, dont un tiers pour les aires protégées sous protection forte),
- assurer la résilience des écosystèmes face aux changements globaux au sein des aires protégées.

Elle sera déployée au travers de trois plans d'actions nationaux triennaux.

-Partager les enjeux pour renforcer la protection du patrimoine naturel et identifier de nouvelles aires à protéger.

-Accompagner les gestionnaires pour conforter l'intégration des aires protégées dans leurs territoires

-Renforcer la protection, la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées avec l'ensemble des partenaires

Les territoires sont chargés d'élaborer et mettre en œuvre une déclinaison territoriale du premier plan d'action.

Les objectifs 2030 :

- augmenter la part du territoire national couverte par les aires protégées (objectif de 30% de couverture, dont un 10 % pour les aires protégées sous protection forte - le Grand Est en est à 1.32%, mais l'indicateur est évalué à l'échelon national), d'ici 2025 :
- Création d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) sur la friche de Micheville à Thil et Villerupt pour la mise en œuvre de la mesure compensatoire de la liaison routière entre l'autoroute A30 et Belval,
- Création d'un APPB sur Laneuveville, Villacourt et Moncel pour la mise en œuvre de la mesure compensatoire de la LGV Est européenne.

Aménagement, Mobilité, Énergie, Juridique

Première année du dispositif « Permis de Construire en ligne »



Après une année 2021 consacrée à la préparation des différents acteurs impliqués dans le processus de dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme, l'année 2022 a été marquée par le déploiement du service au grand public à compter du 1er janvier. Si un certain retard du programme national début 2022 a contraint les services à une grande flexibilité, le dispositif a néanmoins bénéficié d'une large adhésion du public.

En effet, sur la Métropole du Grand Nancy, près d'un dossier sur deux est maintenant déposé en ligne. Et la tendance ne cesse d'évoluer au profit de ce mode de dépôt. Il convient en effet de rappeler que le pétitionnaire demeure libre de déposer son dossier en ligne ou en version papier au guichet de la mairie. Cette tendance est néanmoins nettement moins marquée dans les territoires ruraux, l'obligation de proposer un service en ligne ne s'appliquant qu'aux communes de plus de 3 500 habitants.

Concernant les services contributeurs aux avis d'urbanisme, la totalité des services et commissions de l'État sont reliés au dispositif (DDT, CDNPS, CDAC, CDPENAF, UDAP, SDIS, etc) permettant ainsi aux collectivités de mener une instruction totalement dématérialisée.

Plus largement, l'État a instruit en 2022 environ 1 100 demandes d'urbanisme soit 10 à 15 % du volume départemental, émis un millier d'avis conformes sur les demandes en POS caducs, et liquidés pour plus de 12 M€ de taxe d'aménagement dont le produit bénéficie très majoritairement aux communes. Conséquence de la crise économique et énergétique, le service constate l'abandon de nombreux projets de particuliers ayant précédemment obtenu une autorisation.

Développement des centrales solaires dans le département

Dans un contexte international de crise énergétique et conformément à la stratégie bas carbone du gouvernement, les projets de production d'énergies renouvelables connaissent un essor sans précédent. C'est notamment le cas des projets de centrales photovoltaïques au sol.

Dans le département, après le permis de construire de la centrale d'Ecrouves délivré par le Préfet en mai 2021, la DDT a finalisé en 2022 l'instruction de deux projets de centrales photovoltaïques au sol.

Le premier, à Villey-Saint-Etienne, s'est vu délivré son autorisation de construire en juin. Ce projet d'une puissance de 17,74 Mwc fournira l'équivalent de la consommation annuelle de 3910 foyers, chauffage inclus et permettra d'éviter l'émission de 7385 tonnes de CO₂ par an.

Le second, situé à Pierre-la-Treiche présente des performances quasi similaires et a obtenu son permis de construire dans les premiers jours de 2023. Huit autres projets étaient en instruction à la DDT, plusieurs dossiers devaient être déposés en 2023.

L'année 2022 a également permis à la DDT d'accompagner plus fortement les projets de développement d'énergie renouvelable en phase amont. Ainsi, dans le cadre de revues de projet organisées en préfecture, la DDT oriente les développeurs en leur permettant de disposer d'un premier avis de l'ensemble des services de l'État sur le projet qu'ils envisagent : enjeux en termes de biodiversité, insertion paysagère, règles d'urbanisme à respecter, impacts sur l'agriculture, les milieux naturels et forestiers, intérêt archéologique, etc. Les revues de projets, qui s'insèrent plus globalement dans le cadre du pôle d'Appui aux Mutations Énergétiques de Meurthe-et-Moselle créé en 2022, constituent ainsi une aide précieuse au montage des projets : ces échanges amont permettent en effet d'anticiper d'éventuels freins pour mieux les traiter, ou adapter le projet en conséquence.



Projet parc panneaux photovoltaïques -Villey Saint Étienne

Pédagogie autour de l'objectif à 2050 de « Zéro Artificialisation Nette »

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et Résilience », a introduit un principe majeur dans l'élaboration des documents d'urbanisme : l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050.

La loi prévoit un échelonnement des objectifs de gestion économe du foncier, en fixant notamment deux échéances :



Réunion ZAN à Nancy

- d'ici 2030, les territoires doivent réduire de moitié leur consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport au rythme constaté sur les 10 années précédant la promulgation de la loi,
- d'ici 2050, et en prévoyant des objectifs intermédiaires par tranches de 10 ans, les territoires devront atteindre le « zéro artificialisation nette » (ZAN). Celui-ci se traduira par le fait que toute ouverture à l'urbanisation d'un espace naturel, agricole ou forestier devra être compensée par la désartificialisation d'autres espaces.

Afin d'accompagner les territoires dans cette trajectoire, la DDT a mené en 2022 plusieurs actions de communication et d'information des collectivités. Elle a en particulier proposé au 2nd semestre 2022 quatre réunions territoriales, à Nancy, Toul, Val de Briey et Lunéville. Ces réunions, présidées par le sous-préfet d'arrondissement, ont été l'occasion d'expliquer aux élus locaux le contenu de la loi et ses conséquences pour les documents d'urbanisme. Ce sont environ 150 maires et présidents de communautés de communes qui ont pu être sensibilisés à cet enjeu majeur en termes d'aménagement de l'espace.

Par ailleurs la DDT a été fortement mobilisée pour conseiller les collectivités lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme : en effet la loi « Climat et Résilience » est venue bouleverser certaines hypothèses de départ prises dans les territoires en termes de perspectives démographiques et de projections de consommation d'espace. Ainsi, les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux de la CC Terres Toulaises et de la CC Orne Lorraine Confluence ont revu leurs projets d'aménagement et d'urbanisme afin de permettre un développement de leur territoire tout en poursuivant un objectif de sobriété foncière.

Au-delà de l'accompagnement de chaque collectivité dans son propre document, la DDT organise semestriellement la tenue de « club PLUi » à destination des techniciens des collectivités en charge des PLU(i). Ce lieu d'échange permet d'aborder collectivement la manière de décliner techniquement le ZAN (quelles bases de données, quels modes de calcul, etc.).

Appui aux opérations de réhabilitation de friches

Depuis 2021, l'État appuie les projets de réhabilitation de friches au travers du fonds de recyclage foncier dit « fonds friches ». En 2022, deux nouvelles opérations ont été retenues pour la Meurthe-et-Moselle :



Lauréat fonds friches Vandoeuvre-Les-Nancy

- Réalisation de la ZAC Biancamaria sur un ancien site Peugeot à Vandoeuvre-les-Nancy : subvention octroyée de 371 881€,
- Aménagement de la plate-forme basse sur la ZAC de Micheville à Villerupt : subvention octroyée de 786 799€.

Au total des opérations de recyclage foncier ont été soutenues en Meurthe-et-Moselle via le « fonds friches » depuis 2021, pour un montant total de subventions de 8,2M€ (7M€ en 2021, 1,2M€ en 2022). L'avancement de ces opérations est suivi par la DDT : ce fonds joue en effet le rôle d'effet levier pour des opérations souvent complexes et coûteuses pour les porteurs de projet.

En 2023, le fonds vert – volet friches prendra le relais pour le financement de telles opérations, avec des modalités similaires aux appels à projets précédents : nécessité de proposer un projet urbain déjà mûr, estimation du déficit d'opération lié à la complexité d'aménager une friche, etc.

Environnement – Risques – Connaissance

Les premières assises de l'eau de Meurthe-et-Moselle

La DDT de Meurthe-et-Moselle et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ont coorganisé le 11 octobre 2022 au Domaine de l'Asnée des assises de l'eau dont l'objectif était de remettre la question de l'eau au cœur des politiques publiques pour atteindre le bon état et pour une gestion économe et durable de la ressource.

Ces assises ont réuni 150 élus de communes, intercommunalités et syndicats.



M. Le Goff, secrétaire général de la préfecture, a ouvert ces assises en insistant notamment sur le fait que l'eau devait être au cœur de nos préoccupations à venir et que nous devons repenser nos modèles de gestion afin de répondre aux défis liés au dérèglement climatique.

Les élus ont été amenés à témoigner :

- les captages : comment faire avancer la politique de protection des captages dans le département ?
- La part bleue : comment faire pour que l'eau soit prise en compte à la fois sur le volet qualitatif et quantitatif dans tous les projets et à toutes les échelles.

Et bien sûr, vu l'été « historique » que nous avons connu en 2022, un point d'actualité sécheresse a été présenté entre ces 2 tables rondes.

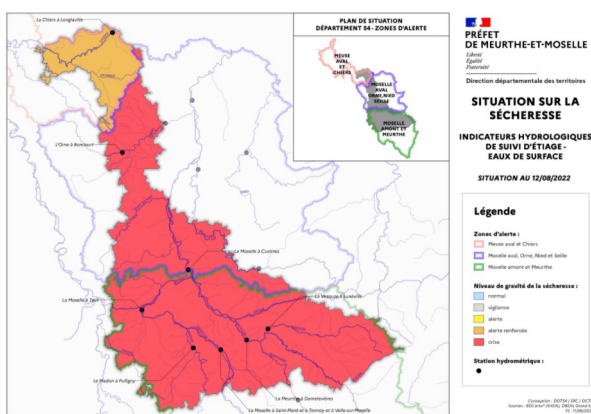
Animées par Mme Million, journaliste à France Bleue, ces assises ont permis de partager des expériences, d'échanger sur les sujets et surtout de questionner les élus présents sur

leurs besoins et attentes. L'analyse des retours des élus va permettre à la DDT de mettre en place un plan d'actions pour aider les collectivités à avancer sur ces sujets.



Une sécheresse exceptionnelle en 2022

Depuis 6 ans, le département a connu 5 épisodes de sécheresse dont celui de 2022 qualifié « d'historique » car c'est la première fois que le niveau CRISE, qui représente le niveau des plus fortes restrictions des usages de l'eau, a été activé pendant plus d'un mois. Le comité crise sécheresse a été réuni 4 fois afin de piloter au plus juste la prise des arrêtés, de manière concertée avec les différents services de l'État impliqués.



Situation de CRISE au 12 Août 2022



Réunion du Comité Ressource en Eau

Malgré l'ampleur de cet étiage, les nombreuses sollicitations et la forte mobilisation des services, ceux-ci ont su faire face et gérer de manière efficace la situation, tout en privilégiant la concertation entre services et en interdépartemental, avec :

- une prise des arrêtés de limitation en moyenne sous 3 jours,
- des adaptations des mesures de limitation des usages de l'eau pendant la crise,

- des actions de communication envers tous les usagers de l'eau : mails d'informations aux collectivités renvoyant sur le site des services de l'État, messages sur les réseaux sociaux, conférence de presse du SG de la préfecture sur le ruisseau de la Natagne à Ville-au-Val, participation du DDT à 2 émissions de radios, courrier de sensibilisation du préfet à l'ensemble des collectivités, courrier aux gestionnaires de stations d'épuration, webinaire de la chambre des métiers et enfin un focus « sécheresse » lors des assises de l'eau 54.



Conférence de presse à Ville-au-Val le
25 juillet 2022

Un important travail de retour d'expérience a également été mené et présenté lors du comité ressource en eau (CRE) de fin d'année 2022 et a permis de définir deux axes principaux de travail pour 2023 :

- la modification de l'arrêté cadre afin de mieux prendre en compte certaines situations particulières.
- la poursuite des actions à moyen terme en menant des ateliers sur la résilience de l'agriculture vis-à-vis de la sécheresse et sur la communication avec comme leitmotiv : « moins prélever, mieux prélever, mieux gérer ».

Mieux comprendre les phénomènes de crues soudaines qui se sont produites sur la Chiers et la Crusnes en juillet 2021

Le 4 mai 2022 s'est déroulée la journée « RETEX », retour d'expérience, sur les crues de la Chiers et de la Crusnes qui se sont déroulées en juillet 2021. Cette journée a été organisée à Longuyon conjointement par la DDT, le CEREMA et les services de la sous-préfecture de Val de Briey.

Un programme complet sur ce phénomène particulier avec l'intervention de multiples structures, DDT 54, DDT 55, CEREMA, SPC DREAL, SIDPC, mairies, gémapiens, SDIS et un public tout aussi varié y compris la gendarmerie, nos voisins d'outre-frontière, du Grand Est, de la DTAM 975, assureurs, agence de l'eau Rhin-Meuse, EPAMA, MTE-CGEDD, chambre d'agriculture, bureaux d'études...



L'essentiel de cette journée : analyser, comprendre, capitaliser les informations, les suites à donner, se préparer avec notamment les PCS (plans communaux de sauvegarde), DICRIM (documents d'information communaux sur les risques majeurs) et outils d'information des élus, services et population.



Un PPRi, plan de prévention des risques d'inondation par débordement de la Meurthe, est en préparation sur 9 communes entre Thiaville-sur-Meurthe et Flin, dont Baccarat et Bertrichamps

Après la présentation des aléas faite au printemps, le porter-à-connaissance de ces aléas réalisé cet été, la DDT poursuit le travail préalable à la prescription du PPRi Meurthe sur le secteur du TRI, Territoire à Risque Important d'Inondations, "Saint Dié-Baccarat".

La DDT a présenté à 8 des collectivités concernées par ce futur PPRi :

- les enjeux ponctuels, surfaciques et linéaires exposés à la crue de référence centennale ;
- la vulnérabilité humaine, économique et environnementale de ces enjeux.



Deux réunions ont été organisées les 18 novembre et 1er décembre avec une visite de terrain sur la commune de Bertrichamps concernée par un ouvrage de protection et un projet de réhabilitation d'une ancienne Taillerie en hall commercial.

13 octobre 2022 : journée de la résilience face aux risques

En cohérence avec la journée internationale pour la réduction des risques de catastrophes de l'ONU, une journée nationale de la résilience face aux risques se tient tous les 13 octobre. Dans ce cadre, en lien avec les services de l'éducation nationale, la DDT a effectué une sensibilisation auprès d'une classe de 6e dans le lycée Victor PROUVE à Laxou.



Habitat

Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU)

Le NPNRU de la Métropole du Grand Nancy concerne trois quartiers Politiques de la Ville (Plateau de Haye à Nancy, Les Provinces à Laxou et Nations/Haussonville à Vandoeuvre-les-Nancy).

Dans le contexte de l'augmentation du budget de l'ANRU de 10 à 12 milliards € acté par le gouvernement, le NPNRU du Grand Nancy a bénéficié d'un abondement supplémentaire de 14,6 M€ subventions de l'ANRU, portant les aides de l'agence sur ce territoire à un total de 119,4 M€. La démolition de 223 logements sociaux supplémentaires sera notamment financée dans ce cadre.



Le NPNRU du Grand Nancy présente un état d'avancement opérationnel et financier très satisfaisant (50 % des subventions d'ores-et-déjà engagées en décembre 2022), comme a pu le constater Anne-Claire MIALOT, directrice générale de l'ANRU, lors de sa visite à Nancy le 4 octobre 2022.

Parc social public

867 logements sociaux ont été agréés en Meurthe-et-Moselle en 2022, poursuivant ainsi la dynamique à la hausse de la production de logement sociaux neufs enclenchée depuis plusieurs années (794 logements en 2021).

Le plan France Relance a contribué à la réhabilitation lourde du parc de logements sociaux existants. En 2021 et 2022, 1 313 réhabilitations ont été financées. Avec une dotation de 10,9 M d'€ sur une enveloppe régionale pour les années 2021 et 2022 de 60,7 M d'€, les organismes de logement social de Meurthe-et-Moselle ont pleinement bénéficié du plan de relance.

Parc privé – agence nationale de l'habitat (Anah)

Concernant la réhabilitation du parc privé, le succès du dispositif « MAPRIMRENOV' » est confirmé en 2022. 8 464 dossiers ont été engagés en Meurthe-et-Moselle. Les subventions « MAPRIMRENOV' » s'élèvent à 34,73 M€ et vont générer a minima un montant de travaux éligibles de 101, 73 M€ directement injectés dans le tissu économique local.

S'agissant des opérations plus complexes nécessitant un accompagnement du demandeur par un opérateur, 1529 logements privés ont été financés par l'agence nationale de l'habitat (ANAH) en 2022, dont 497 en copropriétés. La Meurthe-et-Moselle se situe au troisième rang des départements du Grand Est en nombre de logements agréés.

Aide à la Relance de la Construction Durable (ARCD)

Dans le cadre du plan France Relance, l'État a mis en place un dispositif d'aide aux « Maires Bâisseurs » afin d'impulser / relancer la construction de logements en zone tendue, dans une logique de sobriété foncière visant à une forte densité de construction. 1376 logements - représentant 2,185 millions € de subventions de l'État - ont ainsi été financés dans le cadre du contrat ARCD de la Métropole du Grand Nancy.

Programme Métropolitain de l'Habitat du Grand Nancy

La Métropole du Grand Nancy a adopté son nouveau Programme Métropolitain de l'Habitat (PMH) en septembre 2022. Il fixe notamment pour une durée de 6 ans les objectifs de construction et de réhabilitation de logements (privés et publics) territorialisés à l'échelle de chaque commune dans une logique de mixité sociale. Un des enjeux majeur partagé par la Métropole et les services de l'État concerne la disponibilité et la maîtrise foncière, afin de satisfaire les objectifs de production de l'offre nouvelle de logement social ainsi que la reconstitution hors site des logements démolis dans le cadre du NPNRU.

Protocole départemental de lutte contre l'habitat indigne et non-décent

Afin de renforcer et d'élargir le partenariat existant, les services de l'État ont élaboré un protocole départemental de lutte contre l'habitat indigne et non-décent.

Ce protocole signé le 14 décembre 2022 fixe les engagements de l'État (Préfecture, Parquets, DDT, Dt-arS, DDETS, DDSP, DDFIP) et de ses 25 partenaires : Caf, MSA, Département, Métropole du Grand Nancy, collectivités, ADM, ADIL opérateurs de l'habitat, représentants des propriétaires, des acteurs sociaux, des locataires, ... pour les 5 années à venir (2023 – 2027).

Chacun de ses acteurs contribue à protéger la santé et la sécurité physique des occupants d'habitat indigne ou non-décent en mettant en œuvre les priorités décrites dans un plan d'actions pluriannuel (2023-2025).



Signature du protocole
départemental LHIND à Nancy

Depuis 2014, le Pôle Départemental de Lutte
contre l'Habitat Indigne et Non-Décent

(PDLHIND), souvent cité en exemple au niveau national, traite en moyenne 500 signalements chaque année ; un tiers de ces signalements relève potentiellement de l'habitat indigne (pilotage Préfet) et deux tiers de la non-décence (pilotage Caf).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le PDLHIND a mis à disposition du grand public comme des professionnels un guide de signalement en ligne via l'application HISTOLOGE. Quel que soit les dégradations, il est possible en quelques clics de décrire les dysfonctionnements rencontrés et d'y joindre des photos afin que les partenaires du PDLHIND puissent traiter efficacement les signalements.

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, du TRAVAIL et des SOLIDARITÉS

Directeur : Pierre-Yves BOIFFIN

La DDETS 54, qui a vu le jour le 1er avril 2021, a connu une année 2022 marquée par la consolidation de son fonctionnement interne, la gestion de plusieurs crises majeures et une activité malgré tout très soutenue du fait de ses missions sociales essentielles pour les plus vulnérables. Cette année a également été l'occasion d'observer la cohérence du rapprochement entre les missions qui servent les grandes politiques publiques telles le service public de la rue au logement, le service public de l'emploi et toutes les déclinaisons qui y concourent. La gestion de la crise ukrainienne en est un exemple fort avec l'accueil et l'hébergement puis l'accompagnement dans le logement, l'insertion, l'emploi en lien avec l'ensemble des services, partenaires et réseaux qui y concourent, ce qui a mis notre département en lumière aux plans régional et national. De plus, la gestion de 10 BOPs différents, 13 directions d'administrations centrales de rattachement, 5 administrations régionales, deux lignes hiérarchiques, 4 origines ministérielles de ses agents sont l'illustration de la capacité de la DDETS à porter des dispositifs et accompagner des projets autour de ses grandes fonctions : la protection des personnes et des salariés vulnérables, la promotion de l'autonomie par le travail et le logement, l'intégration et l'égalité des chances.

En totalité, ce sont plus de 90 millions d'euros gérés par la DDETS pour le soutien de ses missions et qui se répartissent de la façon suivante :

BOP 102 <i>"Accès et retour à l'emploi"</i>	25,318 millions d'euros – dont 21,462 millions d'euros pour l'IAE ; – dont 3,856 millions d'euros pour l'aide aux postes des personnes handicapées (2,831 millions d'euros en gestion départementale + 1,025 millions d'euros pour l'APF54 conventionnée régionalement).
BOP 103 <i>"Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi"</i>	6,323 millions d'euros – dont 1,547 millions d'euros pour l'activité partielle de droit commun ; – dont 4,776 millions d'euros pour l'APLD.
BOP 104 <i>"Intégration et accès à la nationalité"</i>	1,08 millions d'euros – dont 0,250 CTAIR avec la Métropole.
BOP 137 <i>"Égalité entre les femmes et les hommes"</i>	0,7 millions d'euros – dont 0,2 millions pour le CPCA.
BOP 147 <i>"Politique de la ville"</i>	2,7 millions d'euros
BOP 157 <i>"Handicap et dépendance"</i>	0,555 millions euros dédiés aux Fonds départ de compensation du handicap.

BOP 177 <i>"Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables"</i>	27 millions d'euros – dont 19 millions d'euros pour les dispositifs d'hébergement (CHRS, hébergement d'urgence/de stabilisation, nuitées à l'hôtel). – dont plus d'1,8 million en faveur du relogement des ménages ukrainiens. – dont presque 1,2 million sur le SEGUR.
BOP 216 <i>"Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur"</i>	0,4 millions d'euros (indemnisation pour refus du concours de la force publique sur expulsions locatives)
BOP 303 <i>"Immigration et Asile"</i>	14,5 millions d'euros – dont 3,5 millions d'euros pour l'Ukraine.
BOP 304 <i>"Inclusion sociale et protection des personnes vulnérables"</i>	11,6 millions d'euros – dont 7 millions d'euros pour les Mandataires judiciaires à la protection des majeurs ; – dont 1,8 millions d'euros pour le contrat de prévention et protection de l'enfance ; – dont 2,142 millions d'euros pour CALPAE avec CD ; – dont 0,3 millions d'euros pour CALPAE avec MGN (hors report) ; – dont 0,25 millions d'euros pour les caritatives aides alimentaires.

Pôle Solidarités Hébergement Logement

Service Asile et Protection des Personnes Vulnérables

Accueil et hébergement des demandeurs d'asile

Le flux d'arrivées des demandeurs d'asile dans le département est en augmentation de plus de 60 % par rapport à 2021 (1 468 demandeurs d'asile en 2022 contre 900 en 2021). Le nombre de demandeurs d'asile est revenu à son niveau d'avant la crise sanitaire puisque le département avait enregistré 1 453 arrivées en 2019.

1 895 places d'hébergement sont gérées dans le cadre du Dispositif National d'Accueil en Meurthe et Moselle et financées par l'État à hauteur de 11 millions € en 2022 (BOP 303).

Intégration des étrangers primo-arrivants dont les bénéficiaires d'une protection internationale

L'État, via le BOP 104, a consacré plus de 500 000 € à l'intégration des étrangers primo-arrivants. Il faut notamment citer le développement du contrat territorial d'accueil et d'intégration signé entre l'État et la Métropole du Grand Nancy. Il a été renouvelé en 2022 avec un budget de 250 000 € soit 100 000 € de plus qu'en 2021. Ce contrat permet le financement d'actions d'intégration pour les étrangers primo-arrivants comme le projet « CotéFLE » qui a pour but de fédérer tous les acteurs du FLE en un lieu unique.

Services tutélaires et mandataires privés à la protection des majeurs (MJPM)

En 2022, les mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel ont assuré le suivi de 1210 mesures de protection juridique. Au 31 décembre, 33 MJPM exercent à titre individuel et 9 MJPM exercent en qualité de préposés d'établissement.

En parallèle, les trois services MJPM du département – l'UDAF, l'AEIM, l'UTML – ont assuré le suivi de 3 579 mesures. L'État a ainsi consacré un montant de 6,8 M € à cette politique publique (BOP 304) comprenant le sujet de la revalorisation salariale SEGUR.

Les conseils de famille pour les pupilles de l'État

En 2022, 59 enfants sont devenus pupilles de l'État soit un total de 125 pupilles en Meurthe-et-Moselle au 31 décembre. En principe, 50 enfants doivent être suivis respectivement par les 2 conseils de famille existants, dont l'expertise est reconnue localement. La création d'un 3^e conseil de famille devient donc nécessaire en 2023.

Service Accueil Hébergement Insertion

Les dispositifs d'accueil et de veille sociale

Les dispositifs de veille sociale, placés sous l'autorité de l'État, au service des personnes sans abri ou en détresse sociale, couvrent en 2022 l'ensemble du territoire du département de Meurthe-et-Moselle, avec des accueils de jour présents à NANCY, BRIEY, LONGWY et LUNEVILLE, ainsi que des équipes mobiles et maraudes déployées sur la métropole du Grand Nancy et au nord du département.

Le SIAO 54, chargé d'orienter les publics en situation de précarité vers les structures adaptées à leurs difficultés, assure le pilotage de l'ensemble de ces dispositifs, conformément aux missions, objectifs et moyens qui lui ont été fixés dans le cadre d'une convention pluriannuelle signée avec l'État le 27 décembre 2021.

Plus d'1,5 million d'euros ont été affectés en 2022 au soutien de ces missions.

Les dispositifs d'hébergement

Pour un budget global de près de 19 millions d'euros, l'État a financé en 2022 :

- 1748 places d'hébergement d'urgence, de stabilisation et d'hôtels ;
- 697 places de centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

Ce financement inclut les dispositifs mis en place dans le cadre du plan hivernal dont le comité départemental de veille sociale s'est réuni en préfecture le 10 novembre 2022.

L'impact des mesures de revalorisation salariale (dites « primes Ségur »)

Les dialogues de gestion budgétaire ont été particulièrement percutés en 2022 par la mise en œuvre des revalorisations salariales des métiers de l'accompagnement social et médico-social.

Ainsi un montant de 1 116 281 € a été versé en 2022 par l'État au titre de ces revalorisations, correspondant à la fois à 230 ETP de travailleurs sociaux éligibles à cette prime et à l'augmentation du coût à la place de certains dispositifs (pensions de familles, résidences accueil, intermédiation locative).

La poursuite de la démarche de contractualisation

Le premier contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de la région Grand Est, tel que rendu obligatoire par la loi ELAN du 23 novembre 2018, a été signé le 27 avril 2022 entre l'État et l'association ARELIA. Parallèlement, les travaux de contractualisation se sont poursuivis en coconstruction avec les opérateurs AHI concernés et aboutiront en 2023 à la signature de 2 nouveaux CPOM avec les associations ALISÉS et CLAIR LOGIS.

Service Accès et Maintien dans le Logement

L'accès au logement

Le service met en œuvre les politiques sociales du logement. Dans le cadre du droit au logement opposable, la commission départementale de médiation a enregistré en 2022 82 recours DALO, dont 34 pour le territoire de la métropole du Grand Nancy. Sur 75 recours examinés en commission, 28 ont été reconnus prioritaires et urgents, 28 rejetés, 7 réorientés en hébergement et 12 classés sans suite. Sur les 28 recours reconnus éligibles, 17 ont reçu une proposition de logement social pour le moment.

Au titre du contingent préfectoral, l'État dispose actuellement d'un droit de réservation de 1401 logements sociaux. À l'issue du bilan triennal présenté en comité responsable du PDALHPD le 15 décembre 2022, on note une progression notable du taux d'attribution des logements sociaux au profit des publics prioritaires de l'État de 73 à 95 % de 2019 à 2021.

L'excellent partenariat avec les inter-bailleurs Union et Solidarités et Arélor a facilité en 2022 ce travail de suivi et de renouvellement des conventions de réservation avec l'ensemble des bailleurs sociaux du 54. La participation très active de la représentante de l'État dans les commissions d'attribution des logements sociaux est également à souligner.

La prévention des expulsions locatives

Après 2 années hors norme où les périodes de trêve hivernale ont été allongées, les six sous-commissions CAPEX (coordination des actions de prévention des expulsions locatives) territoriales ont repris leurs cours en 2022 pour examiner les situations individuelles des locataires défailants aux différents stades de la procédure d'expulsion.

Ce travail de partage d'informations et de mise en place de mesures d'accompagnement social et budgétaire entre les services de l'État, des services sociaux des collectivités locales, de la CAF, des bailleurs sociaux, des services tutélaires, de l'ADIL, ..., permet ainsi de passer de 1381 assignations par les bailleurs devant les tribunaux judiciaires à 750 commandements de quitter les lieux délivrés par les huissiers de justice, puis de 542 demandes de concours de la force publique (CFP) à 248 octrois du CFP par les Sous-Préfets pour seulement 12 expulsions réellement exécutées avec le CFP en 2022.

Le travail partenarial de prévention des expulsions locatives est bien réalisé en Meurthe-et-Moselle.

La conciliation des litiges locatifs

En 2022, la commission départementale de conciliation des litiges entre propriétaires et locataires a réceptionné 132 dossiers. 35 ont été conciliés en amont de la commission, 19 dossiers ont été déclarés irrecevables et réorientés, 78 dossiers sont passés en CDC pour 33 situations conciliées, soit au total 50 % de conciliations réalisées.

Mission Logement d'Abord

- Ouverture d'une résidence d'accueil à Longwy (gestionnaire AMLI) de 25 places et d'une pension de famille à Essey de 25 places (gestionnaire ADOMA) portant à une capacité de 296 places sur l'ensemble du département et positionnant le 54 au 1er rang en 2022 pour la création de places en PF/RA à l'échelle du Grand Est.

- Poursuite de la création de places en IML sous location avec l'ouverture de 23 places en 2022, malgré la mobilisation d'un nombre important de logements pour la crise ukrainienne, représentant un taux d'évolution de 670 % sur la durée du plan quinquennal 2018-2022.

- Une montée en charge du dispositif Accompagnement Vers et Dans le Logement avec le doublement des postes (de 4 à 8 ETP) permettant le renforcement de la prévention des expulsions locatives et l'accès au logement des publics hébergés, avec une couverture de l'ensemble du département via une plateforme regroupant 3 associations.

- Opérations phares en matière de logement accompagné : la livraison de la dernière tranche de réhabilitation du foyer de "Phalsbourg" à Nancy géré par ADOMA (74 logements et une capacité totale de 209 logements) et le début des travaux de réhabilitation de l'ancien foyer travailleurs migrants "Saint-Martin" à Maxéville, géré par l'association PELICAN.

Mission hébergement et relogement des ménages de déplacés ukrainiens

À partir de fin février, des ménages de déplacés ukrainiens ont été accueillis en Meurthe-et-Moselle et hébergés dans un 1^{er} temps dans des centres collectifs mobilisés très rapidement avec l'appui des collectivités locales, puis relogés à compter du mois d'avril dans des logements sociaux, privés, communaux et du Département.

Grace à une très forte mobilisation et coordination des partenaires institutionnels et des opérateurs associatifs locaux, 11 % des déplacés ukrainiens relogés en France à l'automne l'étaient en Meurthe-et-Moselle. À la fin de l'année 2022, 89 personnes sont hébergées dans 4 centres collectifs, 860 personnes sont logées dans 285 logements et 100 personnes sont en attente d'un logement, essentiellement de petites typologies T1 à T3. En 2022, l'État a dépensé 3,5 M € pour financer le volet hébergement et 1,8 M € pour le volet logement – accompagnement des ménages par des opérateurs spécialisés en intermédiation locative.

Pôle Cohésion Territoriale Insertion Emploi Entreprises

Service Politiques Ville Pauvreté Intégration

Contrats de ville et dispositifs annexes :

2 722 691 € ont été attribués en 2022 en accompagnement des projets portés par les acteurs sur les 18 QPV du département :

- 1 267 483 € pour les projets déposés dans le cadre des 6 contrats de ville ;
- 129 500 € pour le dispositif Ville Vie Vacances ;
- 720 000 € au titre des Programmes de réussite Éducative ;
- 14 556 € pour lutter contre le décrochage scolaire ;
- 258 500 € au titre de Quartiers d'été.

Par ailleurs, la Cité Éducative du Plateau de Haye a bénéficié d'une subvention annuelle de 230 000 € et la cité de l'emploi du Grand Nancy de 100 000 €, en faveur de l'emploi des seniors.

66 conventions adultes relais sont en cours à la fin de l'année 2022

Pauvreté et inclusion numérique :

La nouvelle convention départementale de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi a été signée pour la période 2022-2023 et a bénéficié d'un accompagnement de l'État à hauteur de 2 142 645 €.

La convention métropolitaine a pour sa part fait l'objet d'un avenant de prolongation d'un an et d'une contribution de l'État de 300 000 €, portant la disponible annuelle à 929 230 € compte tenu des reports opérés.

Les associations d'aide alimentaire ont bénéficié d'une aide totale de 224 300 €, répartie en fonction de leur action et de leurs projets.

Le service a également veillé à l'accompagnement des porteurs lors des appels à projets nationaux et régionaux.

En fin d'année 2022, on comptait sur le département 5 points conseil Budget et 55 postes de Conseillers Numériques France Services.

Service Développement de l'Emploi

Animation, suivi et mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement à l'emploi national

- Aides exceptionnelles aux contrats en alternance : 15 548 contrats d'apprentissage depuis l'été 2020 avec une forte augmentation en 2022 ; 1167 contrats de professionnalisation.
- Contrats aidés : taux de prescription qui oscillent dans le département de 86,5 % (PEC) à 79,3 % (CIE Jeunes).
- Emplois francs : 193 prescrits soit 62,5 % / objectif départemental.

- Territoire zéro chômeur de longue durée : 203 personnes sont sorties de la privation d'emploi au 07/12/2022.

Animation, suivi et mise en œuvre des plans et appels à projets d'accès et de retour à l'emploi

- PIC « recherche et remobilisation des publics invisibles »: mission locale de Lunéville seule reconduite décembre 2021-décembre 2023.
Cible de 240 jeunes repérés et 140 remobilisés sur 2 ans – Réalisation en 2022 : 122 jeunes NEET repérés et 91 mobilisés.
- PIC Réfugiés porté par la MDE de Nancy : 476 intégrations dans l'action d'accompagnement depuis 2019. Prolongation jusque fin 2023.
- Déplacés ukrainiens : 244 BPT inscrits chez PE soit 1,72 % du national et 133 entrées sur le PIC Réfugiés. Une centaine en emploi ou formation.
- Métiers en tension : participation aux SPEL et co-construction de forum, job dating.

Politique du Titre :

- Procès-verbaux d'examen instruits : 300 soit – 20.33% / 2021.
- Dossiers d'habilitation des jurés professionnels : 81 et 129 décisions émises.
- VAE : dossiers instruits et décisions émises : 61 soit +14.75% / 2021.
- Aménagement sessions pour travailleurs handicapés : dossiers instruits et décisions émises : 24 soit – 129.16% / 2021.

Fonds Social Européen :

- Montant de l'enveloppe FSE+ déléguée à l'organisme intermédiaire départemental AGIL : 19 852 746,43 €. Période couverte : 2022/2027. Enveloppe inférieure de 10 % à la précédente 2014/2020 (22 056 000 €).
- AGIL se positionne exclusivement sur l'objectif spécifique H du PON FSE 2022-2027 : « favoriser l'insertion et l'inclusion active des publics les plus éloignés de l'emploi : BRSA, migrants, chômeur de longue durée ».

Service Public de l'Insertion et de l'Emploi :

- Fin de l'expérimentation le 31/12/2022 suite à une prolongation d'un an.
- Contrôle de service fait par la DGEFP début 2023.
- Actions emblématiques réalisées : création d'une plateforme de remobilisation téléphonique, mise en place d'un marché de tutorat-coaching, cumul RSA-revenu d'activité dans les secteurs de l'aide à la personne, agricole, BTP : 150 allocataires du RSA ont bénéficié du dispositif, offres d'accompagnement famille monoparentale et/ou suite séparation, deuil.

Service Insertion professionnelle, économie sociale et solidaire

Pilotage et gestion des dispositifs suivants :

L'Insertion par l'Activité Économique : 76 structures IAE conventionnées en 2022 pour une enveloppe départementale de 21 462 846 € engagés par la DDETS et constituée ainsi :

- 20 20 081 888 € d'aides aux postes d'insertion représentant 1 387 ETP accordés
- 1 004 169 € de modulation (bonus sur critères en fonction des résultats N-1) ;
- 376 789 € sur le Fonds de Développement de l'Inclusion (FDI) .

Pour notre département, l'offre se répartit entre 4 typologies de structures mais est majoritairement proposée sur le support non marchand « d'ateliers et chantiers d'insertion » qui sont prépondérants (48 organismes sur les 76 et 858 postes d'insertion en ETP sur les 1 387 précités).

L'insertion professionnelle des jeunes accompagnés par les 6 Missions Locales :

1 258 jeunes ont fait l'objet d'une délégation d'accompagnement de Pôle Emploi vers les Missions Locales ; le nombre de 1^{ers} accueils par les Missions Locales pour 2022 est de

3 704 ; elles ont conclu 2 538 entrées en Parcours Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) dont 297 entrées en Garanties Jeunes et 6 en PIAL ; 440 jeunes sous main de justice ont été accompagnés par les Missions Locales en 2022 (dont 161 entrées). Dans le cadre de la Garantie Jeunes, 56 prolongations de parcours ont été accordées en 2022 et la commission départementale de suivi a prononcé 407 sanctions (concernant des jeunes rentrés en 2022 et en 2021). Au 1^{er} mars, le Contrat Engagement Jeune (CEJ) a été mis en place : 1371 jeunes y sont entrés auprès des Missions Locales (aux côtés des 297 derniers jeunes entrés en Garantie Jeunes) ; PÔLE EMPLOI a pour sa part signé 954 CEJ. Les ML ont prononcé 179 sanctions (dont 49 exclusions) en 2022 pour les jeunes en CEJ (pas de données de Pôle Emploi sur cet indicateur).

Les dispositifs de soutien aux personnes handicapées :

– L'insertion professionnelle des travailleurs handicapés en Entreprises Adaptées :

(3 EA dans le département). Pour 2022, cela représente un contingent d'aides aux postes à hauteur de 2 831 614 € (seulement 2 EA concernées car l'APF est financée régionalement) pour environ 175 places en ETP (en comptabilisant l'APF, l'enveloppe globale en 2022 est de 3 856 389 € pour un total de 239 ETP).

– Accords agréés d'entreprises au titre de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) : En 2022, un avenant de prolongation de l'accord d'entreprise a été agréé au bénéfice de CHAUSSEA SAS (54910 VALLEROY).

– Fonds départemental de compensation du handicap (FDCH) :

La DDETS a versé à la MDPH 54 648,00 € au titre du fonds départemental de compensation du handicap pour 2022, et a participé aux 11 comités de gestion.

– Vacances adaptées organisées (VAO) :

3 séjours ont été organisés en Meurthe-et-Moselle en 2022.

– Carte Mobilité Inclusion-personnes morales – mention stationnement :

en 2022, 64 demandes de CMI pour 21 organismes pour le département de Meurthe-et-Moselle.

Les services à la personne (hors champ de l'autorisation par le Conseil Départemental) : En 2022, pour le régime de la « déclaration » : 62 accords initiaux, 17 déclarations modificatives et 5 refus. Pour les « agréments », 37 accords dont 2 sous réserve (correspondant à 33 renouvellements, 1 demande initiale et 3 agréments modificatifs), 1 organisme a renoncé à son agrément et 1 autre s'est vu refuser l'agrément. Le nombre de structures agréées/déclarées par l'État en qualité d'« organismes de services à la personne » à fin 2022 est de 385 (chiffre non fiabilisé suite à la bascule sur le nouvel applicatif Nova 2 en cours de consolidation).

Les agréments d'entreprises solidaires d'utilité sociale : 3 dossiers instruits et accordés.

Service Mutations économique

Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) :

Un PSE notifié à la DDETS 54 pour lequel une décision a été rendue :

- **GP EXPRESS** 54 à Ludres, décision d'homologation du PSE le 02/08/2022 – suppression de **85 postes**.

À noter également :

- Le PSE de **LEBRONZE ALLOYS** validé par la DDETS 51 le 09/12/2022 – Fermeture de l'établissement de Custines – suppression de **32 postes**.
- Le PSE de **Grands Moulins de Paris** validé par la DDETS 94 le 11/03/2022 – Fermeture de l'établissement de NANCY – suppression de **30 postes**.

Activité partielle

Dans le cadre de la sortie de crise sanitaire COVID 19, l'activité partielle a continué à être sollicitée de façon soutenue sur le 1er trimestre 2022. Par la suite, le volume de demandes

s'est réduit progressivement. Celles-ci étaient alors motivées par des difficultés d'approvisionnement et des baisses d'activité.

Activité Partielle de Droit Commun :

- **896** autorisations délivrées au bénéfice de **552 entreprises**.
- **1,46 M€** versé pour un total de 177 107 heures chômées. Principaux secteurs d'activités bénéficiaires : Industrie manufacturière (27 %), Hébergement Restauration (19 %), Activités de services administratifs (16 %).
- 33 % des entreprises ont moins de 10 salariés et 20 % ont entre 20 et 49 salariés.

Activité Partielle de Longue Durée (depuis novembre 2020):

- À fin 2022, **142 entreprises bénéficiaires** pour un volume de 20 480 salariés.
- **10,1 M €** versés pour un total de 1 032 000 heures chômées. Principaux secteurs d'activités bénéficiaires : Industrie manufacturière (72 %), Commerce (14.6 %). À noter la prépondérance du **secteur automobile (64 %)**.
- **22 %** des entreprises ont moins de **10** salariés, **21 %** moins de **250** et **19 %** plus de 1000.

Plan de Contrôle 2021 clôturé fin 2022. Il visait l'examen des indemnités perçues par **200** entreprises. À l'issue des contrôles, les titres de perception émis représentent un montant de **497 881 €**.

Conventions de Revitalisation

- Signature de la convention **GRANDS MOULINS DE PARIS** le 15/11/2022. Le comité de lancement s'est tenu le 24/01/2023. Le montant disponible est de 103 500 € et vise un objectif de 30 emplois.
- Poursuite des conventions CORA (290 k €/ 75 emplois), GENERAL ELECTRIC (203 k €/45 emplois) et Crédit Immobilier de France (153 k €/ 52 emplois).
- Une prochaine convention pour l'entreprise **COLAS** sera mise en œuvre sur le 1er semestre 2023. Son budget sera de 230 913 €.

Pôle Travail

Accords collectifs de travail

Le service a reçu, pour enregistrement en 2022, **990** accords collectifs de travail conclus au sein des entreprises de Meurthe-et-Moselle.

Concernant les accords collectifs ayant une thématique particulière, il est à noter au niveau des **336** accords traitants de l'épargne salariale les éléments suivants :

- **Accord de participation : 33** accords reçus en 2022
- **Accords relatifs au plan épargne entreprise (PEE, PEI, PERCO PERCOI) : 62** accords reçus en 2022
- **Accord d'intéressement : 241** accords reçus en 2022

Concernant la thématique de l'égalité professionnelle femmes-hommes, le service a reçu **64** accords.

Ruptures conventionnelles du contrat de travail : instruction des demandes d'homologation – bilan année 2020

TOTAL des demandes reçues en 2022 : 3822 (3685 en 2021)

REJETS pour irrecevabilité : 37 soit 0,9 % des demandes (29 en 2021 soit 0,7 % des demandes)

REFUS définitifs : 102 soit 2,6 % des demandes (110 en 2021 soit 2,9 % des demandes)

SALARIES PROTÉGÉS : 35 demandes reçues et toutes homologuées (34 demandes en 2021)

Conseillers du salarié

Ils ont réalisé en 2022 : 212 interventions contre 194 interventions totales pour l'année 2021.

À ce stade de l'année (février 2023), un bilan chiffré plus précis ne peut être réalisé, car les retours des conseillers de salariés ne sont pas finalisés.

Toutefois, il est à noter une augmentation de leur intervention d'environ 10 %.

Demandes de dérogation au repos dominical

53 demandes de dérogations au repos dominical ont été instruites en 2022 (47 en 2021) qui ont fait l'objet de 53 accords.

Service de renseignement au public en droit du travail

- **4106** renseignements ont été donnés aux usagers par le service renseignements en matière de droit social en 2022 (**5472** en 2021).
- **3367 soit 82 % des renseignements** sont donnés **par téléphone et 194 soit 4,7 %** lors de **rendez-vous physiques**. Le renseignement par courriels et par courriers augmente et s'établit à 13,2 % ce qui est supérieur à la réception physique des usagers.
- **Les principaux thèmes** abordés sont : le contrat de travail (modes de rupture du CDI – généralités/embauche/règles contrat y compris contrats spécifiques); la rémunération ; les congés et absences ; la durée du travail ; la maladie, l'accident du travail et l'inaptitude.
- Les branches d'activité professionnelle les plus concernées sont : le commerce (alimentaire et non alimentaire) ; le secteur de la santé ; la construction ; les activités des ménages, le service à la personne et l'aide à domicile ; la restauration ; le transport.

Il est constaté que le profil du demandeur de renseignements en droit du travail est dans 73,1 % des situations un salarié et 5,8 % des sollicitations proviennent d'un employeur. Il est à noter que les demandes des particuliers employeurs s'établit à 4,9 %.

Dans 74,8 % des cas, la demande concerne un CDI contre 8,5 % pour un CDD.

Activité de l'inspection du travail

INTERVENTIONS	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Visites de contrôle	1602	1379	1188	989
Enquêtes	496	415	432	393
Réunions en entreprise	110	123	80	139
Analyses de document	1317	861	862	948
TOTAL	3567	2778	2562	2469

18 agents de contrôle sont actuellement affectés à l'inspection 54 et l'année 2022 a été marquée par un redécoupage territorial impliquant une redéfinition des secteurs géographiques dévolus aux agents de contrôle. Par ailleurs, 2 sections ont été vacantes au cours de l'année 2022.

La sortie de crise lié à la pandémie de COVID 19 et les réorganisations internes au service ont eu un impact sur l'activité. Toutefois, les agents présents ont su se mobiliser pour atteindre un niveau d'activité relativement important.

Actions significatives :

Au-delà des champs classiques d'intervention de l'inspection du travail, il y a une participation active au CODAF et à l'observatoire d'appui au dialogue social des services du pôle T :

- CODAF : action sur les centres culturels turcs ;
- Observatoire : charte sur les places en crèche et charte sur le risque routier.

La promotion du droit des femmes et de l'égalité homme/femme

L'égalité entre les F/H est la « Grande Cause Nationale » des quinquennats du Président de la République. **La priorité de 2022 est la mise en œuvre des 46 mesures issues du Grenelle** envers les femmes et hommes victimes de violences qui se décline en 3 axes :

1 prévenir les violences **2** protéger les victimes **3** punir les auteurs /éviter la récidive.

Les gouvernances d'un niveau stratégique et opérationnel conduisent à la réalisation à 100 % de toutes les mesures, impliquant des liens forts entre tous les partenaires.

Bilan des principales mesures prioritaires du Grenelle :

Les parquets (TJ Nancy et TJ de Briey) jugent plus vite et utilisent tout le panel des mesures existantes : TGD, BAR, évictions du conjoint, ordonnances de protection, comparution immédiate.

- **Le téléphone grave danger – TGD-** 60 TJ Nancy et 27 TJ Briey.
- Le **Bracelet Anti-Rapprochement** – 28 BAR au TJ de Nancy et 62 BAR au TJ de Briey.
- **L'unité médico-judiciaire du CHRU de Nancy-UMJ- et UMJ Pédiatrique**
Plus de 4500 consultations, dont 50 % pour des violences conjugales et 400 consultations d'enfants victimes. France Victime 54, en lien avec le parquet accompagne les victimes et facilite le dépôt de plainte en milieux hospitaliers.
- 1200 personnes suivies par le pôle psycho-social de l'hôtel de police de Lobau.
- 700 personnes suivies par les 2 intervenantes sociales en gendarmerie.
- 12 nouvelles places pour l'hébergement des FVV.
- 47 lieux de permanences sur tout le territoire par les 3 CIDFF et France Victime 54.
- 3 800 personnes suivies par les 5 Espaces de Vie Affective Relationnelle et Sexuelle.
- 217 suivis d'auteurs par **CPCA** – Centre de Prise en Charge des Auteurs – et 400 stages de responsabilités ordonnés par la justice.
- Violences personnes en situation de handicap : UDAF 54 est le centre de ressources Grand Est pour les accompagner dans leurs vies intimes et la parentalité .
- CAF 54 est l'agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires des départements 54 55 57 88 et a recours au dispositif "parcours de séparation".

Il existe un véritable réseau multi partenarial et pluridisciplinaire expérimenté comprenant 350 professionnel·e·s qui permet un maillage territorial de qualité.

3 outils de communication et de sensibilisation : le film « Le droit des femmes, ce que j'en sais » et deux courts-métrages –« **CLAIRE** », le parcours d'une femme victime de violence et « **Rebecca** » dédié à la prévention des cyberviolences réalisés en lien avec le CDAD.

Mobiliser les politiques transversales et thématiques de l'État

- 5 projets – Égalité F/H – dans 3 QPV du « BOP 137 droits des femmes » pour 16 160 € .
- 4 projets retenus pour un montant de 21 980 € - AAP précarité menstruelle 2022 .
- 3 660 jeunes formés à l'éducation à la sexualité en milieu scolaire ARS/EN/DRDFE.

Promouvoir l'égalité professionnelle et l'entrepreneuriat au féminin.

- 59 800 € pour 6 actions en direction de l'entrepreneuriat, la mixité et insertion professionnelle. Des partenariats avec éducation nationale, l'université Nancy-Metz, écoles d'ingénieurs, associations « Elles bougent », FETE, Alexis, ARACT Lorraine et France Active Lorraine.

Une enveloppe budgétaire sur le BOP 137 en progression de 15 % sur 2022 (Hors CPCA). Enveloppe de 2021 : 295 275 € / Enveloppe 2022 : 340 753 €. Une dotation exceptionnelle de 115 000 € projet AGRASC et 5 000 € prix égalité 2022 décerné au CIDFF de Longwy.

Secrétariat des Instances médicales

Dans un objectif de simplification et d'allègement du fonctionnement des instances médicales, une nouvelle réforme a été mise en place en mars 2022. Le Conseil médical s'est alors substitué au comité médical et à la commission de réforme. Les effets de la réforme de mars 2022 prévue pour alléger les Conseils Médicaux n'est pas à ce jour flagrant. Le nombre de dossiers instruits en formation plénière reste stable par rapport aux années précédentes.

Le conseil médical est une instance consultative que les administrations consultent obligatoirement avant de prendre certaines décisions concernant la situation médicale d'un agent. Le conseil Médical se réunit en formation restreinte ou en formation plénière.

Formation Restreinte (ex-comité médical) :

Le Conseil Médical se réunit en formation restreinte lorsqu'il examine les projets de décision suivante :

- Mise en congé de longue maladie (CLM) ou en congé de longue durée (CLD).
- Renouvellement des CLM ou CLD, demi-traitement.
- Mise en disponibilité d'office pour raison de santé.
- Demande d'attribution de la majoration pour tierce personne.
- Réintégration.
- Reclassement.
- Aptitude aux fonctions.

Le conseil Médical Restreint s'est réuni 21 fois en 2022 pour instruire 1531 dossiers répartis entre 678 dossiers pour la fonction publique d'État et 853 dossiers concernant la fonction publique hospitalière. Plus de 72 dossiers sont instruits à chaque séance. Pour comparaison, en 2021, l'ex-Comité médical avait examiné 1630 dossiers (742 concernant la fonction publique État et 888 pour la fonction publique hospitalière). Environ 70 dossiers étaient examinés sur 23 séances.

Suite à la restructuration, les dossiers comprenant d'importants éléments médicaux passent directement sur pièces sans expertise de nos services, uniquement après examen par le Président du Conseil Médical restreint. 90 dossiers sont ainsi passés sur pièces en 2022.

Il est aussi important de souligner que le décret a été appliqué au 1er mai 2022. C'est pourquoi la baisse d'activité du Conseil Médical Restreint n'est pas encore visible sur 2022.

Formation Plénière (ex-commission de réforme) :

Le conseil Médical en formation plénière est saisi par les administrations pour avis sur l'imputabilité au service d'un accident de service, de trajet, maladie professionnelle ou dans le cadre des retraites pour invalidité.

La formation Plénière s'est réuni 18 fois en 2022 pour instruire 445 dossiers.

Formation Plénière	Fonction Publique ÉTAT	Fonction Publique HOSPITALIÈRE	Nombre de dossiers examinés par an
2020	126	317	443
<i>Dont formulaire ATI</i>	13	83	
<i>Dont formulaire AF3/PCI</i>	32	37	
2021	104	348	452
<i>Dont formulaire ATI</i>	10	63	
<i>Dont formulaire AF3/PCI</i>	16	32	
2022	102	343	445
<i>Dont formulaire ATI</i>	12	81	
<i>Dont formulaire AF3/PCI</i>	36	57	

Formulaire ATI : allocation Temporaire d'invalidité

Formulaire AF3 : formulaire retraite Hospitalière

Formulaire PCI : formulaire retraite ETAT : Pension civile d'invalidité

Bilan 2022

- A la suite à la réforme de mars 2022, une exigence nouvelle d'informations complémentaires nous oblige à adresser à chaque agent la copie du PV du Conseil Médical, soit près de 2000 courriers annuels supplémentaires pour le conseil médical dans son ensemble.
Cette mesure a pour conséquence une tâche supplémentaire lourde ainsi qu'un coût postal non négligeable.
- Les administrations dans leur ensemble, malgré des demi-journées d'informations misent en places par nos soins sont demandeuses d'informations de plus en plus pointues et indépendantes de nos services (renseignements sur les dossiers retraites...). Le nombre de mails et demandes téléphoniques a ainsi considérablement augmenté.
- Concernant le Conseil Médical Plénier, le nombre de dossiers instruit pour les retraites pour invalidité a pratiquement doublé suite à cette réforme. En effet, auparavant, les dossiers n'étaient instruits que lorsque l'agent n'avait pas le nombre requis de 112 trimestres. Cette notion de nombre de trimestre a été supprimée.
- Ces dossiers « retraite » impliquent un formulaire retraite (AF3 ou PCI) assez lourd à compléter. Ce temps de traitement formulaire a ainsi doublé.
- Enfin, nous voyons apparaître des agents plus attentifs et procéduriers concernant l'instruction de leur dossier. De plus en plus demandent à être entendu aux séances.
- L'année 2022 a connu également le renouvellement des représentants des personnels ainsi qu'une modification de la grille des CAP (Commissions Administratives Paritaires) ce fut donc une année chargée pour l'équipe du Conseil Médical.

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Directrice : Florence FERRAND

Les agents de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) interviennent sur tout le département pour contrôler le respect de la réglementation en matière de loyauté, qualité et sécurité des produits alimentaires et non alimentaires et des services ainsi qu'en matière de santé et protection animales et en matière de protection de l'environnement.

Ces interventions mobilisent les compétences d'agents de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et d'agents des services vétérinaires.

Concurrence, consommation et répression des fraudes

Le service contribue à la mise en œuvre de la politique économique, en veillant au bon fonctionnement des marchés, au bénéfice des consommateurs et de la compétitivité des entreprises.

Dans ce cadre, il veille :

- à la protection économique des consommateurs : l'information des consommateurs sur les produits et services, la loyauté des pratiques commerciales ;
- à la sécurité et la conformité des produits et des services.

Son action d'enquête s'exerce à tous les stades, de la production à la commercialisation, aussi bien sur le lieu de l'activité que sur les sites internet et les réseaux sociaux, activité en croissance.

Ses interventions sont cadrées autour d'axes stratégiques déclinés en tâches nationales. De manière non exhaustive, les thèmes principaux étaient :



- en alimentaire : la loyauté des mentions valorisantes, notamment sur l'origine et l'étiquetage. Le volet sécuritaire (pesticides, hygiène) a également été contrôlé ;
- les produits non alimentaires (puériculture, produits chimiques...), allégations environnementales ;
- les services : dépanneurs, auto-écoles, clubs de sport, résidences autonomie ;
- la protection économique du consommateur, notamment sur le thème immobilier : agences,

blanchiment, efficacité énergétique, diagnostiqueurs. La protection du pouvoir d'achat a fait l'objet d'une attention particulière avec le contrôle des prix des carburants ou de la réduflation (shrinkflation).

Le service a effectué plus de 1262 visites (physiques ou internet) auprès de professionnels dont 1171 dans le cadre de plus de 70 enquêtes programmées au niveau national.

La volumétrie de contrôle est en diminution (- 6 %) par rapport à 2021, qui avait été particulièrement concernée par l'alerte ETO (oxyde d'éthylène). En 2021, de nombreux contrôles avaient, en effet, été réalisés pour s'assurer de l'effectivité d'importantes opérations de retraits-rappels de produits contaminés.

En 2022, il y a eu 21 dossiers d'alerte majoritairement dans le domaine alimentaire avec comme origine soit l'Union européenne, soit les professionnels eux-mêmes ou enfin issus de nos prélèvements.

Les alertes Buitoni et Kinder ont généré une coopération entre les services SQSA et CCRF pour vérifier l'effectivité des opérations retraits-rappels. Ainsi, environ 300 vérifications en moins d'une semaine ont permis de s'assurer du retrait/rappel des produits Kinder contaminés par la *Salmonella Typhimurium*. Ce dispositif a été complété par la mise en place d'une fiche « rappel conso », outil digital d'information du consommateur développé en 2021 (suite à la crise du lait contaminé Lactalis).

Plusieurs procédures administratives et pénales ont été réalisées pour des manquements relatifs à l'information sur les prix ou le non-respect des règles s'appliquant sur la vente hors domicile (matelas) ou des oppositions à fonction.

Montée en puissance de la plateforme « SignalConso »

Le nombre de signalements des consommateurs recensés par l'application SignalConso (<https://signal.conso.gouv.fr/> – outil de médiation entre le consommateur et le professionnel avec information de l'administration) est en croissance significative avec une démocratisation de son utilisation par les consommateurs. Ainsi, la DDPP a été destinataire de 1200 signalements par ce canal (en plus des plaintes transmises directement), sachant que de nombreuses plaintes relèvent de litiges civils pour lesquels la DDPP n'est pas compétente. Cependant, cet outil est particulièrement utile pour améliorer le ciblage de nos investigations.

Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

Le Service « Sécurité et Qualité Sanitaire de l'Alimentation » est en charge du suivi et de l'inspection des établissements préparant, transformant, manipulant, exposant, mettant en vente, entreposant ou transportant des denrées alimentaires animales ou d'origine animale.

L'année 2022 se caractérise par un retour à une programmation conforme à la prescription nationale (post-Covid) avec 320 inspections réalisées dans les différents secteurs de surveillance dont les principaux concernent les domaines suivants :

- 180 en commerce de détail (restauration commerciale, producteurs fermiers, boucheries-charcuteries, manifestations, foires et marchés) ;
- 75 en restauration collective en renforçant les inspections dans les cuisines satellites qui sont livrées par les cuisines centrales et représentent le dernier maillon de fourniture des repas auprès des consommateurs ;
- 50 établissements agréés qui livrent leurs produits à des intermédiaires, notamment les commerces de détail qui comprennent les grandes et moyennes surfaces, pour assurer la distribution auprès des consommateurs. Ces établissements font l'objet d'un suivi plus soutenu compte tenu de la nature des denrées et des volumes importants mis sur le marché : produits carnés (viandes fraîches de bovins, ovins, porc, volailles, charcuterie, viandes surgelées), lait et produits laitiers, œufs et ovoproduits.



L'année 2022 a été marquée par un accroissement significatif du nombre de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) et d'alertes alimentaires à gérer :

- 23 TIAC (7 en 2021) dont 14 liées à des restaurants. Les principaux germes suspectés sont les bactéries *Staphylocoques aureus*, *Bacillus cereus*, entraînant des vomissements et des douleurs abdominales.
- 17 alertes, dont 10 gérées localement par les services de la DDPP en lien avec les professionnels concernés.

Surveillance des contaminations des denrées alimentaires

La protection des consommateurs repose sur le contrôle de tous les établissements de la chaîne alimentaire mais également sur la réalisation de prélèvements à tous les stades, qu'il s'agisse de la production (élevage), de la transformation ou de la distribution.

Les contaminants recherchés sont multiples :

- contaminants chimiques environnementaux (métaux lourds, dioxine, etc.)
- résidus de pesticides
- résidus de médicaments vétérinaires (antibiotiques, etc.)
- substances interdites (facteurs de croissance, colorants, etc.)
- bactéries diverses (*Listeria*, *E. coli*, etc.)

En 2022 la pression de prélèvements a été maintenue et ce sont 287 prélèvements qui ont été réalisés par les agents des deux ministères.

Santé et protection animales – environnement

Le service Santé Protection Animale et Environnement a pour mission de veiller à la santé et au bien-être animal ainsi qu'à l'alimentation animale, la gestion des sous-produits animaux, la pharmacie vétérinaire, et l'environnement (installations classées pour la protection de l'environnement la faune sauvage captive). Dans ce cadre, le service a effectué près de 250 inspections.

Influenza aviaire hautement pathogène – IAHP



En 2022, le virus IAHP a continué à circuler dans tout le pays, y compris l'été.

Depuis la fin d'automne 2022, une recrudescence des cas est observée dans l'avifaune sauvage dans les zones humides de la région, tendant à une forte augmentation dans le courant de l'hiver.

En effet, l'intensité de cette crise sanitaire, ainsi que la quantité d'animaux contaminés dans l'avifaune sauvage, sont inédits comparativement aux crises précédentes.

Ces épisodes récurrents mobilisent fortement le service dans la mise en œuvre des mesures de gestion et leur suivi : définition de zones de contrôles temporaires autour du lieu de découverte des cadavres d'oiseaux sauvages ; renforcement des mesures de biosécurité destinées aux éleveurs ; communication auprès des partenaires, mairies et grand public.

Compte tenu de la persistance de la circulation du virus sur le territoire, il convient de rester vigilant. La surveillance en milieu naturel reste donc un point essentiel dont l'Office Français de la Biodiversité (OFB) est l'acteur principal en lien avec la DDPP et le laboratoire départemental.

Actions en faveur du bien-être animal

Le bien-être animal représente une préoccupation sociétale croissante, portée par de nombreuses associations, et constitue une priorité du Gouvernement, comme en atteste la loi visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les hommes, promulguée le 30 novembre 2021. Elle prévoit notamment la mise en œuvre d'un « *certificat d'engagement et de connaissances* », obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2022, pour les acquéreurs d'un animal de compagnie et pour les détenteurs d'équidés.

À noter que des situations avérées de maltraitance animale sont régulièrement signalées et nécessitent une intervention rapide, en lien avec les forces de l'ordre, pouvant aboutir à un retrait d'animaux sous l'autorité de Monsieur le procureur de la République. En 2022, 5 opérations de retrait d'animaux ont été menées, concernant essentiellement des animaux de compagnie détenus par des particuliers.

Mesures de soutien pour lutter contre l'abandon des animaux de compagnie

En matière de protection animale, le plan de relance « mesures 4Bbis » a été déployé, et fait suite au dispositif 4B mis en œuvre en 2021. Des aides ont été octroyées afin de participer aux campagnes de stérilisation des animaux de compagnie errants dans les communes de Meurthe-et-Moselle, et au financement de travaux et d'équipement des refuges d'animaux de compagnie, totalisant 51 700 euros à destination de trois projets retenus.

Installations classées pour la protection de l'environnement – ICPE

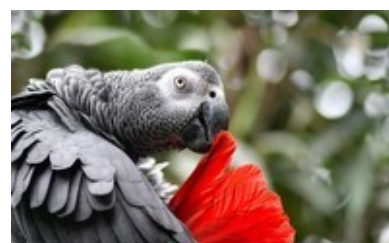
La majorité des élevages relève du régime de déclaration, seuil de classement le plus bas au sein de la nomenclature des ICPE, défini en fonction des effectifs d'animaux détenus. Seulement 51 relèvent des régimes de l'enregistrement ou de l'autorisation, correspondant aux seuils de classement les plus hauts au sein de la nomenclature.

En 2022, près de 100 dossiers ont été instruits, dont la majorité est liée à des demandes de permis de construire, et 9 inspections ont été effectuées, dont 2 inspections inter-services.

Faune sauvage captive

Le service veille aussi à la santé et au bien-être animal de la faune sauvage captive (FSC) et assure la protection de celle-ci. En 2022, le service a instruit 130 dossiers FSC pour lesquels 3 ont fait l'objet d'un refus. Le traitement de ces dossiers a donné lieu à l'octroi de 7 certificats de capacité dont 3 probatoires, 2 autorisations d'ouverture et 118 récépissés de déclaration.

Afin de vérifier les conditions de détentions, 18 journées de contrôles (48 contrôles / 91 déplacements) ont été réalisées chez les détenteurs, en partie avec l'Office Français de la Biodiversité.



Certification à l'exportation

Tout au long de l'année, la DDPP a veillé à assurer la continuité du service en matière de certification sanitaire à l'exportation. Ainsi, ont été délivrés :

- 360 certificats vétérinaires à l'exportation de denrées alimentaires d'origine animale ;
- 151 certificats à l'exportation pour des denrées alimentaires autres, sous forme dématérialisée via l'application TELECERTEX pour la quasi-totalité d'entre eux ;
- 450 certificats vétérinaires à l'exportation et aux échanges intracommunautaires d'animaux vivants, y compris les animaux de compagnie.

**DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT (DREAL)
UNITÉ DÉPARTEMENTALE
& service PRÉVENTION DES RISQUES ANTHROPIQUES
& service TRANSPORTS**

Directeur de la DREAL : Hervé VANLAER

Responsable de l'unité territoriale : Anne-Laure FUHRER

Direction déconcentrée de l'État en région, la DREAL Grand Est met en œuvre, sous l'autorité de la préfète de région et des préfets de départements, les politiques publiques du Ministère de la Transition Énergétique (MTE) et du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires. Plusieurs axes stratégiques structurent les interventions des agents de la DREAL, présents sur l'ensemble du territoire :

préparer l'avenir, en anticipant et accompagnant la transition écologique et énergétique face aux enjeux de préservation des ressources et du changement climatique ;

accompagner les territoires et leurs projets, en promouvant un aménagement et une mobilité durables adaptés aux enjeux et en particulier au caractère transfrontalier de la région ; être garants de la protection des citoyens vis-à-vis des risques naturels et technologiques, de la fluidité et de la sécurité de leurs déplacements, d'un environnement sain, avec la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité et des paysages ; répondre aux besoins fondamentaux de nos concitoyens en matière de logement, avec la construction d'un cadre de vie de qualité.

La DREAL Grand Est bénéficie d'une implantation opérationnelle sur 3 sites principaux (Châlons-en-Champagne, Strasbourg et son siège à Metz) où se répartissent un service et trois missions en charge des fonctions « supports » et des services à vocation technique disposant d'une compétence régionale.

Elle bénéficie également d'une implantation dans les départements au travers de huit unités départementales, dont deux bi-départementales. Elle s'engage au service du développement durable des territoires.

La prévention des risques anthropiques et miniers

Concernant les installations classées pour la protection de l'environnement

La mise en œuvre des orientations stratégiques pluriannuelles pour l'inspection des installations classées 2019-2022 s'est poursuivie en 2022, visant notamment une augmentation de la présence sur le terrain. Ainsi, plus de 176 inspections ont été réalisées, tant dans des installations autorisées, que dans des installations soumises à enregistrement, à déclaration ou non classées. Une attention particulière a été portée sur le contrôle du respect des prescriptions visant à :

-la surveillance des rejets des ICPE ;

-la limitation des prélèvements des ICPE lors de l'épisode de sécheresse ;

-la fiabilité et la performance des centres de tri transit et regroupements de déchets ;

-la maîtrise des risques accidentels, dans le voisinage des sites Seveso suite à l'accident de Rouen de septembre 2019 ;

-la réalisation des contrôles périodiques obligatoires dans les stations services.

De plus, les inspecteurs de la division de Nancy de l'unité départementale de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse ont terminé l'instruction de 3 dossiers de demande d'autorisation environnementale et de 5 dossiers de demandes d'enregistrement, en vue d'exploiter des installations classées pour la protection de l'environnement sur le territoire de Meurthe-et-Moselle.

L'inspection a notamment poursuivi l'instruction des dossiers de demande d'autorisation environnementale portant sur la décarbonation des soudières (SOLVAY et HUMENS) et contribué activement à l'instruction, dans des délais maîtrisés, des dossiers de modification des installations existantes, induits par le plan de relance et l'ajustement des projets récemment autorisés.

L'inspection s'est également investie dans les phases amont des projets, notamment à travers sa participation aux revues de projet du Pôle des Mutations Énergétiques piloté par la DDT et la Préfecture et à travers sa forte implication dans le projet CARBIOS à Longlaville.

Enfin, l'année 2022 a été marquée par la poursuite du déploiement du Guichet Unique Numérique (GUN). Dans le cadre du programme de transformation numérique de l'administration, le gouvernement a décidé dans ce cadre de mettre en place une téléprocédure, accessible via le site Service-public.fr, pour le dépôt et l'instruction des dossiers de demande d'enregistrement visant à simplifier et accélérer les démarches pour les porteurs de projet. Fin 2022, le volet concernant la téléprocédure pour les déclarations ICPE a été mis en ligne.

L'année 2023 sera marquée par la mise en œuvre des nouvelles orientations stratégiques pluriannuelles de l'inspection 2023-2026 et notamment :

- la poursuite de l'intensification de la présence terrain de l'Inspection afin d'atteindre d'ici fin 2023 l'objectif fixé par la ministre visant une augmentation de 50 % des actions de terrain (référence 2018) ;
- la maîtrise et la réduction des délais d'instruction des projets d'implantations ou d'extensions économiques, avec une attention particulière portée sur les projets visant à développer des énergies renouvelables.

Les actions de contrôle prioritaires pour l'année 2023 porteront sur :

- la maîtrise des risques accidentels suite aux retours d'expériences issus d'accidents nationaux ou régionaux récents : contrôles sur la gestion du retour d'expériences dans les établissements Seveso seuil Haut, contrôles sur la mise en œuvre des nouveaux textes réglementaires post-Rouen dans les entrepôts et sur les stockages de liquides inflammables (suites de l'incendie survenu dans les établissements Lubrizol et Normandie Logistique en septembre 2019), contrôles sur des ICPE ayant un risque potentiel d'effets domino de type "feu de forêt", et contrôles des dispositions visant à limiter les risques d'incompatibilité chimique lors des opérations de livraison ou de manipulation de produits chimiques dans les installations classées.
- la poursuite de l'action pluriannuelle visant à, d'une part, réévaluer la pertinence des prescriptions concernant les rejets dans les masses d'eau dégradées et, d'autre part, prescrire des mesures spécifiques pour les installations qui prélèvent dans des bassins sensibles à la sécheresse,
- des contrôles de la traçabilité et de l'acceptabilité des déchets dans les installations d'élimination puis contrôler des filières de valorisation des DEEE, déchets électroniques et électriques en fin de vie.

Concernant l'exploitation minière sur le bassin salifère,

Neuf concessions sont actives parmi lesquelles celles de La Sablonnière et de Lenoncourt ont fait respectivement l'objet d'une demande de prolongation et d'une demande conjointe de prolongation et d'extension ; l'instruction de ces demandes est achevée au niveau local et se poursuit au ministère en charge des mines. Les concessions de Saint-Nicolas, Rosières-aux-Salines, Dombasle II et la Madeleine II ont été fusionnées sous la concession de Malmeix et prolongées jusqu'au 31 décembre 2043 par décret du 26 avril 2022. Elle forme avec la concession de Cauroy la mine de Varangéville.

Par ailleurs, en ce qui concerne les procédures réglementaires prévues au titre du Code Minier, les faits marquants suivants peuvent être identifiés :

- Le dépôt par RHODIA CHIMIE du dossier actualisé relatif à la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers de la concession de La Madeleine ;
- La parution d'un arrêté prescrivant à la Saline d'Einville des mesures de police des mines suite à des chutes de toit de cavités survenues dans le nouveau champ d'exploitation du sel par dissolution de la concession de La Sablonnière ;
- Plusieurs dossiers d'arrêt de travaux miniers ont également été instruits permettant la mise en sécurité d'anciens sondages de dissolution du sel conduisant à une réduction des contraintes en matière d'urbanisme. A la suite de l'instruction du dossier de déclaration d'arrêt définitif de travaux miniers de la mine de Saint-Laurent Charmel à Einville-au-Jard, un arrêté préfectoral de sécurisation a été notifié à CSME leur imposant notamment de traiter les galeries de la mine afin de protéger les intérêts visés à l'article L.161-1 du code minier (sécurité, santé et salubrité publique ; solidité des édifices publics et privés ; espaces naturels, faune, flore...).CSME a engagé un recours au tribunal administratif demandant l'annulation de cet arrêté. La DREAL et la préfecture de Meurthe-et-Moselle ont transmis leur mémoire en réponse.
- Des inspections ciblées au titre de la police des mines sur les travaux miniers en cours d'exploitation ont été réalisées. Elles étaient ciblées sur le suivi des travaux des nouveaux champs d'exploitation et la mise en œuvre des mesures environnementales ainsi que sur la mise en place de barrages dans les galeries de la mine de Varangéville afin d'éviter une éventuelle entrée d'eau en direction des anciens quartiers et ainsi les protéger de l'effondrement.

Côté inspection du travail, une visite a été dédiée au bilan annuel des délégués mineurs.

En matière de risques miniers, l'année 2023 sera marquée par :

- le suivi du respect des prescriptions de l'AP du 26/11/2021 de sécurisation des anciens travaux miniers de la mine de Saint-Laurent-Charmel à Einville-au-Jard tant qu'un jugement n'est pas prononcé par le tribunal administratif ;
- le suivi du respect de l'arrêté préfectoral du 13 avril 2022 imposant à la Saline d'Einville des mesures de police des mines
- la finalisation de l'instruction du dossier d'arrêt de travaux de la Madeleine situé à proximité du quartier du Nid Malval (commune de Saint-Nicolas-de-Port) sur lequel plusieurs expropriations ont eu lieu par le passé ;
- la poursuite de la réflexion sur les aléas et les nouvelles règles de constructibilité au droit des anciens quartiers de la mine de Varangéville (contentieux en cours avec la mairie) ;
- la poursuite des contrôles de terrain, notamment sur la thématique de la maîtrise de la dissolution aussi bien dans le cadre des récentes autorisations de nouveaux champs d'exploitation (champs de Drouville et de Gellenoncourt pour CSME et pistes de Novacarb) que des anciens champs de sondage, ainsi que les mesures mises en œuvre dans le cadre des DADT ;
- le suivi de l'exploitation du champ de Gellenoncourt et le développement du plan d'eau associé ;

Le contexte

A la suite du débat public mené en 2015 et de la concertation publique locale de 2018-2019, la décision ministérielle du 28 juin 2019 (disponible sur www.a31bis.fr) a commandé :

- le démarrage des études préalables sur les secteurs nord (Richemont-frontière luxembourgeoise) et centre (section courante Frouard-Augny, échangeurs d'Hauconcourt et de Fey) du projet ;
- la mise en place d'une démarche multi-partenariale et multimodale sur le secteur sud (Toul-Dieulouard) pour étudier les solutions permettant de répondre aux enjeux de mobilité sur le secteur.

D'une part, sur le secteur centre, les études préalables sont toujours en cours et l'objectif de porter le projet à l'enquête publique à l'issue.

Le maître d'œuvre continue donc son travail sur un ensemble de sujet :

- la finalisation de l'état initial de l'étude d'impact : inventaires faune/flore, campagnes de mesures air et bruit, diagnostic paysager...
- le diagnostic de l'existant : analyse de l'infrastructure existante, recensement des ouvrages d'art, prévision de campagnes géotechniques, relevé de l'assainissement et des réseaux existants, diagnostic sécurité...
- la réalisation des études de trafic
- et les études de tracés permettant de définir les variantes.

D'autre part, la démarche multi-partenariale et multimodale sur le secteur sud (Toul-Dieulouard) pour étudier les solutions permettant de répondre aux enjeux de mobilité sur le secteur se poursuit. Une étude de trafic est en cours. Elle réunit les services techniques concernés de la Métropole, de la Multipôle Nancy Sud Lorraine, du Département, de la Région et de l'État. Un diagnostic des nombreuses connaissances déjà existantes a été réalisé avec l'appui de l'agence d'urbanisme de Nancy et un modèle de prévision de trafic a pu ainsi être élaboré par le CEREMA. Les services techniques étudient actuellement les aménagements à envisager pour améliorer la mobilité sur ce secteur en promouvant les transports en commun et en mettant à niveau l'infrastructure autoroutière.

Actions de l'État à souligner

Les études préalables à la déclaration d'utilité publique se sont poursuivies avec la définition des variantes techniques sur le secteur centre. Un comité de pilotage a été organisé en novembre 2022 pour partager les avancées des études.

L'étude de mobilité confiée au CEREMA et à l'agence d'urbanisme SCALEN a été lancée en 2022. De nombreux comités techniques ont été organisés pour associer les collectivités locales à la démarche.

De plus, de nombreux échanges et un comité de pilotage en novembre 2022 ont permis d'avancer sur la création d'un GIP qui aura vocation à porter l'ensemble des études à réaliser dans le secteur.

Chiffres clés

40 km : c'est la longueur de l'élargissement sur place sur le secteur centre.

80 000 : c'est le nombre de véhiculer/jour observé sur certaines sections.



Perspectives 2023

Pour le secteur centre : la finalisation des études préalables initiées en 2020 et une phase d'association des acteurs du territoire afin d'acter le tracé définitif via le choix des variantes préférentielles.

Pour le secteur sud : la création du GIP et le rendu de l'étude de mobilité permettant d'envisager les aménagements importants afin de mettre à niveau l'A31 autour de Nancy et d'acter les investissements pertinents en lien étroit avec les acteurs locaux.

Les transports

Concernant la sécurité des véhicules automobiles

Le contrôle technique est obligatoire pour les véhicules légers comme pour les véhicules lourds. Ce contrôle est réalisé, par délégation de service publique, dans des centres et par des contrôleurs techniques agréés par les préfets de département.

En 2022, toutes les actions de surveillance prévues en application des orientations ministérielles ont ainsi pu être menées par les services de l'État.

Dans le département de la Meurthe-et-Moselle, 75 installations de contrôle et 149 contrôleurs techniques sont agréés.

En 2022, 63 actions de contrôles ont été réalisées au sein des centres. 42 procédures de sanction administrative ont été engagées et ont abouti à 17 décisions de suspension ou de retrait des agréments des installations ou des contrôleurs, pour des durées s'échelonnant de quelques jours à plusieurs mois.

Concernant les homologations de véhicules

L'homologation ou la réception des véhicules est l'acte par lequel une autorité administrative de l'État atteste de la conformité du véhicule aux réglementations concernant les exigences techniques applicables, notamment pour la sécurité et les émissions. La délivrance de cet acte est indispensable à l'obtention du certificat d'immatriculation et à la commercialisation d'un véhicule. Les demandes d'homologation sont déposées en région, soit par les professionnels (constructeurs, transformateurs ou importateurs de véhicules), soit par des particuliers suite notamment à des modifications de leurs véhicules ou l'achat de véhicules importés non homologués dans les États Membres de l'Union Européenne.

En 2022, l'activité a été soutenue. La réduction du volume de demandes d'homologation de véhicules neufs, principalement portées par les professionnels, a largement été compensée par les demandes déposées par les particuliers pour des véhicules d'occasion en provenance de pays-tiers. Le nombre de dossiers déposés a ainsi augmenté de 10 %.

Concernant le contrôle routier

La politique de contrôles routiers s'inscrit dans un programme établi par la DREAL Grand Est en concertation avec les forces de l'ordre localement compétentes (gendarmerie, police nationale, douane française et douane luxembourgeoise).

Ainsi, en 2022 pour le département de Meurthe-et-Moselle, un total de 246 opérations de contrôle ont été menées au cours desquelles 1 261 véhicules (dont 106 véhicules de transport de marchandises dangereuses) ont été contrôlés.

223 véhicules (18%) ont été décelés en situation d'infraction. Le montant des paiements immédiats et consignations s'est élevé à 240 895 €.

Concernant le contrôle en entreprise

Les contrôles en entreprise de transport ont repris en 2022 après deux années de suspension pendant la crise sanitaire suite à une décision du ministère en charge des transports.

Pour le département de la Meurthe-et-Moselle en 2022, 38 contrôles en entreprise ont été menés portant sur les activités de transport de marchandises, de voyageurs ou de commissionnaire.

L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (UDAP)

Responsable de l'unité départementale : Éléonore HOLTZER
Directrice régionale : Christelle CREFF

Les missions générales du service

Sur l'ensemble de l'année 2022, l'équipe est en effectif complet (10 agents – 10 ETP) grâce au recrutement d'un architecte, agent contractuel, sur le poste d'ingénieur responsable du secteur sud du département. Cependant, la responsable de planification a été en *disponibilité* durant 5 mois et l'instructrice du secteur sud n'a pu assurer l'ensemble de ses missions à compter du mois de juillet pour raison de santé. De plus, à échéance courte, plusieurs vacances sont à prévoir en 2023.

Les missions de terrain ont pu reprendre cette année 2022, notamment les visites de surveillance de l'entretien des monuments historiques dans le cadre du futur bilan sanitaire quinquennal à produire pour mai 2023 et les permanences qui se tiennent dans les territoires aux côtés des services des collectivités. Les rendez-vous à l'UDAP ont également pu à nouveau être proposés au public du fait de la disparition complète des restrictions sanitaires. Le service reste avec un profil particulier car 2 agents sont placés en télétravail renforcé pour raison de santé mais sont dotés de tous les outils numériques pour les accompagner à rendre un service public de qualité.

Service déconcentré du Ministère de la Culture, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP), seul service de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à intervenir à l'échelle départementale, accompagne, expertise et contrôle toutes les interventions de nature à modifier les paysages urbains et ruraux en espaces protégés. Son action se développe à toutes les échelles, allant du détail architectural jusqu'au grand paysage (architecture, urbanisme et paysage).

Le département de Meurthe-et-Moselle compte 595 monuments historiques classés ou inscrits au titre du Code du Patrimoine, 33 architectures labellisées ACR, 38 sites classés ou inscrits au titre du Code de l'Environnement, 3 sites patrimoniaux remarquables (et 3 supplémentaires en cours de création), 1 PNR, 14 PVD, 7 ORT, 3 ACV et 2 biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce qui en fait un des départements du Grand Est les plus riches en termes de patrimoines. La ville de Nancy notamment est la quatrième ville de France en termes de nombre de monuments (259).

L'UDAP de Meurthe-et-Moselle est une des unités départementales la plus importante de la région Grand Est, de par la quantité d'avis émis et le nombre de ses monuments historiques et espaces protégés. Elle se place dans les 20 premières UDAP de France en termes de nombre d'avis émis.

Le contrôle et le conseil

- ✓ Veiller à l'application de la législation au titre des codes du patrimoine mais aussi de l'environnement et de l'urbanisme, notamment via les autorisations d'urbanisme et de travaux dans les espaces protégés (abords de monuments historiques, sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO) ;
- ✓ Conseiller les publics et les collectivités, en privilégiant le travail en amont ;
- ✓ Promouvoir une architecture et un aménagement urbain et paysager de qualité.

La conservation

- ✓ Participer à la veille sanitaire sur les monuments historiques inscrits et classés, et au contrôle scientifique et technique sur les autorisations de travaux sur les monuments ;
- ✓ Assurer l'expertise et le suivi des travaux d'entretien sur les monuments historiques inscrits et classés au titre des monuments historiques, ainsi que la gestion des dossiers de demande de subventions d'entretien ;
- ✓ Assurer les missions de conservateur des monuments appartenant au Ministère de la Culture (Cathédrale et Hôtel Ferraris à Nancy) et de responsable unique de sécurité pour la Cathédrale.

L'expertise

- ✓ Accompagner techniquement les procédures d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme en tant que personne publique associée ;
- ✓ Accompagner techniquement les projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine, y compris non protégés, notamment sur les projets financés en partie par la Fondation du Patrimoine et la Région ;
- ✓ Apporter une expertise en matière d'architecture contemporaine de qualité ;
- ✓ Participer à l'avis du Préfet pour l'intégration paysagère des dossiers éoliens, photovoltaïques et des installations classées.

L'information

- ✓ Accueillir et informer les demandeurs aussi bien particuliers que professionnels, ou collectivités et associations ;
- ✓ Réaliser des actions de sensibilisation (réunions publiques, interventions en milieu scolaire, universitaire et associatif).

Les données marquantes de l'année

Les Avis ADS en espaces protégés

Dans le cadre de l'amélioration du traitement des autorisations de travaux en espace protégé, engagée par le Ministère depuis 2010, l'UDAP s'est attachée à répondre dans les délais qui lui étaient impartis à l'ensemble des autorisations d'urbanisme portant sur des travaux dans les espaces protégés du département.

Le délai moyen de traitement, pour les plus de 6 680 dossiers reçus, est de 22 jours, ce qui représente 0,50 jour de plus qu'en 2021, et correspond à l'objectif national fixé par le Ministère de la Culture.

La diminution du nombre de dossiers à traiter par le service, à effectif mis à mal par rapport à 2021, a été de 11 %. Il est cependant délicat de donner des statistiques fiables du fait de la double instruction papier et dématérialisée de certains dossiers et d'un comptage différencié des consultations préalables par rapport aux années antérieures. Pour mémoire, en 2021, l'augmentation du nombre de dossiers par rapport à 2020 était de +30%, et en 2020 +15 % par rapport à 2019. On note l'aplanissement le phénomène de saturation qui s'était mis en place depuis 2018. Cette diminution peut être imputée à un contexte global du fait de la Guerre en Ukraine, des blocages et spéculations qui ont suivi (l'augmentation des délais de chantier et d'approvisionnement, augmentation des prix, incertitudes sur les livraisons, attentisme des commendants).

De plus, l'année 2022 a été marquée par la mise en place de la dématérialisation des autorisations de travaux qui a rencontré un certain nombre de dysfonctionnements se

répercutant sur le traitement des dossiers. Les alertes formulées par les UDAP dès 2021 donnent encore lieu aujourd'hui à des paquets d'améliorations des interfaces de traitement et des méthodes partenariales avec les collectivités. Cependant, 10 % de dossiers ont reçu un avis tacite favorable du fait des difficultés rencontrées, ce qui crée des précédents sur le territoire .

Le maintien d'une politique de sensibilisation et de conseil en matière de qualité architecturale et de développement durable dans les espaces protégés

L'UDAP constitue un véritable service de terrain, proche des citoyens. En effet, plus de 30% du temps de travail des instructeurs et responsables sont consacrés à la rencontre des porteurs de projets et au suivi des dossiers sur le terrain (176 rendez-vous à l'extérieur, hors « permanences »).

Comme les années précédentes, le service a eu la volonté de se rapprocher des citoyens et des élus dans la gestion des autorisations du droit des sols en organisant les coordinations « *architecture et patrimoine* » ou « *permanences* ». Leur fréquence varie selon le nombre de demandes et la taille de la commune. Elles peuvent donc être trimestrielles, mensuelles ou hebdomadaires. Chacune permet de traiter de 6 à 8 dossiers par permanence et également d'échanger sur les projets communaux, en lien avec les élus et les services instructeurs.

Dans l'année, 174 permanences ont été tenues à Nancy, Lunéville, Toul, Baccarat, Briey, Longwy, Pont-à-Mousson, ainsi qu'à la communauté de communes du Chardon Lorrain à Thiaucourt.

En outre, deux à trois demi-journées par semaine sont réservées pour un accueil des demandeurs au service (132 rendez-vous à l'UDAP ou en visioconférence en 2022). L'accueil physique a été complété par l'accueil en visioconférence depuis la crise COVID. Au total, ce sont près de 1200 dossiers qui ont pu être examinés en amont d'un dépôt d'autorisation de travaux ou pour permettre de trouver des mesures compensatoires permettant de régulariser des travaux déjà effectués afin d'éviter une procédure judiciaire.

La gestion du « guichet unique » des autorisations de travaux sur des MH (Monuments Historiques) en 2022

MH autorisations de travaux : 51 dossiers

Autorisations sur MH classés : 15 dossiers

Autorisations temporaires sur MH classés : 2 dossiers

Permis de construire sur MH inscrits : 34 dossiers

La surveillance de l'état sanitaire des monuments historiques et travaux d'entretien des édifices protégés

En 2022, l'UDAP a suivi 20 projets de travaux d'entretien et a subventionné 21 opérations (cf. tableau 1) et réalisé environ 70 visites de chantier.

Dans le cadre de ses missions de conservation des édifices appartenant à l'État et affectés au Ministère de la Culture (Cathédrale de Nancy et Hôtel Ferraris) : l'UDAP a engagé des travaux pour une somme de 89 076,40 € en 2022 pour la réalisation de travaux de fonctionnement. (cf. tableau 2).

Tableau 1 - Travaux d'entretien sur monuments historiques inscrits et classés – Dépenses fonctionnement 2022

Commune	Édifice	Nature des travaux	Montant total des travaux	Montant subvention UDAP / DRAC
BLENOD-LES-TOUL	Eglise Saint-Médard	Réfection enduit sacristie	8 298,00 €	4 149,00 €
BULLIGNY	Domaine Tuméjus	Réfection enduit murets formant hémicycle	2 748,00 €	687,00 €
CONS-LA-GRANDVILLE	Château	Entretien remparts	40 464,00 €	20 232,00 €
CONS-LA-GRANDVILLE	Château	Entretien couvertures	36 764,00 €	18 372,00 €
FLEVILLE-DEVANT-NANCY	Château	Entretien couvertures de l'Orangerie et des écuries	13 900,00 €	6 949,82 €
FLEVILLE-DEVANT-NANCY	Château	Dépigeonnage – dératissage	3 960,00 €	1 980,00 €
FLIN	Eglise Saint-Martin	Recherche décors peints et réfection enduits	6 280,00 €	1 570,00 €
HAUSSONVILLE	Château	Entretien couverture corps de logis	24 855,60 €	11 185,02 €
LONGWY	Enceinte Vauban	Débroussaillage – dévégétalisation remparts	50 000,00 €	25 000,00 €
LUPCOURT	Domaine du château	Traitement contre mэрule	30 894,33 €	7 723,58 €
NANCY	77 avenue du Général Leclerc	Menuiseries (1 ^{er} étage)	29 798,00 €	5 959,00 €
NANCY	29 place Carrière	Menuiseries (2 ^e étage)	13 740,00 €	3 435,00 €
NANCY	Maison des Sœurs Macarons	Menuiseries (volets – fenêtres) – réfection jambage en pierre (côtés cour et rue)	19 945,00 €	4 986,00 €
NANCY	Maison Weysenburger	Réfection 11 volets	18 458,00 €	7 419,00 €
SAINT-NICOLAS-DE-PORT	Basilique Saint-Nicolas	Entretien toitures, chéneaux et gouttières	16 666,67 €	8 333,00 €
TOUL	Cathédrale	Entretien chéneaux	13 105,92 €	6 552,96 €
TOUL	Eglise Saint-Gengoult	Entretien chéneaux	6 502,50 €	3 251,25 €
TOUL	Evêché	Réfection jambage porche entrée du parc	4 747,00 €	2 373,50 €
TOUL	Evêché	Réparation toitures de l'Hôtel de Ville	9 380,50 €	4 690,25 €
VILLE-AU-VAL	Château	Couvertures tour Sud Ouest	1 000,00 €	500,00 €
XAMMES	Eglise Saint-Clément	Réfection 2 cadrans	2 300,00 €	1 150,00 €
		MONTANT TOTAL – 2022 (fonctionnement) extractions AGRÉGÉE + UDAP	353 807,52 €	146 498,38 €

Tableau 2 - Travaux d'entretien sur monuments historiques appartenant à l'État en 2022

Commune	Édifice MH appartenant à l'État	Nature des travaux	Montant (TTC)
NANCY	Cathédrale		88 000,00 €
NANCY	Hôtel Ferraris		1 076,40 €
		MONTANT TOTAL ENTRETIEN 2022 / MH Etat	89 076,40 €

Le conseil et l'expertise rendus aux élus municipaux dans le cadre des élaborations des projets de territoire

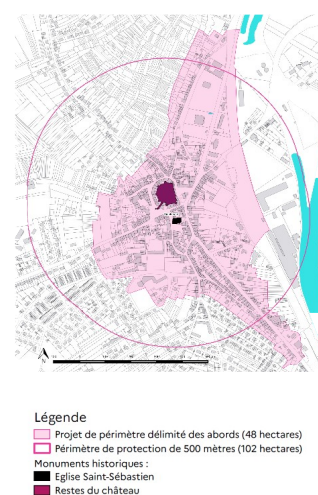
L'UDAP conseille les collectivités pour la prise en compte du patrimoine dans leur projet de territoire, et plus particulièrement à l'occasion de l'élaboration de leur plan local d'urbanisme ou plan local d'urbanisme intercommunal.

Le service intervient dans certaines réunions de travail pour accompagner les élus sur des thématiques telles que la qualité du cadre de vie, la prise en compte des patrimoines, ou des aspects plus techniques comme les orientations d'aménagement, le règlement écrit ou graphique pour favoriser la cohérence urbaine. Depuis 2016, de plus en plus d'établissements publics de coopération intercommunale prescrivent l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cette démarche demande un accompagnement particulier tout au long de l'élaboration du document d'urbanisme. A ce titre, l'UDAP a notamment accompagné la Métropole du Grand Nancy dans l'élaboration d'une étude pour la protection et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager.

Le travail partenarial, mis en place avec les collectivités pour les PLU et PLUi, est souvent l'occasion pour l'UDAP de proposer la mise en œuvre de périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques, afin de travailler avec les collectivités sur la complémentarité des outils (règlement du PLU / servitude des abords de monument historique). Ainsi, en 2022, 1 PDA (concernant les abords de 2 monuments historiques), réalisé en interne, a été approuvé par arrêté de la Préfète de région, et 28 PDA sont prêts à être soumis à l'enquête publique conjointement avec le document d'urbanisme correspondant.

Exemple du PDA de Dieulouard

Jusque-là, la superficie des espaces protégés s'élevait à 102 hectares sur ce territoire. À la suite de cette procédure, la superficie des espaces protégés a été réduite à 48 hectares pour cibler les espaces qui participent réellement à l'environnement des monuments historiques. En effet, ce PDA cible les enjeux historiques, urbains et paysagers, en ne maintenant dans les périmètres que les immeubles ou ensemble d'immeubles qui forment avec les monuments historiques un ensemble cohérent et/ou qui sont susceptibles de contribuer à leur mise en valeur.



Les dossiers particulièrement importants (liste non exhaustive)

La modification du site patrimonial remarquable (SPR) de Nancy :

En tant qu'espaces protégés, les sites patrimoniaux remarquables ont pour objectif de protéger le patrimoine des destructions ou des restaurations inadaptées, tout en favorisant sa mise en valeur et son évolution harmonieuse. Les travaux d'aménagement, de réhabilitation ou de construction entrepris dans le périmètre du SPR doivent respecter les règles établies par le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). Ce document d'urbanisme fixe, parcelle par parcelle, les règles et prescriptions de valorisation des bâtiments (intérieurs et extérieurs) et des espaces publics. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Métropole, cofinancée pour moitié par les collectivités, la Métropole du Grand Nancy, Ville de Nancy et la DRAC.

En tant qu'acteur incontournable de la protection du patrimoine, l'UDAP accompagne l'évolution du SPR, dans le cadre des autorisations de travaux et des travaux d'élaboration relatifs au plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

Les modifications à apporter au PSMV ont été approuvées en commission locale (CLSPR) le 16 mai 2022 et soumises à une enquête publique qui s'est déroulée du 20 juin au 13 juillet 2022. Le document a été approuvé par Monsieur le Préfet de département le 22 novembre 2022.

Pôle d'appui aux mutations énergétiques :

L'UDAP a participé à la création du pôle d'appui aux mutations énergétiques, initiée par la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, pour accompagner les collectivités et les porteurs de projets souhaitant développer des parcs éoliens ou photovoltaïques, sur le département. Cette nouvelle instance permet notamment d'attirer l'attention des porteurs de projets sur les sensibilités, voire les points bloquants, relevés par les services de l'État et ses partenaires en amont du dépôt d'une demande d'autorisation.

Les opérations Centre-bourg, Petites villes de demain (PVD) et Cœur de ville (ACV) :

Baccarat, Badonviller / Blâmont / Cirey-sur-Vezouze et Saint-Nicolas-de-Port / Varangéville / Dombasle-sur-Meurthe, ont été retenues en Meurthe-et-Moselle dans le cadre de ces opérations Centre bourg / Bourg centre. L'UDAP a participé à l'ensemble des séminaires dédiés.

En complément des projets actions cœur de ville, certaines communes, plus petites, bénéficient d'un accompagnement au niveau local pour les redynamiser dans le cadre des projets PVD (Dieulouard, Longuyon, Val de Briey). L'UDAP participe à ces démarches partenariales, qui ont notamment permis l'élaboration de plans d'actions. Ce suivi se traduit par exemple en 2022 par :

- Accompagnement des projets de l'îlot de l'Imagerie et du projet de restructuration de la Sute à Pont-à-Mousson,
- Accompagnement du projet de découverte de la Chiers à Longwy/parc des Récollets, suivi du chantier, et des travaux d'aménagement de la Crusnes à Longuyon,
- Accompagnement de la résidence d'architectes à Dieulouard.

Le projet de création d'un site patrimonial remarquable à Cons-la-Grandville, Longwy et Toul :

Au vu de la richesse et de la diversité du patrimoine urbain, paysager et architectural, la création d'un espace protégé permettant la préservation et la valorisation de ces trois territoires a été programmée en 2022-23. Le bureau d'étude De Reave et Decrok a été recruté en fin 2022 pour la phase 1 de définition du SPR de Toul.

Le projet du Musée lorrain à Nancy :

Les services de la DRAC s'attachent à accompagner financièrement et techniquement le bon déroulement de ce projet dont le chantier en est aux opérations d'investigations et de préparation.

Un report, après le printemps 2023, pour la présentation du permis de construire modifié et pour la publication des appels d'offres relatives aux marchés de travaux a été demandé fin 2022 par la ville de Nancy en raison de la crise financière des matériaux et de l'indisponibilité des opérateurs les plus en pointe en termes de travaux en sous-sol.

Le projet du Grand Nancy Thermal :

L'UDAP a suivi mensuellement le chantier pour la restauration, requalification et extension du site de Nancy Thermal. La demande de protection pour les parties historiques de l'ensemble, en intégrant la dimension du projet en cours, a donné lieu, après le dépôt et l'instruction du PC, à une protection au titre des monuments historiques signée en 2021 par la Préfète de Région. Le chantier est achevé depuis décembre 2022, cependant un second diagnostic patrimonial sera effectué en 2023 par un architecte du patrimoine missionné par la Métropole suite à une décision du tribunal administratif de Nancy, après recours de l'association *Le Bien Commun* dans le cadre d'une médiation.

La rénovation de la Caserne Thiry à Nancy :

L'UDAP a participé à la procédure de recrutement de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Caserne Thiry afin d'y installer la future Cité Administrative. La procédure de marché global de performance s'est achevée fin 2021. L'UDAP avait, lors de cette procédure, produit un rapport défavorable à la démolition des planchers et refends. Le chantier a démarré en 2022 par les démolitions intérieures qui ont nécessité une modification du PSMV, afin d'en garantir la conformité. Un conseil scientifique et technique se réunit régulièrement sur ce sujet.

La collaboration avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy (ENSAN) :

Les villes de Pont-à-Mousson et Vézelize ont conventionné avec l'ENSAN pour proposer des pistes de réflexion sur la requalification de sites majeurs. L'UDAP encourage cette démarche en participant au cahier des charges, à l'encadrement et à la correction des projets des étudiants. La même démarche sera initiée en 2023 avec d'autres villes PVD. L'UDAP répond aussi présent pour les séminaires portant sur la diversification des parcours professionnels des jeunes architectes.

Le bilan et les perspectives

L'UDAP sera cette année encore en première ligne pour l'accompagnement des collectivités, des particuliers et des propriétaires de monuments historiques vers les démarches en ligne poursuivant sa forte implication dans la Démat'ADS et maintenant Démarches Simplifiées.

Les projets suivants, d'importance et en cours, se poursuivront en 2023 et sont certainement les futurs projets à enjeux pour les années à venir :

- La Cité Administrative prenant place dans la Caserne Thiry dont la phase travaux a débuté depuis 2022, accompagnée du projet de Restaurant Inter-Administratif, et des études concernant l'écoquartier venant remplacer l'actuelle Cité Administrative en lien avec le Parc de la Pépinière,
- Le Musée lorrain dont le nouveau permis de construire sera déposé au printemps,
- La requalification de la Porte de la Citadelle et de l'ancien site du rectorat de Nancy dans le cadre d'une cession par l'État,
- Le projet de pôle multiculturel de Nancy (dans l'ancienne Faculté de Pharmacie ou au moins sa requalification), allant de pair avec celui de l'actuel site du Ballet,
- La réutilisation du site d'Alstom pour la future Cité Judiciaire et le réemploi de son ancien site,
- La définition du SPR de Toul dont la phase 1 est prévue pour durer 18 mois,
- La définition de 12 PDA sur la Métropole du Grand Nancy en accompagnement du nouveau PLUiH,
- L'application du plan de gestion du bien UNESCO de Nancy finalisé en 2022, avec les célébrations de l'année anniversaire des 40 ans du Bien en 2023,
- L'UDAP accompagnera la mise en place du plan de relance, des contrats de relance et de transition énergétique (8 contrats sur le département), notamment en participant au PAME et au nouveau ScoT SUD.

Répartition des missions

Secteurs :

Nancy : Éléonore HOLTZER avec Philippe DONO

Centre : Éléonore HOLTZER avec Béatrice MARCILLAUD

Nord : Grégoire OTT avec Carole KOBIS

Sud : Geoffrey JAGELE avec N.N.

Thématiques :

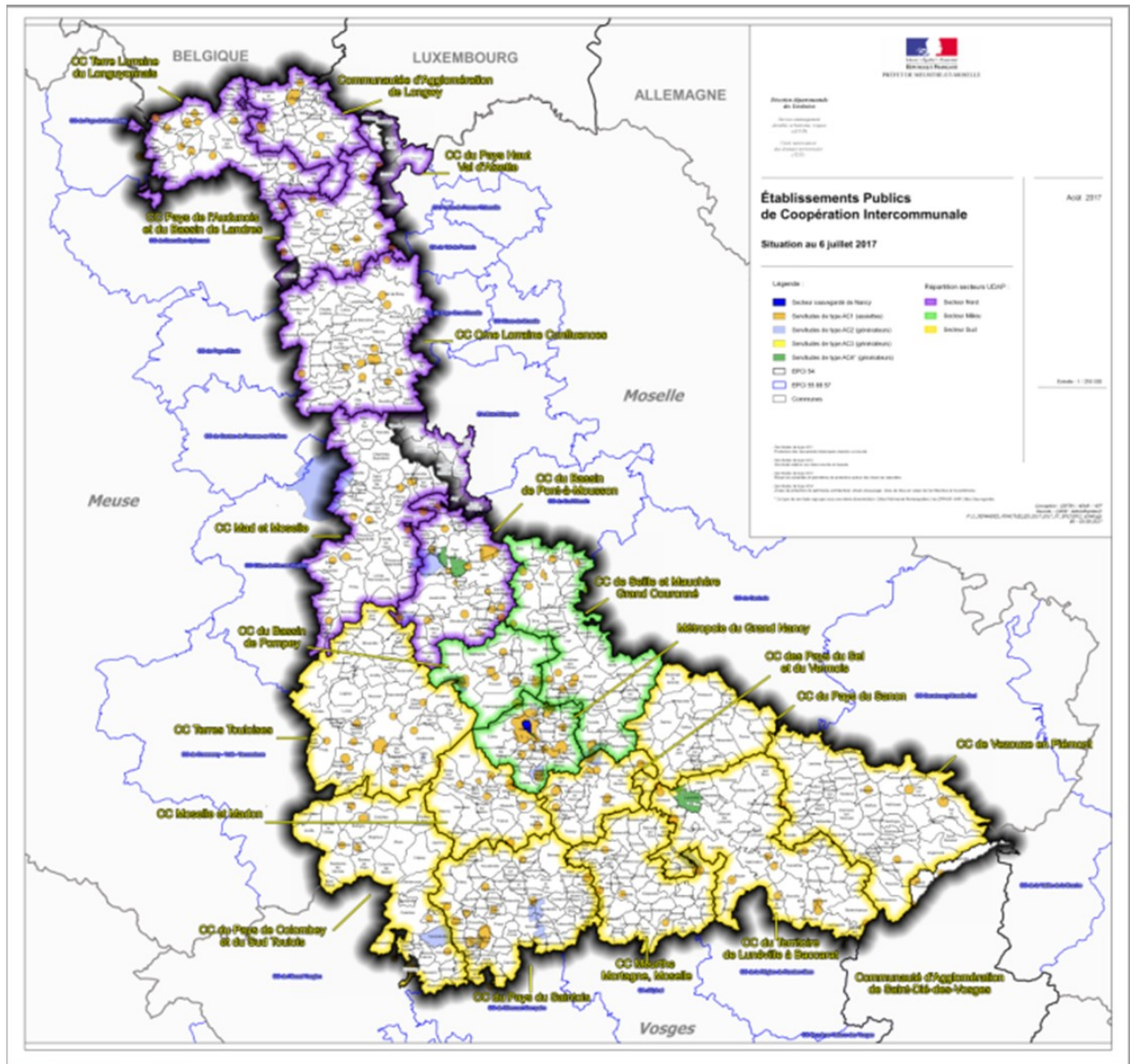
Contentieux : Philippe DONO

Monuments historiques : Éléonore HOLTZER, Béatrice MARCILLAUD et Jean-Claude BASTIEN

Planification : Sandrine CHASSARD

Administration – Assistante de prévention : Isabelle MATHIEU

Cartographie des secteurs – Répartition et espaces protégés de Meurthe-et-Moselle



LA DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES EST

Directeur : Thierry RUBECK (par intérim)

La DIR Est - Direction Interdépartementale des Routes Est créée par arrêté interministériel du 26 mai 2006 est un service déconcentré du Ministère chargé des Transports. Son réseau routier s'étend sur 2 régions (Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, en partie), sur 10 départements et compte 1 340 km de routes nationales et autoroutes non concédées (hors bretelles).

Les faits marquants de l'année 2022

Réfection de chaussées

Environ 8,5 M€ ont été consacrés aux opérations lourdes de réfection de chaussée en Meurthe-et-Moselle :

L'A31 :

- deux opérations dans le sens Nancy vers Metz, entre les communes de Custines et Atton, soit 6,5 km, pour un montant total d'environ 2,75 M€

L'A330 :

- une opération de 5,4 km entre Houdemont et Richardménil, pour un budget de 3 M€

La RN59 :

- deux opérations de 3 km dans chaque sens de circulation au niveau de Baccarat, soit 6 km au total, pour un budget de 1,2 M€

La RN52 :

- une opération de 3 km au niveau de Villers-la-Montagne pour un budget de 1,11 M€
- une opération de 2,3 km au niveau de Crusnes pour un montant de 400 000 €

Sécurité des agents

L'année 2022 a été marquée en Meurthe-et-Moselle par plusieurs accidents, en l'occurrence des véhicules de la DIR Est violemment percutés par des usagers. Aucun agent n'a été blessé physiquement, mais des conséquences psychologiques sont observées.

Les dépôts de plainte contre des usagers auteurs de mêmes faits en 2020 a abouti en 2022 à des condamnations par le tribunal de Nancy à des peines sévères d'emprisonnement avec sursis. La DIR Est a communiqué sur ces sanctions pour inciter les usagers à plus de vigilance sur la route.

Un radar de chantier a été implanté pendant plusieurs mois sur l'A31, sur une opération de la DIR Est, afin de garantir le respect des limitations de vitesse et améliorer la sécurité des ouvriers.

Rénovation d'ouvrages d'art

Les viaducs de Belleville et Autreville, sur l'A31, font l'objet de travaux de grande ampleur se déroulant sur plusieurs années.

En 2022, près de 17 M€ ont été investis au total sur ces deux ouvrages d'art.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Directeur : Colonel Hors Classe Jérôme PETITPOISSON

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Meurthe-et-Moselle est composé de 2536 agents au 31/12/2022, répartis sur le site de l'État-major, du centre technique et logistique et dans les 68 centres d'incendie et de secours :

- 528 sapeurs-pompiers professionnels,
- 1911 sapeurs-pompiers volontaires,
- 97 personnels administratifs et techniques spécialisés.

Activité opérationnelle

Les sapeurs-pompiers Meurthe-et-Mosellans ont réalisé 47 101 interventions en 2022 soit 129 interventions par jour, ce qui correspond à une augmentation de 7,4 % (+ 3234 interventions) par rapport à l'année précédente. C'est ainsi 38 017 victimes qui ont été secourues pas les sapeurs-pompiers.

Cette recrudescence d'interventions est en partie liée à la sécheresse et à la canicule qui ont touché notre pays en 2022 et engendrées de très nombreux feux de végétaux. La hausse du nombre d'interventions est également due à l'assouplissement des règles liées à la COVID19 desquelles s'en est suivi une pleine reprise des activités humaines qui s'accompagne naturellement d'un accroissement du nombre d'interventions pour secours à personne. En la matière, il est intéressant de noter que le travail interservices relatif aux carences ambulancières continue de porter ses fruits avec un nombre d'interventions en diminution (33% de ce qu'il était il y a 3 ans).

Pour chaque nature d'intervention, les nombres d'interventions 2022 et les variations par rapport à l'année passée sont les suivants :

- secours à personne : 38 038 soit + 6.6 %
- incendie: 3315 soit + 22 %
- accidents de voie publique : 2357 soit +1,8 %
- opérations diverses : 2695 soit - 12,5 %
- risques technologiques : 696 soit + 8,2 %

Parmi les interventions marquantes de l'année, on peut noter plus particulièrement :

- Plusieurs violents orages sur le département qui ont nécessité 4 activations de la procédure interventions à caractère multiple,
- 350 feux de végétaux (essentiellement en période caniculaire ou de sécheresse),
- Feu d'habitation et d'écurie à Preutin-Higny le 13 mars,
- Feu de l'ancien centre commercial « Les Tamaris » à Nancy le 3 mai,
- Feu de caves dans un immeuble d'habitation à Essey-les-Nancy, le 29 octobre,
- Feu de bâtiment de stockage d'un magasin Aubade à Pont à Mousson le 13 décembre.



Le SDIS a également contribué au cours de cette année à :

- Un renfort au profit du SDIS du Bas-Rhin dans le cadre d'un feu de scierie,
- L'envoi de 2 convois de matériels de sécurité civile à destination de l'Ukraine,
- Une mission d'expertise et de conseil en matière de gestion des produits dangereux au Kosovo,
- Une mission de coordination et de planification de l'accueil des réfugiés Ukrainiens aux cotés de la république de Moldavie.

Saison feux de forêts

Longue sécheresse, canicule à répétition et vents forts sont les paramètres clés de cet été hors normes pour les feux de forêts et d'espaces naturels. Notre département a été épargné par les sinistres d'ampleur mais le nombre de feux de végétation s'est avéré particulièrement élevé avec pas moins de 350 feux de végétation dont 2 feux de forêt. Grâce à l'attaque massive et au partenariat avec la chambre d'agriculture, les superficies brûlées ont été limitées.



La chambre d'agriculture communique ainsi préventivement aux exploitants agricoles des mesures génériques visant à réduire le nombre de départs de feux. En parallèle, elle fournit au SDIS une synthèse de l'état d'avancée des récoltes et transmet aux agriculteurs, les mesures à mettre en œuvre pour la journée à venir. Ces échanges semblent prolifiques puisque 50 interventions pour feux de chaumes ou de récoltes se sont produits cette année contre 93 en 2019.

Lors des périodes les plus critiques, des arrêtés préfectoraux sont venus compléter ponctuellement les mesures ci-dessus en interdisant les travaux agricoles motorisés, les activités de fauchage mécanisées sur les bords des routes, la circulation motorisée ainsi que les activités de travaux en forêt.

Focus sur les renforts extra-départementaux

Plusieurs départements français ont été touchés par des sinistres particulièrement étendus notamment la Gironde qui a vu plus de 20 000 hectares de forêt partir en fumée mais également le Finistère, le Morbihan, le Maine-et-Loire, des régions pourtant moins habituées aux feux importants. Plus proche de nous, ce sont des feux sans précédents qui ont eu lieu dans le Jura (plus de 1 000 hectares brûlés en 3 jours) nécessitant l'appui des moyens aériens nationaux pour plus de 300 largages. Le département des Vosges a quant à lui subi plus de 80 départs de feux au cours de l'été totalisant plus de 150 hectares brûlés. Là aussi, 191 largages sont venus appuyer l'action des personnels au sol.

Face à cette situation jamais rencontrée de mémoire de pompier, le SDIS54 a apporté son soutien aux départements touchés.

Tout d'abord, dans le cadre des renforts nationaux en participant à la colonne Bravo qui cumulera un engagement de près de 4 semaines au profit du département de la Gironde, réalisant de nombreuses lignes d'appui ou défense de points sensibles permettant ainsi de préserver de nombreuses habitations.

Le SDIS54 a renforcé ensuite ses voisins vosgiens en engageant un GIFF (Groupe d'intervention Feux de Forêts) et demi soit 6 CCF (Camion Citerne Feu de forêt) au plus fort de leur sollicitation opérationnelle. Engagé sur l'avant du flanc gauche du feu du Ménil, ils ont ainsi pu contenir la progression du feu.

Au total au cours de la saison, ce sont plus de 120 spécialistes feu de forêt qui ont été engagés hors du département pour prêter main forte à nos collègues.

Après cette saison dramatique, une cérémonie de remerciements s'est tenue en préfecture le 1^{er} décembre, l'occasion pour monsieur le Préfet de souligner l'engagement sans faille de tous les personnels qui ont œuvré de longues heures dans des conditions rendues difficiles par les températures caniculaires et sur des terrains escarpés. Au cours de cette cérémonie, 42 récompenses ont été remises pour les personnels s'étant particulièrement illustrés (dont 6 médailles pour acte de courage et dévouement échelon bronze).



Activité de prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

- La Sous-Commission Départementale (SCD) s'est réunie 16 fois en formation plénière et a étudié 938 dossiers d'autorisation de construire ou d'aménager un ERP, IGH, ou EP,
- Les 4 commissions d'arrondissement (CSA) se sont réunies 41 fois en plénière et ont traité 473 dossiers,
- Les prévisionnistes ont effectué 684 visites périodiques, 9 visites sur demande, 37 visites de levée d'avis défavorable, 171 visites de réception et 3 visites pour reclassement d'établissements.

Les exercices

L'allègement des contraintes liées à la COVID19 a permis au SDIS de reprendre les exercices de grande ampleur, à savoir pour 2022 :

- 2 exercices ORSEC NOVI : explosion à la BA133, accident de bus à Chambley,
- 1 exercice de cadre NOVI : mouvement de foule stade Picot à Nancy,
- 2 exercices « grand feu » établissement industriel CHIMIREC à Domjevin, cathédrale de Nancy,
- 1 exercice « menace terroriste/ GREX » à Frouard.

Focus sur l'exercice incendie de la Cathédrale



Un exercice de sécurité civile a été organisé par le SDIS54 le 19 octobre 2022 à la cathédrale Notre-Dame-de-l'Annonciation à Nancy. Il a mobilisé 50 Sapeurs-Pompiers et 15 engins, la Préfecture, la DRAC, la police nationale et municipale. Le scénario qui prévoyait un feu en développement dans le comble principal de l'édifice a permis d'une part de tester la stratégie opérationnelle particulière sur ce type d'établissement avec la mise en œuvre des moyens aériens dans un environnement urbain très dense et d'autre part d'éprouver le nouveau

Plan de Sauvegarde des Oeuvres (PSO) rédigé par la DRAC et fixant les priorités en matière de préservation des œuvres.

Deux drones ont également été utilisés au cours de l'opération facilitant la prise de décision du commandant des opérations de secours et l'analyse de la zone d'intervention et des enjeux.

Les gestes qui sauvent

Engagé dans ce dispositif de formation depuis plusieurs années, le SDIS a participé à la sensibilisation des collégiens du département en formant 1846 jeunes (soit environ 6% des collégiens du département entre janvier et juin). 17 sessions ont également eu lieu à destination du grand public soit 683 personnes formées.

Contributions du SDIS54 à la coopération Européenne

Focus sur le mécanisme européen de protection civile

La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises participe depuis le 4 mars 2022 à la coordination et à la planification de l'accueil des réfugiés ukrainiens aux côtés de la République de Moldavie, une manœuvre lancée dans le cadre du Mécanisme européen de Protection Civile (MPCU). Un cadre du SDIS54 a intégré l'équipe de 7 experts partie en mission pour trois semaines sur le territoire stratégique de la Moldavie.

Il a tenu la double fonction d'expert en management des systèmes d'informations et de spécialiste des risques NRBC-e (Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique et explosif). Chargé du renseignement toutes sources confondues, sa mission consistait à traduire les informations en données opérationnelles aux côtés de l'expert opérations (réalisation d'infographies, briefings aux chefs de modules). Il était en charge de la traçabilité des missions, des rapports quotidiens à l'ERCC (le centre opérationnel de Bruxelles) et de l'analyse des risques NRBC.

Cette mission à l'intensité exceptionnelle a permis notamment d'établir un poste de commandement centralisé au sein du Ministère des situations exceptionnelles, un plan de coordination de l'aide internationale et de fiabiliser la ressource électrique des établissements névralgiques moldaves et de la région ukrainienne d'Odessa. Un plan de gestion des flux de réfugiés avec la création ou l'installation de camps a aussi été établi ainsi qu'un corridor et un pont aérien entre l'Ukraine et l'Union Européenne.

Focus sur la mission au KOSOVO

Après une première mission généraliste d'experts de la sécurité civile en 2021 au Kosovo, une seconde mission « gestion des matières dangereuses » a été proposée par la *direction générale de la sécurité civile*. Le Conseiller Technique Départemental en Risque Chimique du SDIS54 s'est rendu du 6 au 12 novembre 2022 à PRISTINA, capitale du KOSOVO.

Accompagné d'un pharmacien d'un autre SDIS, il a rencontré les différents responsables et acteurs dans la gestion du risque technologique : l'Emergency Management Agency (sécurité civile), la Kosovo Security Force (armée) et des sapeurs-pompiers communaux. Des échanges riches suivis de propositions basées sur le modèle français ont été faites et pourraient se poursuivre par des actions de coopération dans le domaine de la formation en risques technologiques.



Focus sur la convention binationale d'assistance mutuelle avec la province belge de Luxembourg et le Corps grand-ducal d'incendie et de secours

Au cours de l'année, le SDIS54 a accueilli les autorités administratives Belges en charge des services de secours de la province de Luxembourg pour officialiser le cadre de leur collaboration dans une convention binationale visant notamment à moderniser la couverture des secours de la lisière transfrontalière entre la province de Luxembourg et la Meurthe-et-Moselle. Elle permettra désormais aux sapeurs-pompiers Belges et Meurthe-et-Mosellans d'assurer ensemble la couverture des secours quotidiens sur ce secteur. Cette année, une convention similaire a également été signée avec le Luxembourg.



Focus sur les dons de matériels de sapeurs-pompiers à l'Ukraine

Le SDIS de Meurthe-et-Moselle a participé à deux convois humanitaires de la France au profit de l'Ukraine. Le lundi 11 avril 2022, ce sont près de 200 tenues de feu, 20 tuyaux de 110, 10 000 masques de protection et 500 litres de désinfectant pour les mains, qui ont intégré le deuxième convoi français à destination de l'Ukraine.

Ces équipements ont été rejoints mercredi 13 avril par 3 véhicules du SDIS54 dont un Fourgon Pompe Tonne – Secours Routier (FPTSR), un Camion-Citerne Feux de forêt (CCFM) et un porteur avec une échelle aérienne de 18 mètres. Ce convoi, composé de 41 véhicules, a parcouru 2900 kilomètres pour rejoindre l'aéroport de Suceava en Roumanie après avoir traversé l'Allemagne puis l'Autriche. Les personnels du SDIS ont formé sur place, les sapeurs-pompiers Ukrainiens.

En septembre, un nouveau don de 5 ensembles composés chacun d'un groupe électrogène et d'un dispositif de désincarcération hydraulique a été organisé par le centre technique et logistique du SDIS.



LA DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Directrice : Hélène Say

Les missions d'État exercées sous l'autorité du préfet s'articulent autour du contrôle scientifique et technique de la totalité des archives publiques, sur support papier ou électronique, produites ou gérées, sur le territoire du département. Il se traduit notamment par des visites sur site, l'aide à l'élaboration et la validation des tableaux de tri, le conseil pour la mise en œuvre des procédures d'archivage, l'audit des chaînes de numérisation et des procédures d'archivage électronique notamment dans les cas de destruction anticipée des documents numérisés, l'instruction des dérogations aux délais légaux de communicabilité des archives publiques, la vérification du respect des normes en matière de construction et d'aménagement de locaux d'archives, enfin l'organisation de formations.

Pour exercer ces missions, trois agents du ministère de la culture sont affectés à la direction des archives (deux conservateurs du patrimoine et un poste de chargé d'études documentaires actuellement vacant).

Les priorités stratégiques

Les priorités au titre du contrôle sur les producteurs d'archives publiques s'articulent autour de trois axes :

- accompagner ceux-ci dans la réalisation et la mise à jour de tableaux de gestion de leurs archives papier et électroniques ;
- veiller à la bonne conservation des archives courantes ;
- veiller à la mise en place des procédures d'archivage pour les archives ayant atteint leur durée d'utilité administrative (arborescences bureautiques, préparation des éliminations et des versements), et l'accompagner méthodologiquement, en privilégiant les directions concernées par un déménagement ou des problèmes immobiliers.

Les chiffres clés

Exercice du contrôle scientifique et technique

- Nombre d'interventions (formations, accompagnement méthodologique) auprès des producteurs d'archives publiques : 166, dont 67 visites de contrôle
- Archives et données éliminées avec visa : 6611 mètres linéaires, 3 Go (soit 465 demandes instruites).

Les services et établissements publics de l'État à compétence départementale, interdépartementale et régionale ont représenté 40 % des éliminations avec visa.

Entrées d'archives publiques

884 ml d'archives publiques sont entrés en 2022, dont

- Versements des services déconcentrés et établissements publics de l'État : 787,8 ml (89,1 %)
- Versement des services du Département et établissements publics départementaux : 35,8 ml (4 %)
- Dépôts des communes, établissements publics communaux et de coopération intercommunale : 24 ml (2,7 %)
- Versements de minutes et répertoires notariaux : 36,4 ml (4,1 %)

Communications, prêts administratifs et consultations en ligne

- Nombre de documents originaux consultés en salle de lecture : 9618
- Nombre de prêts administratifs aux services versants : 145
- Nombre de pages vues sur le site www.archives.meurthe-et-moselle.fr : 4 378 784 (606 429 connexions)
- Nombre de visiteurs uniques : 179 546

À signaler

Les pages du site des archives départementales dédiées aux producteurs d'archives publiques se sont enrichies de fiches pratiques (gérer, trier, éliminer, verser : <https://archives.meurthe-et-moselle.fr/Fiches-pratiques>).

Dans la perspective de la mise en place d'un système d'archivage électronique en 2023, plusieurs chantiers de préparation des données à l'archivage électronique, avec notamment le traitement préalable du vrac bureautique, ont été entrepris avec des services volontaires.

De nouvelles séquences d'archives publiques ont été numérisées et mises en ligne :

- les registres de l'état civil de 1872 à 1903,
- 249 plans cadastraux dits napoléoniens (cadastre de 1810-1850), soit la moitié des plans cadastraux des communes du département désormais consultable en ligne.